THIES 2017-2018

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Thiès

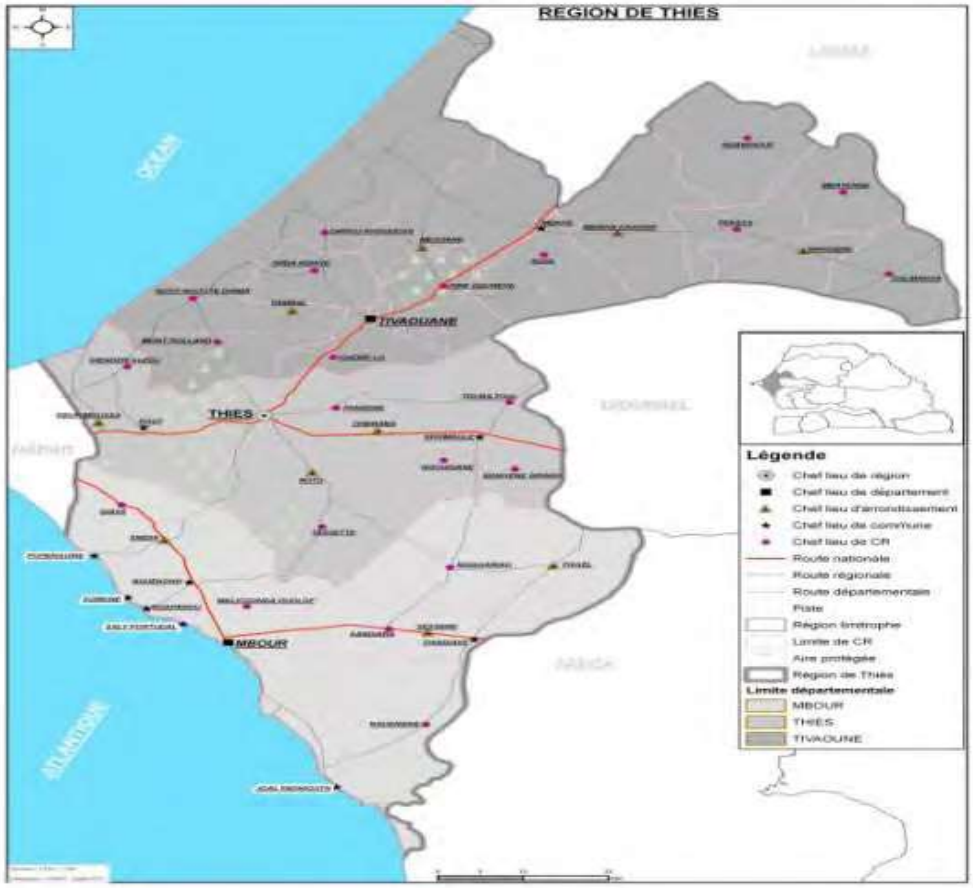

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2017-2018

Juillet 2020

COMITE DE DIRECTION	
Directeur Général	Babacar NDIR
Directeur Général Adjoint	Allé Nar DIOP
Conseiller à l'Action Régionale	Saliou MBENGUE
Président du Comité de Lecture et Validation (CLV)	Assane THIOUNE

COMITE DE REDACTION	
Chef du Service Régional	Oumy LAYE
Expert 1	Oumar DIALLO
Expert 2	Ababacar Ndiaye

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION DES SES	
Assane THIOUNE	Direction Générale
Saliou MBENGUE	Direction Générale
Momath CISSE	CGP
El Hadji Malick GUEYE	DMIS
Alain François DIATTA (Rapporteur)	DMIS
Djiby DIOP	DSDS
Serge MANEL	DSDS
Awa Cissokho FAYE	DSDS
Samba NDIAYE	DSDS
Macoumba DIOUF	DSDS
Jean P. D. BAHOUM	DSDS
Wouddou DEME KEITA	DSECN
Ramlatou Diallo BA	DSECN
Mamadou DAFFE	DSECN
Insa SADIO	DSECN
Oumy DIOP	DSECN
Jean Paul DIAGNE	DSECN
Omar SENE	ENSAE
Mamadou BALDE	ENSAE

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann-Bel Air _Cerf Volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de THIES
Cité Malick SY, près de la mosquée, Thiès
Email: srsdthies@gmail.com BP : 173-A - TEL 33 952 00 40

TABLE DES MATIERES

LISTES DES TABLEAUX **21**

LISTES DES GRAPHIQUES **25**

SIGLES ET ABREVIATIONS **26**

AVANT-PROPOS **29**

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION **30**

I.1. DONNEES PHYSIQUES 30
I.2. RELIEF ET TYPES DE SOL 30
I.3. VEGETATION ET FAUNE 30
I.4. DONNEES CLIMATOLOGIQUES 31
I.4.1. Pluviométrie *32*
I.4.2. Vents *32*
I.5. DONNEES HYDROGRAPHIQUES 32
I.6. ORGANISATION ADMINISTRATIVE 32
I.7. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES 35

CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE **38**

II.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION 38
II.1.1. Niveau et évolution de la population *38*
II.1.2. Structure par âge et par sexe *39*
II.1.2.1. Pyramide des âges 39
II.1.2.2. Rapport de masculinité par groupe d'âges 40
II.1.3. Répartition spatiale de la population et densité *40*
II.1.3.1. Répartition spatiale 40
II.1.3.2. Densités de population 42

CHAPITRE III : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT **44**

III.1. URBANISATION 44
III.1.1. Taux d'urbanisation *44*
III.1.2. Répartition de la population urbaine *45*
III.2. CONSTRUCTION ET HABITAT 47
III.2.1. Les lotissements et distributions de parcelles *47*
III.2.2. Les autorisations de construire *47*

CHAPITRE IV : EDUCATION **51**

IV.1. LA PETITE ENFANCE 51
IV.1.1. Les infrastructures *51*
IV.1.2. Le Personnel *54*
IV.1.3. Les effectifs *54*
IV.2. L'ELEMENTAIRE 56
IV.2.1. Les infrastructures *56*
IV.2.2. Le Personnel *57*
IV.2.3. Les effectifs *59*
IV.3. LE MOYEN ET SECONDAIRE 60
IV.3.1. Le moyen secondaire *60*
IV.3.2. Les effectifs *61*
IV.3.3. Le Secondaire *62*
IV.4. INTENSITE DE LA FREQUENTATION SCOLAIRE ET PERFORMANCES DANS L'EDUCATION 62
IV.5. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE 65
IV.5.1. Les infrastructures *65*
IV.5.2. Les effectifs *66*

CHAPITRE V : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE 69

V.1. SANTE 69
V.1.1. Les infrastructures 70
V.1.2. Le personnel de santé 72
V.1.3. Bilan des programmes de santé 73
V.1.3.1. Santé de la reproduction 73
V.1.3.2. Programme élargi de vaccination 76
V.1.3.3. Programme national de lutte contre le paludisme et de la tuberculose 77
V.1.3.4. Programme de lutte contre la tuberculose et le vih/sida 78
V.2. HYGIENE PUBLIQUE 79
V.2.1. Visite des lieux 79
V.2.1.1. Visites domiciliaires 79
V.2.1.2. Inspections des Etablissements Recevant du Public (ERP) 81

CHAPITRE VI : ASSISTANCE 84

VI.1. ACTION SOCIALE 84
VI.1.1. Politiques menées ces dernières années 84
VI.1.2. Les acteurs 85
VI.1.3. L'appui-conseil-orientation 86
VI.1.4. Les secours aux personnes nécessiteuses 87
VI.1.5. La promotion sociale des personnes en situation de handicap et des personnes âgées 87
VI.2. SAPEURS POMPIERS 87
VI.2.1. Présentation de l'Organisation du GIS dans la région 87
VI.2.2. Les sorties 88
VI.2.3. Les secours aux victimes 89
VI.2.4. L'assistance aux personnes 90
VI.2.5. Les sorties pour opérations diverses 90
VI.2.6. La lutte contre les incendies 91

CHAPITRE VII : JUSTICE 93

VII.1. - SITUATION CARCERALE 94
VII.1.1. LES ECROUES 94
VII.1.2. LES DETENUS 96
VII.1.3. LES SORTIES 98
VII.2. EDUCATION SURVEILLEE 100
VII.2.1. Infrastructures et personnels 100
VII.2.2. Enfants en conflit avec la loi et enfants en danger 103
VII.2.3. Effectifs scolaires 104

CHAPITRE VIII : AGRICULTURE 106

VIII.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES 107
VIII.2. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 108
VIII.2.1. La mise en place des semences 108
VIII.2.2. La mise en place des engrais et autres fertilisants 110
VIII.2.3. La mise en place du matériel agricole 111
VIII.3. RESULTATS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 113
VIII.3.1. Les cultures vivrières 113
VIII.3.2. Les cultures industrielles 114
VIII.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE 115
VIII.4.1. Les atouts 115
VIII.4.2. Les contraintes 115
VIII.4.3. Les Perspectives 115

CHAPITRE IX : ELEVAGE 117

IX.1. LES PERSONNELS DE SERVICES TECHNIQUES ET LES INFRASTRUCTURES 117
IX.1.1. Le personnel des services techniques 117

IX.2. LES PRODUCTIONS 118
IX.2.1. La production de viande et d'œufs *118*
IX.2.2. La production contrôlée de lait *119*
IX.3. MOUVEMENT DU BETAIL 120
IX.4. LA SITUATION ZOOSANITAIRE 121
IX.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 124
IX.5.1. Contraintes du secteur *124*
IX.5.2. Perspectives *124*

CHAPITRE X : PECHE 126

X.1. LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS, ET AUTRES INTERVENANTS 126
X.2. LA PECHE ARTISANALE 127
X.2.1. Les sites et l'armement de pêche *127*
X.2.2. La production *128*
X.2.3. La ventilation de la production *129*
X.3. SECURITE DES ACTIVITES DE LA PECHE 130
X.3.1. Inspection et contrôle des activités de pêche *130*
X.3.2. Accidents en mer *131*
X.4. CONTRAINTES, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS 131
X.4.1. Contraintes *131*
X.4.2. Perspectives et Recommandations *132*

CHAPITRE XI : RESSOURCES NATURELLES 134

XI.1. LES SERVICES TECHNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS 134
XI.1.1. L'effectif des services techniques *134*
XI.1.2. Les autres intervenants *135*
XI.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER 136
XI.2.1. Présentation du domaine forestier régional *136*
XI.2.2. Lutte contre les feux de brousse *137*
XI.2.2.1. La lutte préventive 137
XI.2.2.2. Lutte active 140
XI.3. REBOISEMENT ET CONSERVATION DES SOLS 141
XI.3.1. Production de plants *141*
XI.3.2. Plantations réalisées *145*
XI.4. EXPLOITATIONS FORESTIERES 146

CHAPITRE XII : EAU ET ASSAINISSEMENT 150

XII.1. L'EAU 150
XII.1.1. Les services techniques, autres intervenants et infrastructures *150*
XII.1.1.1. Les services techniques 150
XII.1.1.2. Les infrastructures 151
XII.1.2. Les ressources en eau *151*
XII.1.3. L'accès à l'eau *152*
XII.1.3.1. En milieu urbain 152
XII.1.3.2. milieu rural 155
XII.2. L'ASSAINISSEMENT 156
XII.2.1. Les services techniques, autres intervenants et infrastructures *156*
XII.2.1.1. Les services techniques 156
XII.2.1.2. Les autres intervenants 156
XII.2.2. Les infrastructures *157*
XII.2.3. L'accès *158*
XII.2.3.1. En milieu urbain 159
XII.2.3.2. En milieu rural 159
XII.3. DIAGNOSTIC DU SOUS- SECTEUR 159
XII.3.1. Atouts et potentialités *159*
XII.3.1.1. En matière d'eau 159
XII.3.1.2. En matière d'assainissement 159
XII.3.2. Contraintes *160*

XII.3.2.1. en matière d'eau 160
XII.3.2.2. en matière d'assainissement 160
XII.3.3. Suggestions et perspectives 161
XII.3.3.1. En matière d'eau 161
XII.3.3.2. En matière d'assainissement 161

CHAPITRE XIII : EMPLOI ET TRAVAIL 162

XIII.1. L'ACTIVITE ECONOMIQUE 162
XIII.2. LES CONTRATS DE TRAVAIL 164
XIII.3. LES CONFLITS DE TRAVAIL 165

CHAPITRE XIV : ENVIRONNEMENT 167

XIV.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE 167
XIV.1.1. La collecte et l'évacuation des déchets 167
XIV.1.2. La gestion de déchets 168
XIV.2. GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES 168
XIV.3. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT(ICPE) 169
XIV.4. ETUDES D'IMPACT ENVIONNEMENTAL (EIE) 170
XIV.5. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS 171

CHAPITRE XV : TRANSPORT 173

XV.1. LE PARC AUTOMOBILE 173
XV.2. LES NOUVELLES IMMATRICULATIONS ET AUTRES OPERATIONS SUR LES VEHICULES 174
XV.3. LES PERMIS DE CONDUITES 175

CHAPITRE XVI : MINES 177

XVI.1. MINES 177
XVI.1.1. Situation des carrières et des mines 177
XVI.1.2. Production des mines et carrières 178
XVI.2. ENERGIE 179
XVI.2.1. Energie électrique 179
XVI.2.2. Les abonnés 179
XVI.2.3. La consommation 180

CHAPITRE XVII : COMMERCE ET ARTISANAT 182

XVII.1. COMMERCE 182
XVII.1.1. Les stocks 182
XVII.1.2. Les prix 183
XVII.2. ARTISANAT 183
XVII.2.1. Les infrastructures 184
XVII.2.2. Les artisans inscrits à la chambre de métiers 184

CHAPITRE XVIII : JEUNESSE ET SPORTS 186

XVIII.1. JEUNESSE 187
XVIII.1.1. Les infrastructures de jeunesse 187
XVIII.1.2. Les associations de jeunes 187
XVIII.2. SPORT 188

CHAPITRE XIX : POSTE ET SFD 191

XIX.1. POSTE ET AUTRES SOCIETES DE TRANSFERT D'ARGENT 191
XIX.1.1. Couverture 191
XIX.1.2. Mandats émis 192
XIX.1.3. Mandats payés 193
XIX.2. SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD) 196
XIX.2.1. Couverture en SFD de la région 196
XIX.2.2. L'épargne et les crédits 197

CHAPITRE XX : TOURISME ET CULTURE 202

XX.1. TOURISME 202
XX.2. CULTURE 204
XX.2.1. Infrastructures culturelles 204
XX.2.2. Patrimoine culturel 204
XX.2.2.1. Patrimoine matériel 204
XX.2.2.2. Patrimoine immatériel 206
XX.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR 206
XX.3.1. Atouts et potentialités 206
XX.3.1.1. En matière de tourisme 206
XX.3.1.2. En matière de culture 207
XX.3.2. Contraintes 207
XX.3.2.1. En matière de tourisme 207
XX.3.2.2. En matière de culture 207

ANNEXES 209

LISTES DES TABLEAUX

Tableau I-1: Organisation administrative de la région de Thiès _____ 33
Tableau II-1: Evolution de la population de la région de Thiès entre 1988 et l'année 2018 _____ 39
Tableau II-2: Répartition de la population de la région de Thiès selon le département_____ 41
Tableau II-3: Répartition de la population de la région selon le milieu de résidence_____ 41
Tableau III-1: Evolution du taux d'urbanisation de la région de Thiès selon la circonscription administrative _____ 45
Tableau III-2 : Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe._____ 45
Tableau III-3 : Evolution des lotissements et attribution de parcelles _____ 47
Tableau III-4 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire _____ 48
Tableau III-5 : Evolution du nombre d'autorisations de construire selon la destination, par circonscription administrative _____ 49
Tableau IV-1: Répartition des structures du préscolaire selon le statut et le type d'établissement, par département _____ 52
Tableau IV-2: Evolution des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le département _____ 53
Tableau IV-3 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le statut de d'établissement, le sexe et le département en 2018. _____ 54
Tableau IV-4: Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon l'âge, le sexe et le département en 2018 _____ 55
Tableau IV-5: Répartition du nombre de classes d'enseignement élémentaire selon le type de groupe pédagogique et le statut, par département_____ 57
Tableau IV-6: Evolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire et le statut de l'établissement, par département _____ 58
Tableau IV-7: Répartition des enseignants du public de la région de Thiès selon le diplôme académique _____ 58
Tableau IV-8: Evolution des effectifs des élèves dans l'élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par département _____ 59
Tableau IV-9: Répartition des établissements d'enseignement du Moyen/Secondaire selon le cycle, le statut et le département _____ 60
Tableau IV-10: Répartition des effectifs dans l'enseignement Moyen selon le niveau et le département (genre) _____ 61
Tableau IV-11: Répartition des effectifs par niveau dans le secondaire par sexe et département __ 62
Tableau IV-12: les indicateurs du système éducatif_____ 63
Tableau IV-13: Répartition du réseau des structures de formation selon le type _____ 66
Tableau-IV-14: Répartition régionale des apprenants de la FPT dans les structures de formation selon le genre _____ 66
Tableau-IV-15 : Évolution des effectifs d'apprenants dans les structures de formation de la région de Thiès _____ 67
Tableau IV-16: Répartition des apprenants dans les structures de formation professionnelle selon les filières BTS et CAP _____ 67
Tableau V-1 : Répartition du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative _____ 70
Tableau V-2 : Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences _____ 71
Tableau V-3: Indicateurs de couverture sanitaire des populations_____ 71
Tableau V-4: Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle et le type de structure, par circonscription administrative en 2018 _____ 72
Tableau V-5: Répartition et évolution des effectifs du personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture _____ 73

Tableau V-6: Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts. 74
Tableau V-7: Evolution des principaux indicateurs de santé infantile de la région. 75
Tableau V-8: Evolution des Taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène le district sanitaire et les objectifs fixés en années 2017 et 2018 77
Tableau V-9: Récapitulatif et évolution des efforts de lutte contre le paludisme et de la tuberculose 78
Tableau V-10: Evolution des indicateurs VIH/sida 79
Tableau V-11: Evolution et répartition du nombre de concessions visitées 80
Tableau V-12: Répartition des inspections des ERP selon la nature et le département de 2018 81
Tableau VI-1 : Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS dans la région de Thiès selon le type de demande 86
Tableau VI-2: Répartition des sorties effectuées par le GIS dans la région de Thiès selon l'objet en 2018 88
Tableau VI-3 : Répartition des principaux types de secours et du nombre de victimes secourus dans la région de Thiès en 2018 89
Tableau VI-4: Répartition des sorties et des principaux types d'assistance effectués dans la région de Thiès par le GIS en 2018 90
Tableau VI-5: Répartition des sorties selon les opérations diverses effectuées dans la région de Thiès en 2018 91
Tableau VI-6: répartition des sorties liées aux incendies selon le lieu 91
Tableau VII-1: Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative 94
Tableau VII-2: Répartition du nombre des écroués selon l'âge. 95
Tableau VII-3: Répartition et évolution des détenus selon le sexe et le département 96
Tableau VII-4: Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe 97
Tableau VII-5: Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif par circonscription administrative 99
Tableau VII-6 : Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée dans la région de Thiès en 2018 101
Tableau VII-7 : Evolution des effectifs du personnel de l'éducation surveillée dans la région de Dakar selon la formation et le sexe, par circonscription administrative 102
Tableau VII-8 : Evolution des effectifs du personnel de l'éducation surveillée selon la structure, par circonscription administrative 103
Tableau VII-9 : Evolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe, par circonscription administrative 104
Tableau VII-10 : Répartition et évolution des effectifs scolaires de l'éducation surveillée selon la structure et le sexe, par circonscription administrative 105
Tableau VIII-1: Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Thiès 109
Tableau VIII-2 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Thiès 111
Tableau VIII-3: Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région 112
Tableau VIII-4: Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative 113
Tableau VIII-5: Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative 114
Tableau IX-1: Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection en 2018 118
Tableau IX-2: Statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Thiès selon les espèces, par département 119

Tableau IX-3: La production Contrôlée des cuirs et peaux : _____ 119
Tableau IX-4: Evolution de la production de lait et d'œufs par département en 2018 _____ 120
Tableau IX-5: Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par département 121
Tableau IX-6: Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par département _____ 122
Tableau IX-7: Evolution des résultats des campagnes de vaccination du bétail par département par espèce _____ 123
Tableau IX-8: Répartition et évolution des résultats des campagnes de vaccination selon l'affection _____ 123
Tableau X-1: Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région _____ 126
Tableau X-2: Répartition du parc piroguier régional _____ 127
Tableau X-3: Situation des permis de pêche régional _____ 128
Tableau X-4: Evolution de la production dans la région _____ 128
Tableau X-5: Infractions constatées et amendes payées. _____ 130
Tableau X-6: Accidents en mer par circonscription administrative _____ 131
Tableau XI-1: Evolution de l'effectif du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service _____ 135
Tableau XI-2: Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région _____ 136
Tableau XI-3: Situation du domaine classé, par département _____ 137
Tableau XI-4: Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par département _____ 138
Tableau XI-5: Evolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par département _____ 139
Tableau XI-6 : Situation et évolution des pare-feu réalisés par département _____ 140
Tableau XI-7: Evolution de la situation des feux de brousse par département _____ 141
Tableau XI-8: Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par département _____ 143
Tableau XI-9: Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par département _____ 144
Tableau XI-10: Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de plantation _ 145
Tableau XI-11 : Situation et évolution des plantations réalisées par département _____ 146
Tableau XI-12:Evolution des quantités et valeurs de la production forestière par département __ 147
Tableau XI-13: Evolution des résultats des campagnes de chasse, par département _____ 148
Tableau XII-1: Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative _____ 154
Tableau XII-2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative _____ 154
Tableau XII-3: Evolution des principaux indicateurs d'assainissement selon la circonscription administrative _____ 158
Tableau XIII-1: Répartition des établissements ouverts et du nombre d'emplois créés en fonction des branches d'activités _____ 163
Tableau XIII-2: Répartition des établissements fermes et/ou en cessation d'activités et du nombre d'emplois perdus en fonction des branches d'activités _____ 163
Tableau XIII-3: Répartition des types de contrats enregistrés dans les entreprises. _____ 164
Tableau XIII-4: Répartition et Evolution du nombre d'établissements visités et de l'effectif des travailleurs _____ 165
Tableau XIII-5: Evolution de la situation du nombre de conflits de travail _____ 165
Tableau XIII-6: Répartition et Evolution des montants de catégorie de transactions _____ 166
Tableau XIV-1 : Evolution des dossiers d'ouverture des ICPE selon la nature et la classe _____ 170

Tableau XIV-2 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées par la DREEC 171
Tableau XV-1: Parc automobile selon le type de voiture, par circonscription administrative en 2017 _____ 173
Tableau XV-2: Parc automobile selon le type de voiture et l'âge des véhicules en 2017 _____ 174
Tableau XV-3: nombre d'inscrits et d'admis aux examens du code de la route et de la conduite selon le type de permis en 2017 _____ 176
Tableau XVI-1: Situation des carrières _____ 177
Tableau XVI-2: Situation des mines _____ 178
Tableau XVI-3: Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur _____ 179
Tableau XVI-4 : Evolution du nombre d'abonnés selon le type d'abonnement, par circonscription administrative _____ 180
Tableau XVI-5 : Evolution de la consommation d'énergie électrique selon le type d'abonnement, par circonscription administrative _____ 181
Tableau XVII-1: Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative en 2018 _____ 182
Tableau XVII-2: stocks hebdomadaires des principales denrées consommées selon le produit, par département _____ 183
Tableau XVII-3: prix des principales denrées consommées selon le produit, par département ___ 183
Tableau XVII-4 : Evolution du nombre de villages artisanaux par circonscription administrative __ 184
Tableau XVII-5: Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique par circonscription administrative _____ 185
Tableau XVIII-1: Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative. _____ 187
Tableau XVIII-2: Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région en 2018 _____ 189
Tableau XIX-1: Evolution du nombre de bureaux de Poste et des boites postales par circonscription administrative _____ 192
Tableau XIX-2: Evolution du montant des mandats émis par les structures de transfert d'argent autres que la Poste selon la structure, par circonscription administrative _____ 193
Tableau XIX-3: Evolution du montant des mandats payés la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative _____ 194
Tableau XIX-4: Evolution du montant des mandats émis et payés par les structures de transfert d'argent autres que la poste selon la provenance et la destination, par circonscription administrative. _____ 195
Tableau XIX-5: Evolution du trafic postal selon la nature, par circonscription administrative _____ 196
Tableau XIX-6 : Nombre de sociétaires des SFD, par département _____ 197
Tableau XIX-7: Nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire _____ 198
Tableau XIX-8: Montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence _____ 199
Tableau XIX-9: Montant de l'encours d'épargne et de l'encours de crédits (en millions de FCFA), par département _____ 200
Tableau XX-1: Evolution du nombre de réceptifs de 2016 à 2018 _____ 203
Tableau XX-2: Liste des sites historiques de la région, par département _____ 205

LISTES DES GRAPHIQUES

Graphique I-1 : Découpage Administratif de la région de Thiès _____ 34
Graphique II-1: Pyramide des âges de la population de la région de Thiès _____ 39
Graphique II-2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Thiès en 2018 40
Graphique II-3 : Densités de population de la région de Thiès selon le département en 2018 _____ 42
Graphique IV-1 : évolution de l'indice de parité fille/garçon dans le préscolaire de 2008 à 2018___ 55
Graphique V-1 : Répartition des infractions commises lors des visites domiciliaires selon le type en 2017 _____ 80
Graphique V-2: Répartition des infractions commises lors des visites de contrôle de la salubrité des ERP selon le type en 2017 _____ 82
Graphique X-1: Répartition par localité de la production transformée _____ 130
Graphique XI-1: Répartition du nombre de personnes touchées par les séances d'animations, selon le département _____ 139
Graphique XI-2: Répartition des plants produits selon les types de pépinières _____ 142
Graphique XV-1: immatriculations des véhicules en 2017 _____ 175
Graphique XVIII-1: Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par circonscription administrative en 2018 _____ 188

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANCAR	Agence Nationale du Conseil Agricole et Rural
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ANIDA	Agence Nationale d'insertion et de développement agricole
APIX	Agence Nationale Chargée de la Promotion des Investissements et des Grands Travaux
ARD	Agence Régionale de Développement
ARV	Antirétroviraux
AS	Agent Sanitaire
ASC	Association Sportive et Culturelle
ASUFOR	Associations des Usagers de Forages
BAC	Baccalauréat
BARVAFOR	Projet de Bassins de Rétention et de Valorisation de Forages
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyens
BIT	Bureau International du Travail
BNDE	Banque Nationale de Développement Economique
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAP	Certificat d'Aptitude Pédagogique
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEAP	Certificat d'Aptitude Elémentaire Pédagogique
CEM	Collège d'Enseignement Moyen
CDEPS	Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
CFEE	Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires
CFP	Centre de Formation Professionnelle
CHRT	Centre Hospitalier Régional de Thiès
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CNEPS	Centre National d'Education Populaire et Sportive
CPN	Consultation Pré Natale
CPRS	Centre de Promotion et de Réinsertion Sociale
CS	Centre de Santé
DASP	Direction d'Appui au Secteur Privé
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
DEUG	Diplôme d'Etudes Universitaires Générales
DESS	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
DGAS	Direction Générale de l'Action Sociale
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DRH	Division Régionale de l'Hydraulique
DS	District Sanitaire
DSDS	Direction des Statistiques Démographiques et Sociales

ECOWAP	Politique Régionale Agricole de la CEDEAO
ENSA	Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture
EPT	Ecole Polytechnique de Thiès
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
ESSTE	Ecole Supérieure des Sciences de la Terre et de l'Environnement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FC	Forêt Classée
FENAS	Fédération Nationale des Artisans du Sénégal
FNR	Fonds National de Retraite
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
FONSIS	Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
FPT	Formation Professionnelle et Technique
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIS	Groupement d'Incendie et de Secours
IB	Infirmier Breveté
IA	Inspection d'Académie
ICS	Industries Chimiques du Sénégal
IDE	Infirmier Diplômé d'Etat
IEC	Information Education Communication
IP	Indice de Parité
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRSV	Inspection Régionale des Services Vétérinaires
IRT	Inspection Régionale du Travail
ISEP	Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel
ISFAR	Institut Supérieur de Formation Agricole et Rurale
JED	Jeunesse Enfance en Difficulté
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MSPM	Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale
OCB	Organisation Communautaire de Base
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OEV	Orphelins et Enfants Vulnérables
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONAS	Office National de l'Assainissement
OSB	Opération de Sauvetage du Bétail
PADEN	Programme d'Aménagement et de Développement de Niayes
PAPA	Projet d'Appui à la Promotion des Aînés
PAPEL II	Projet d'Appui à l'Elevage phase II
PARFOB	Projet Autonome de Reboisement de la Forêt de Bandia
PAIP	Programme d'Actions et d'Investissements Prioritaires
PDDAA	Programme Détaillé de l'Agriculture Africaine
PEPAM	Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire

PEV	Programme Elargi de Vaccination
PELT	Projet Eau à Long Terme
PGIES	Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal
PIB	Produit Intérieur Brut
PLD	Plan Local de Développement
PNAR	Programme National d'Autosuffisance en Riz
PNBSF	Programme National des Bourses de Sécurité Familiale
PNE	Plan National de Développement de l'Elevage
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PS	Poste de Santé
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'élevage
RN	Route Nationale
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SFD	Système Financier Décentralisé
SNIS	Service National de l'Information Sanitaire
SOCOCIM	Société de commercialisation du ciment
SOGAS	Société de Gestion des Abattoirs du Sénégal
SRAS	Service Régional de l'Action Sociale
SRAT	Service Régional de l'Aménagement du Territoire
SRSD	Service Régional de la Statistique et de la Démographie
SSPT	Société Sénégalaise des Phosphates de Thiès
TAP	Taux d'Achèvement au Primaire
TBPS	Taux Brut de Préscolarisation
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TPM	Tuberculose Pulmonaire à Microscopie
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UFR SADR	Unité de Formation et de Recherche en Sciences Agronomiques et Développement Rural
UFR SES	Unité de Formation et de Recherche en Sciences Economiques et Sociales
UFR SET	Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Technologie
UFR SS	Unité de Formation et de Recherche en Sciences de la Santé
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USPA	Unité de suivi des programmes d'Alphabétisation
UT	Université de Thiès
VAR	Vaccin Anti-Rougeoleux
VAT	Vaccin Anti-Tétanique

AVANT-PROPOS

Le Service régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD) assure au niveau régional le service déconcentré de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Sa mission qui s'inscrit ainsi dans le cadre global de celle dévolue à l'ANSD, consiste au niveau local à :

i. collecter, centraliser, traiter, analyser et diffuser les informations statistiques nécessaires à l'élaboration de la politique économique et sociale ainsi qu'à l'appréciation des résultats de cette politique ;
ii. assurer la coordination technique des activités statistiques ;
iii. mener des études et recherches sectorielles, macro-économiques et sociodémographiques utiles à la conduite de la politique économique, financière et sociale ;
iv. assurer la coordination des travaux conduisant aux choix de politique économique et financière à court terme, en relation avec d'autres services déconcentrés de l'administration ;
v. préparer et suivre des programmes économiques et financiers de court terme en relation avec d'autres services et organisations sous régionales.

Dans ce cadre, les SRSD dressent chaque année un panorama de la situation économique et sociale des régions du Sénégal, en mettant en exergue les atouts, les contraintes et les perspectives.

Cet exercice d'analyse de la conjoncture n'a évidemment pas l'ambition d'être exhaustif et complet, mais se veut une présentation synthétique des caractéristiques et des modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale. Il met en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité au niveau régional.

La présente édition essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale de la région. Cependant, contrairement à celles qui l'ont précédée, elle traite des performances enregistrées au cours des années 2017 et 2018 et analyse leurs évolutions au regard de la situation de l'année 2016.

Que les responsables des services techniques et des partenaires de la région trouvent ici l'expression de nos vifs remerciements pour leur précieuse collaboration et la qualité de leurs informations. Tout le mérite de ce document leur revient et les imperfections sont à inscrire au passif des rédacteurs. Les remarques et suggestions en vue d'améliorer le document sont les bienvenues.

Babacar NDIR
Directeur Général de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION

I.1. DONNEES PHYSIQUES

La région de Thiès est située à 70 km de Dakar. Elle est l'une des 14 régions administratives du Sénégal, et se situe à l'ouest du pays, en couronne autour de la presqu'île du Cap-Vert. Elle s'étend sur une superficie de 6 601 km2, soit 3,4% du territoire national, et est limitée au Nord par la région de Louga, au Sud par la région de Fatick, à l'Est par les régions de Diourbel et Fatick et à l'Ouest par la région de Dakar et l'Océan Atlantique.

I.2. RELIEF ET TYPES DE SOL

La région présente un relief relativement plat excepté le plateau de Thiès qui culmine à 105 m d'altitude, le massif de Diass qui s'élève à 90 m d'altitude et la cuvette de Thiès qui s'étend sur une superficie de 65 km² et mesure 128 m d'altitude. Ces formes géologiques renferment beaucoup de richesses (calcaire, basalte, phosphate attapulgite, etc.). Les principaux types de sols qu'on y retrouve sont :

- Les sols ferrugineux tropicaux lessivés à texture sableuse, appelés « sols dior » qui constituent 70% des superficies cultivables ;
- Les sols ferrugineux tropicaux à texture argilo-sableuse appelés « deckdior » qui représentent 15% des superficies cultivables ;
- Les sols ferrugineux tropicaux lessivés à texture argilo-humifère dits « deck » représentant 10% des superficies cultivables ; et les sols hydro morphes à texture humifère appelés sols de bas-fonds qui représentent 5%des superficies cultivables.

I.3. VEGETATION ET FAUNE

La végétation est constituée de :

- la savane arbustive dégradée parsemée de peuplements mono-spécifiques d'Acacia seyal, de Baobabs, d'un parc à Kad et de rôniers,
- la bande de filao dans les Niayes et les plantations du PARFOB dans la forêt classée de Bandia (Eucalyptus et Prosopis juliflora),
- treize (13) forêts classées d'une superficie de 94 473,6 ha soit un taux de

classement de 14,3%.

La faune, quant à elle, peut être subdivisée en deux classes :

- la faune à poils constituée de petits ruminants et de rongeurs,
- la faune aviaire représentée par des oiseaux migrateurs paléarctiques aux abords des points d'eau.

ZONES ECO-GEOGRAPHIQUES

Dans la région de Thiès, quatre zones éco géographiques ont été identifiées; il s'agit de :

- ✓ **la grande côte dite zone du littoral nord ou zone côtière des Niayes :**

Elle renferme d'importantes potentialités hydro agricoles qui en font une zone d'intenses activités maraîchères. La grande côte abrite également des activités d'industries extractives et chimiques, de pêche (Cayar, Fass Boye), d'élevage.

- ✓ **la petite côte** :

Son ouverture à la mer, ses températures clémentes lui ont conféré une vocation touristique. C'est aussi une importante zone de pêche avec des points de débarquement considérables comme : Mbour, Joal, Ndayane. Il occupe principalement la partie Est d'un tracé qui passe par les localités de Méckhé, Tivaouane, Thiès, Nguékokh et Mbour. Les sols sont dégradés par la pratique d'une longue monoculture arachidière.

- ✓ **la zone dite des massifs** :

Elle est enserrée à l'intérieur d'un espace compris entre les localités de Thiès, Mont-Rolland, Pout, Sébikotane, Diass, Sindia et le Diobass. Elle est caractérisée par un relief accidenté ; cette zone abrite les points les plus culminants de la région (massif de Diass et le plateau de Thiès...) et plusieurs forêts classées (Thiès, Pout, Bandia, Diass). La richesse du sous-sol a favorisé l'implantation de sociétés d'extraction minière.

I.4. DONNEES CLIMATOLOGIQUES

Le climat de la région est influencé par des courants marins et bénéficie d'un climat doux et favorable avec une température moyenne avoisinant les 32°C. En effet, la

région se situe dans une zone de transition soumise à l'influence des alizés maritimes et de l'harmattan. Elle présente un climat de type soudano sahélien (Sud, Sud-est), et plus sahélien au Nord et Nord-est. La zone Ouest, quant à elle, présente un climat Sub-canarien. Les températures les plus basses sont enregistrées durant les mois de janvier et février alors que les températures les plus fortes sont notées durant les mois de mars à octobre (35°C).

I.4.1. PLUVIOMETRIE

Les précipitations moyennes annuelles de la région sont de l'ordre de 400 à 600 mm d'eau par an. La proximité de l'océan, procure à la région une humidité relative moyenne de 62%. Cependant, cette humidité demeure très variable avec un maximum qui se situe à 87% et un minimum à 37%. Les teneurs en eau dans l'air sont plus fortes durant la saison des pluies.

I.4.2. VENTS

Les vents d'Est circulent durant les mois d'avril à juillet et ils restent très affaiblis ou pas du tout perceptible au niveau de la zone littorale.

I.5. DONNEES HYDROGRAPHIQUES

La région possède d'importantes nappes souterraines (nappe du continental terminal, nappe du Paléocène, nappe de l'éocène, le maestrichtien, la nappe des sables du littoral) et des eaux superficielles (le lac Tanma, la lagune de la Somone et deux bassins de rétention). L'eau des puits est relativement de bonne qualité (salinité inférieure à 0,3 g / l) mais contient à certains endroits un excès de fer et de fluor (zone de Fissel, Ndiaganiao).

I.6. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Avec la mise en exécution de l'acte III de la décentralisation lancé officiellement le 19 mars 2013, l'organisation territoriale a été complètement modifiée. Avec cette réforme, l'État du Sénégal envisage d'initier des alternatives susceptibles de corriger les déficiences et de produire simultanément des progrès significatifs à l'échelle nationale et un développement local harmonieux. L'objectif général visé par cette réforme est d'organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable.

Cette première phase va se dérouler dans le respect des limites territoriales actuelles des entités administratives concernées. Avec cette réforme, un nouveau code général des collectivités locales qui abroge et remplace les lois n°96-06, n°96-07 et 96-09 a été adopté. On assiste dorénavant à une communalisation intégrale, une départementalisation et à l'érection des régions territoires. Thiès comporte trois (03) départements administrés par des conseils départementaux : Mbour, Thiès et Tivaouane. Le département de Thiès compte 15 communes, Mbour en compte 16 et le département de Tivaouane 18.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-1: Organisation administrative de la région de Thiès**

DEPARTEMENTS	COMMUNES
THIES	KHOMBOLE- POUT- CAYAR- THIES NORD THIES EST- THIES OUEST- NOTTO- TASSETTE N'DIEYENE SIRAKH- N'GOUNDIANE- THIENABA TOUBA TOUL- DIENDER GUEDJI- FANDENE KEUR MOUSSA
MBOUR	JOAL- FADIOUTH - M'BOUR- GUEKOKH THIADIAYE- N'GAPAROU- POPOGUINE SALY PORTUDAL- SOMONE- FISSEL-N'DIAGANIAO- N'GUENIENE- SANDIARA SESSENE- MALICOUNDA – DIASS - SINDIA
TIVAOUANE	MEKHE- TIVAOUANE- M'BORO - MEOUANE TAIBA N'DIAYE- DAROU KHOUDOSS- KOUL MERINA DAKHAR- PEKESSE- M'BAYENE N'GANDIOUF- NIAKHENE- THILMAKHA CHERIF LÖ- MONT- ROLLAND- NOTTO.G. DIAMA PIRE GOUREYE- PAMBAL

Source : Découpage administratif

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-1 : Découpage Administratif de la région de Thiès**

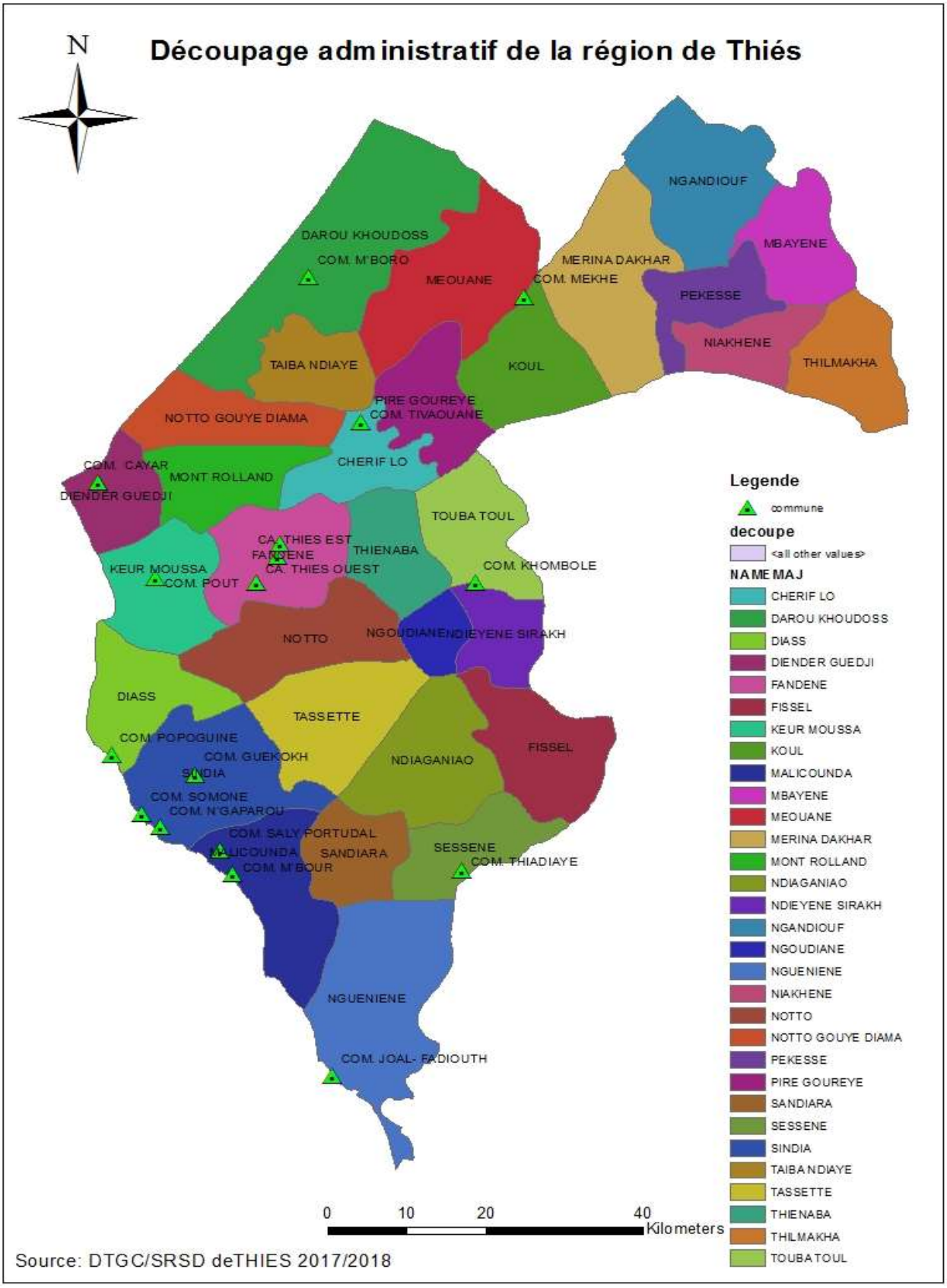

I.7. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES

Après celle de Dakar, la région de Thiès se positionne comme la région du Sénégal ayant le potentiel économique le plus important. Elle tient cette position économique favorable du dynamisme des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du tourisme, de l'artisanat, du commerce et des mines.

- Agriculture

La région peut être subdivisée en trois zones agricoles spécifiques que sont :

- la zone côtière des niayes à vocation maraîchère et fruitière ;
- la zone centre à vocation arachidière, arboricole et aussi de manioc ;
- la zone sud à vocation maraîchère et vivrière.

La région dispose d'atouts non négligeables dans le domaine fruitier liés à l'existence de conditions pédologiques et climatiques favorables à l'arboriculture, de projets forestiers et de pépinières de production de plants, d'un centre de formation et de recyclage dans le domaine forestier.

Les légumes proviennent de la zone des Niayes (Cayar, Notto, M'boro) ; sans oublier les tubercules de Taïba N'Diaye, N'Domaure, Kerr N'Diomba; les mangues, melons et oranges de Pout, Tivaouane.

- Pêche artisanale

La région de Thiès occupe la première place en matière de pêche artisanale. Ces performances découlent d'une activité de pêche quasi-permanente en raison des atouts dont elle dispose : près de 200 km de côtes, comprenant deux (2) façades maritimes : une façade Nord, longue de 120 km environ, de Cayar à Diogo et une façade Sud, communément appelée Petite Côte longue de 75 km (de Ndayane à Joal), la largeur de son plateau continental lui conférant une surabondance et une diversité des espèces pélagiques côtières, des conditions hydrologiques favorables avec l'upwelling, phénomène de remontée des eaux profondes riches en éléments nutritifs pour les poissons.

- **Art et culture**

L'artisanat est caractérisé par le dynamisme et la créativité des artisans locaux, notamment dans la zone de Méckhé qui bénéficie de la proximité d'un important marché touristique et d'une promotion de plus en plus grande de l'utilisation de produits locaux. L'acquisition d'une certaine technicité et, surtout, le développement de la créativité locale sont des atouts réels de l'artisanat régional. La région est renommée pour la qualité de ses produits artisanaux (la chaussure, la ceinture, le panier de Meckhé ; la poterie de Pire ou Celko ; la sculpture ou le tableau d'art plastique du centre artisanal de Thiès ou de la Manufacture des Arts ; les colliers ou parures en or de la bijouterie sont des exemples qui intéressent le monde des collectionneurs). En outre, Thiès est connue comme la cité des œuvres théâtrales et artistiques du Sénégal.

Le centre artisanal de Thiès regorge d'artisans qui essaient de s'organiser suivant leurs moyens et limites. Une quinzaine de corps de métiers peuvent être recensés dans la région : Maroquinerie ; Art de la peinture ; Sculpture; Vannerie; Bijouterie; Cordonnerie; Couture; Menuiserie métallique; Tissage; Menuiserie ébénisterie; Sculpture sur calebasse; Tôlerie ; Mécanique auto; Coiffure; Electricité bâtiment. Déjà avec un excellent redressement du secteur autour d'une chambre de commerce, la promotion industrielle, artisanale et des métiers, de réels atouts économiques et des promesses d'emploi peuvent naître.

- **Tourisme**

La région dispose d'un potentiel touristique important avec la présence de beaucoup d'hôtels et de plages pouvant accueillir un nombre important de touristes. Elle est dotée de deux façades maritimes, l'une au nord avec la Grande Côte abritant la zone maraîchère et fruitière des Niayes. Au Sud, la Petite Côte est la zone touristique la plus fréquentée au Sénégal. M'Bour, Toubab Dialaw et Saly sont visités par des touristes venant de partout dans le monde ; de grands hôtels bordent les plages. Le tourisme religieux occupe une place très importante dans la région avec l'organisation des Maouloud et Gamous grâce à l'implantation de la confrérie Tidiane autour de Tivaouane, Thiénaba et Pire mais aussi avec le pèlerinage de Popenguine et de Ndiassane.

- Industries et mines

La région de Thiès dispose des potentialités minières immenses pouvant assurer une création de richesses qui pourrait bénéficier à tout le Sénégal, le sous-sol offre une grande diversité de substances minérales comprenant des minéraux industriels (phosphates, calcaires industriels, barytine etc.), des minéraux lourds (zircon, titane), des pierres ornementales et des matériaux de construction (cimenteries etc.) qui se localisent surtout dans les réserves de Allou Kagne, Diogo et à Taïba. Il existe aussi d'importantes réserves de phosphates alumino-calciques à Lam Lam (environ 80 millions de tonnes), valorisables par calcination dans les filières engrais et alimentation animale. A Pallo Comme à Taïba, le phosphate s'est formé durant le Tertiaire, les roches-mères étant du phosphate de chaux et une argile riche en alumina.

Chapitre II : DEMOGRAPHIE

INTRODUCTION

Le Gouvernement du Sénégal a élaboré et adopté en avril 1988, suite à de larges consultations, une déclaration de politique de population qui traduit entre autres objectifs sa volonté d'assurer une meilleure maîtrise des phénomènes et problèmes démographiques dans une approche intégrée du développement. La politique de population fixe sept objectifs à réaliser dans le cadre de programmes d'actions et d'investissements prioritaires (PAIP). Les objectifs généraux de cette déclaration ont porté, entre autres, sur l'amélioration de la qualité de la vie et l'instauration d'un bien-être pour toutes les catégories de la population, la réduction de la morbidité et de la mortalité, en particulier celle des mères et des enfants par la mise en œuvre de programmes de santé maternelle et infantile incluant la planification familiale, la réduction du taux de fécondité et le rythme de croissance démographique par l'adoption de mesures appropriées. Avec les données démographiques fournies par les projections effectuées à partir des données collectées lors du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) réalisé en 2013, l'Etat du Sénégal est à même de juger de l'atteinte des objectifs de la politique nationale de la population et de pouvoir au besoin formuler de nouvelles politiques.

Dans ce chapitre, il s'agira de présenter les caractéristiques sociodémographiques de la population de la région de Thiès pour l'année 2018.

II.1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

II.1.1. NIVEAU ET EVOLUTION DE LA POPULATION

Les données obtenues en 2018 sont issues des projections obtenues à partir des données du dernier recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE 2013). Ces projections ont été obtenues à l'aide du taux de croissance moyenne annuelle (à compter de 2014) qui calcule pour chaque année un taux de croissance qui tient compte des mouvements naturels tels que les naissances, décès, émigrations et immigrations survenus au cours d'une année. Pour la région de Thiès ce taux est égal à 2,8%. Ainsi en 2018, la population de la région de Thiès est estimée à 2 049 764 habitants contre 1 995 037 habitants en 2017.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-2: Evolution de la population de la région de Thiès entre 1988 et l'année 2018**

Désignation \ Année	1988	2002	2013	2017	2018
Population résidente	941 151	1 331 916	1 788 864	1 995 037	2 049 764
Taux d'accroissement en %	2,7%	2,5%	2,5%	2,8%	2,8%

Source : ANSD., Projections de 2018

II.1.2. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

II.1.2.1. Pyramide des âges

La pyramide des âges est caractérisée par une base large et un sommet qui se rétrécit, ce qui révèle une population régionale jeune. En effet, un peu plus de la moitié de la population (51,7%) est âgé de moins de 20 ans, dont 34% sont dans la tranche d'âge allant de zéro (0) à cinq (5 ans). Ceci est la conséquence d'une forte fécondité et d'un faible taux de mortalité infantile.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-2: Pyramide des âges de la population de la région de Thiès**

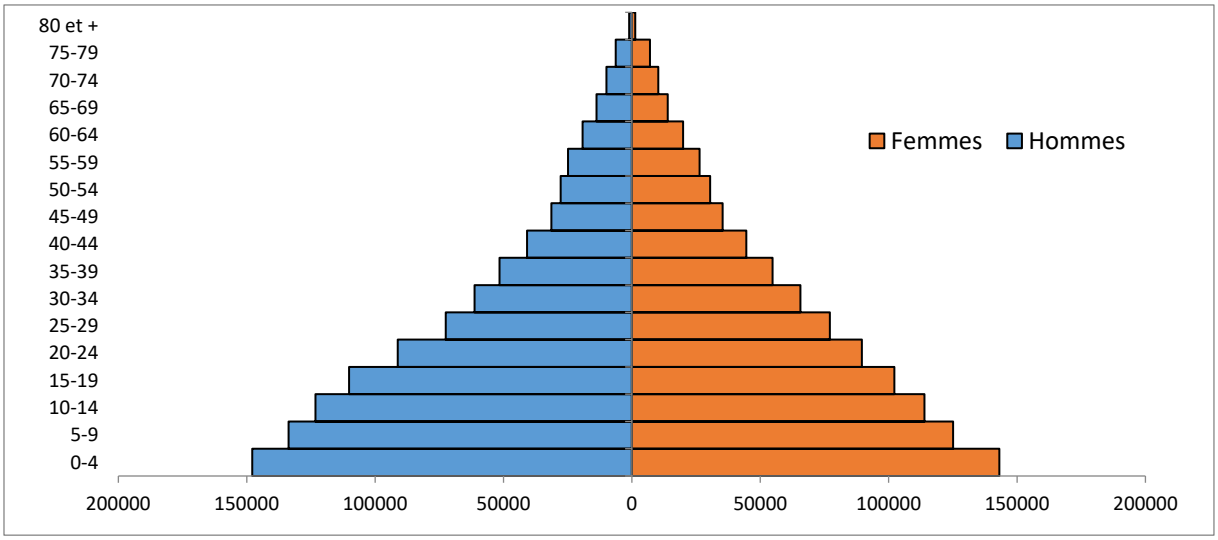

Source : ANSD., Projections de 2018

Cette jeunesse de la population de la région influe sur le rapport de dépendance démographique qui désigne le rapport du nombre d'individus supposés dépendre des autres pour leur vie quotidienne (moins de 15 ans et 65 ans et plus) au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans. En effet, les enfants âgés de moins de 15 ans constituent 40,8% de la population de la région en 2018 et les plus de 65 ans

représentent 3,7 %. De ce fait, le ratio de dépendance démographique correspond à 80 personnes inactives pour 100 personnes potentiellement actives (15 à 64 ans).

II.1.2.2. Rapport de masculinité par groupe d'âges

Le rapport de masculinité permet de saisir le poids numérique des hommes par rapport à celui des femmes. Il donne une indication sur le niveau d'équilibre entre les effectifs des deux sexes. Dans la région de Thiès, le nombre d'hommes est un peu plus important que celui des femmes. En effet, le rapport de masculinité est de 101 hommes pour 100 femmes. Toutefois, cette situation cache des disparités selon les âges et les départements.

Selon les départements, le rapport de masculinité est de 103 hommes pour 100 femmes à Mbour, de 99 hommes pour 100 femmes à Thiès, et à égalité à Tivaouane. Le rapport de masculinité s'établit à 102 garçons pour 100 filles à la naissance et continue de croître pour atteindre un maximum de 108% dans le groupe d'âges 15-19 ans. A l'inverse, au-delà de 25 ans, le rapport de masculinité devient nettement plus favorable aux femmes et suit une tendance baissière jusqu'à 55 ans avant de remonter légèrement entre 55 et 69 ans mais reste en faveur des femmes. La surmortalité des hommes par rapport aux femmes, l'exode rural et la migration, lesquels touchent plus les hommes que les femmes expliqueraient en partie cette situation.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-3 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Thiès en 2018**

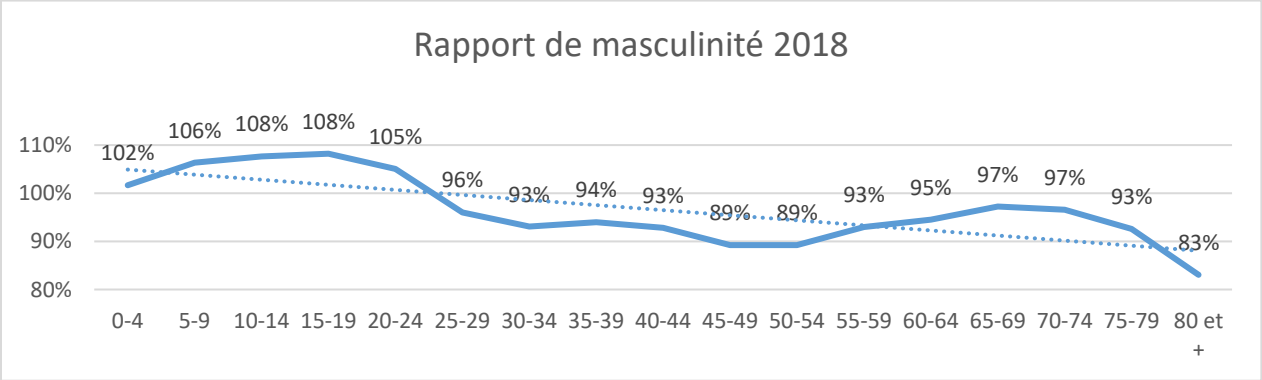

Source : ANSD., Projections de 2018

II.1.3. REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE

II.1.3.1. Répartition spatiale

Les données issues des projections faites à partir du recensement de 2013 montrent que la population est inégalement répartie sur le territoire régional. L'essentiel de la population de la région de Thiès (soit 74,7%) est concentré dans les départements de Mbour et Thiès qui occupent respectivement 37,4% et 37,3% de la population. Le département de Tivaouane abrite 25,3% de la population. Il convient de souligner qu'entre les recensements de 2002 et de 2013, la population du département de Mbour a dépassé celle de Thiès, faisant ainsi de Mbour le département le plus peuplé de la région.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-3: Répartition de la population de la région de Thiès selon le département**

Départements	Année 2018		
	Homme	Femme	Ensemble
Département Mbour	388299	378133	766432
Département Thiès	379752	385461	765213
Département Tivaouane	259283	258836	518120
Région de Thiès	1027334	1022430	2049765

Source : ANSD., Projections de 2018

Cette inégale répartition de la population régionale en faveur des départements de Thiès et Mbour témoigne du caractère attractif de ces deux départements du fait de la concentration des services, des infrastructures, des industries et d'un tourisme très développé (particulièrement à Mbour).

Par ailleurs, Thiès est la deuxième région la plus urbanisée après Dakar. Avec un taux d'urbanisation de 51,7%, elle concentre 14,3% de la population urbaine du Sénégal.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-4: Répartition de la population de la région selon le milieu de résidence**

Zones de résidence	Année 2018		
	Homme	Femme	Ensemble
THIES	1 027 194	1 022 570	2 049 764
Zone Urbaine	531 059	528 669	1 059 728

Zone Rurale	496 135	493 901	990 036

Source : ANSD., Projections de 2018

En 2018, la population de la région qui vit en milieu rural est estimée à 48,29%. Les départements de Mbour et Thiès restent les plus urbanisés de la région. En zone urbaine, la population masculine (50,1%) dépasse légèrement celle féminine. En zone rurale, la même tendance est observée avec une population masculine de 496 135 soit 50,1% de la population rurale.

II.1.3.2. Densités de population

Avec une superficie de 6.601 km^2, Thiès est la troisième région la plus densément peuplée avec 311 habitants/km^2 après Dakar et Diourbel. Cependant, cette densité diffère selon les départements. En 2018, Tivaouane qui est le département le plus vaste de la région (2 fois la superficie de Mbour) et le moins peuplé, a une densité de 166 habitants au km^2 tandis que les départements de Mbour et Thiès concentrent plus de population au km^2 avec respectivement 477 et 409 habitants/km^2.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-4 : Densités de population de la région de Thiès selon le département en 2018**

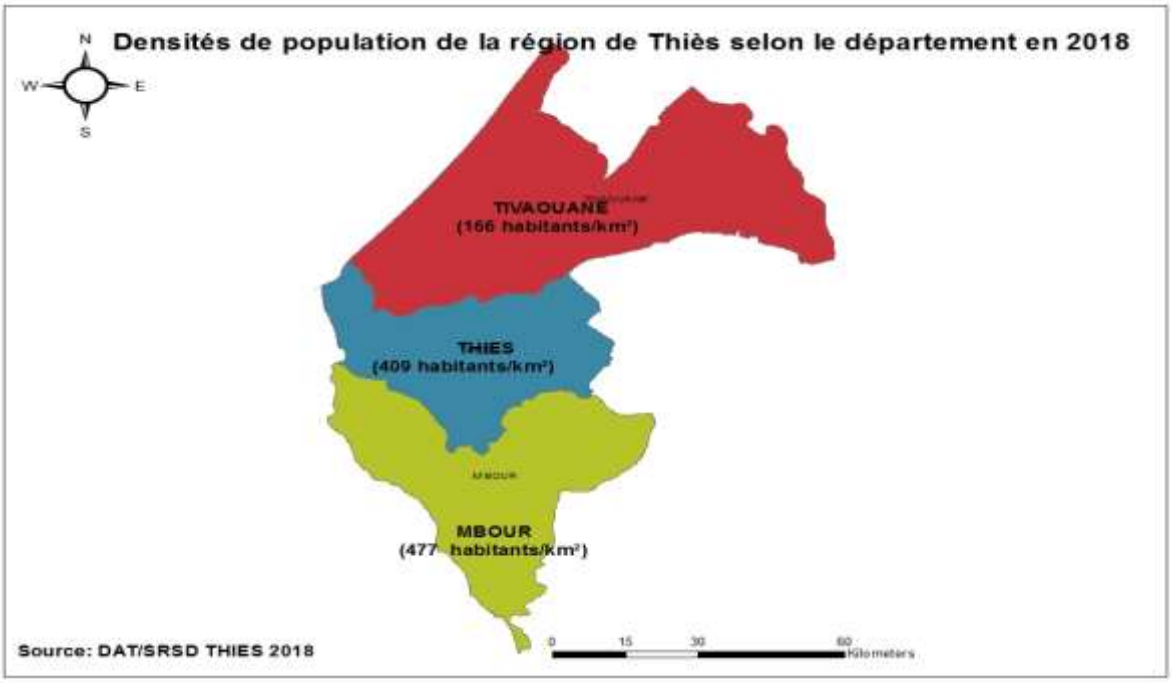

Source : ANSD, Projections de 2018

Conclusion

La région de Thiès a connu une augmentation de sa population qui est passée de 1 788 864 habitants en 2013 à 2 049 764 habitants en 2018. Cette population est inégalement répartie sur l'étendue de la région. Les départements de Mbour et de Thiès, qui sont des pôles d'attraction (tourisme, pêche, transport et services) concentrent près de 75% de la population de la région. Le département de Tivaouane qui fait un peu plus de la moitié du territoire de la région ne concentre que le quart de la population régionale.

Chapitre III : URBANISATION, CONSTRUCTION ET HABITAT

INTRODUCTION

La croissance urbaine de la région de Thiès se caractérise par une accélération de la croissance démographique. En effet, cette croissance démographique s'explique par sa proximité avec la région Dakar et l'implantation de l'aéroport Blaise Diagne et d'autre part par le mouvement migratoire. C'est ainsi que l'Etat conscient de cela a entrepris une politique de promotion immobilière et foncière, qui favorise la restructuration urbaine avec la mise en place d'un système de financement.

Il s'agira de voir dans un premier temps, l'urbanisation, ensuite le secteur de la construction et de l'Habitat.

III.1. URBANISATION

III.1.1. TAUX D'URBANISATION

La population urbaine de la région de Thiès représentait 195 906 individus en 1976, soit un taux d'urbanisation de 29%, une dizaine d'année plus tard le taux avait atteint 34%.

Entre 1976 et 2018, le taux d'urbanisation régional a connu une progression continue en passant de 29% à 51,7%. Toutefois, on observe un certain ralentissement à partir des années 2000. L'exode rural, l'attractivité des communes de Thiès et celles touristiques de la petite côte et les nombreux découpages des collectivités territoriales expliqueraient en partie cette évolution.

Dans les départements, les découpages successifs intervenus entre deux recensements ne permettent pas d'analyser l'évolution du taux.

La population urbaine s'élevait à 51,7% en 2018 et est inégalement répartie entre les départements. Thiès, avec un taux d'urbanisation de 57% en 2018, est le département le plus urbanisé de la région. Viennent ensuite, le département de Mbour avec un taux d'urbanisation de 55% et le département de Tivaouane qui enregistre la population urbaine la plus faible de la région soit 26,58%.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-5: Evolution du taux d'urbanisation de la région de Thiès selon la circonscription administrative**

DEPARTEMENTS	1976	1988	2002	2013	2017	2018
THIES	-	-	-	57	57	57
MBOUR	-	-	-	55,5	55,5	55,5
TIVAOUANE	-	-	-	26,58	26,58	26,58
REGION THIES	29	34	42,7	48,75	51,2	51,7

Source : ANSD

III.1.2. REPARTITION DE LA POPULATION URBAINE

En 2018, la population urbaine de la région de Thiès s'élève à 1 059 728 habitants soit (51,7%).

Dans la zone urbaine du département de Thiès, la commune de Thiès-Est est la plus peuplée avec 151 343 habitants soit 34% de la population urbaine totale. Elle est suivie par les communes de Thiès Nord (27,35%) et Thiès Ouest (21,43%). Les communes de Pout, Cayar, Khombole suivent loin derrière avec des contributions en dessous de 10%.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-6 : Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe.**

NOM LOCALITE		2017			2018		
	Milieu	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
REGION THIES	Ensemble	999818	995219	1995037	1027194	1022570	2049764
ZONE URBAINE	URBAIN	511907	509552	1021459	531059	528669	1059728
ZONE RURALE	RURAL	487911	485667	973578	496135	493901	990036
DEP:MBOUR		**377932**	**368037**	**745969**	**388299**	**378133**	**766432**
JOAL- FADIOUTH	URBAIN	27005	24188	51193	27746	24852	52598
M'BOUR	URBAIN	131149	128456	259605	134747	131980	266727
GUEKOKH	URBAIN	15215	14933	30149	15633	15343	30976
THIADIAYE	URBAIN	8165	8536	16702	8389	8771	17160
N'GAPAROU	URBAIN	5691	4932	10623	5847	5067	10914
POPOGUINE	URBAIN	4772	4876	9648	4903	5010	9913
SALY PORTUDAL	URBAIN	15782	14269	30051	16215	14660	30875
SOMONE	URBAIN	3160	2916	6076	3246	2996	6243
FISSEL	RURAL	20873	21916	42789	21446	22517	43963
N'DIAGANIAO	RURAL	25910	25914	51825	26621	26625	53246
N'GUENIENE	RURAL	19976	18479	38455	20524	18986	39510
SANDIARA	RURAL	15998	15708	31707	16437	16139	32576
SESSENE	RURAL	14077	13566	27643	14463	13938	28401

MALICOUNDA	**RURAL**	34919	33146	68065	35877	34056	69932
DIASS	**RURAL**	16552	17347	33899	17006	17822	34829
SINDIA	**RURAL**	18686	18856	37543	19199	19373	38573
DEP : THIES	**Ensemble**	**369613**	**375169**	**744782**	**379752**	**385461**	**765213**
KHOMBOLE	**URBAIN**	8399	8985	17383	8629	9231	17860
POUT	**URBAIN**	13163	13299	26463	13525	13664	27189
CAYAR	**URBAIN**	13367	12936	26303	13734	13291	27025
THIES NORD	**URBAIN**	57919	58174	116092	59507	59769	119277
THIES EST	**URBAIN**	72045	75258	147303	74021	77323	151343
THIES OUEST	**URBAIN**	43610	47381	90991	44806	48680	93487
NOTTO	**RURAL**	23366	23403	46769	24007	24045	48052
TASSETTE	**RURAL**	11950	10652	22603	12278	10945	23223
N'DIEYENE SIRAKH	**RURAL**	16950	16635	33585	17415	17091	34506
N'GOUNDIANE	**RURAL**	13848	13673	27521	14228	14048	28276
THIENABA	**RURAL**	13385	13665	27049	13752	14039	27791
TOUBA TOUL	**RURAL**	24819	25023	49842	25500	25710	51209
DIENDER GUEDJI	**RURAL**	18547	18604	37151	19055	19115	38170
FANDENE	**RURAL**	16375	14907	31283	16824	15316	32141
KEUR MOUSSA	**RURAL**	21868	22574	44443	22468	23194	45662
DEP: TIVAOUANE	**Ensemble**	**252361**	**251926**	**504286**	**259283**	**258836**	**518120**
MEKHE	**URBAIN**	12185	13403	25588	12519	13771	26290
TIVAOUANE	**URBAIN**	38776	38797	77573	39839	39861	79701
M'BORO	**URBAIN**	15720	15166	30885	16151	15582	31732
MEOUANE	**RURAL**	19165	20554	39720	19691	21118	40809
TAIBA N'DIAYE	**RURAL**	12306	12529	24834	12644	12872	25516
DAROU KHOUDOSS	**RURAL**	30670	28919	59589	31511	29713	61224
KOUL	**RURAL**	14782	15190	29972	15188	15607	30795
MERINA DAKHAR	**RURAL**	18311	17762	36073	18814	18249	37062
PEKESSE	**RURAL**	11406	10629	22035	11719	10921	22640
M'BAYENE	**RURAL**	5150	5252	10402	5292	5396	10687
N'GANDIOUF	**RURAL**	14937	14359	29297	15347	14753	30100
NIAKHENE	**RURAL**	4998	4941	9938	5135	5076	10211
THILMAKHA	**RURAL**	6619	6448	13067	6801	6625	13426
CHERIF LÖ	**RURAL**	10102	9764	19866	10379	10032	20411
MONT- ROLLAND	**RURAL**	7604	8146	15750	7813	8369	16182
NOTTO GOUYE DIAMA	**RURAL**	12013	12315	24328	12343	12653	24996
PIRE GOUREYE	**RURAL**	13144	12927	26071	13505	13282	26786
PAMBAL	**RURAL**	4472	4823	9296	4595	4956	9551

Source : Rapport de projection ANSD

Concernant le département de Mbour, la commune de Mbour capitalise l'essentiel de la population urbaine soit 62%. Elle est suivie de loin par la commune de Joal-Fadiouth (12,36%), Saly-Portudal (7,28%) et Nguekhokh (7,26%) de la population urbaine du département. Cependant, les communes de, Thiadiaye, N'gaparou,

Popenguine, Saly portudal, Somone enregistrent les parts les moins importantes avec moins de 5% chacune.

Au niveau du département de Tivaouane, la Commune de Tivaouane concentre plus de la moitié de la population urbaine (près de 58%). Les communes de M'boro et Mekhé enregistrent respectivement près de 23% et 19% de population urbaine.

III.2. CONSTRUCTION ET HABITAT

III.2.1. LES LOTISSEMENTS ET DISTRIBUTIONS DE PARCELLES

Le lotissement est une opération d'aménagement par laquelle le lotisseur acquiert une parcelle non viabilisée, réalise les travaux de voirie et réseaux divers nécessaires pour desservir les terrains et étend les réseaux publics pour les raccorder en eau, en électricité.

Au niveau du département de Thiès, le nombre de parcelles loties passe de 2420 parcelles en 2017 (dans 5 localités) à 1683 parcelles en 2018 (dans deux localités), soit une hausse de 11%. En outre, l'ensemble des parcelles loties ont été attribuées à 100%.

En ce qui concerne le département de Tivaouane, 3102 en 2018 ont été loties contre 9524 parcelles en 2017, soit une baisse de 65%. Les procédures d'attributions desdites parcelles sont toujours en cours.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-7 : Evolution des lotissements et attribution de parcelles**

Circonscription administrative	Année	Nb de parcelles loties	Nb de parcelles attribuées	Variation en %	Nombre de localités concernées
Thiès	**2017**	2420	2420	0	5
	2018	2683	2683	0	2
	Variation en %	11	11	0	-60
Mbour	**2017**	ND	ND	ND	ND
	2018	ND	ND	ND	ND
	Variation %				
Tivaouane	**2017**	9524	En cours	-	4
	2018	3102	En cours	-	2
	Variation %	-67	6	-	-50
Région	**2017**				
	2018				
	Variation %				

Source : Service régional de l'urbanisme et de l'habitat

III.2.2. LES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

Le nombre de demandes d'autorisation de construire enregistrées est de l'ordre de 1533 en 2018 contre 1140 en 2017, soit une augmentation de 34,5%. Cette hausse

est observée au niveau de tous les départements de la région avec respectivement 51,4% à Thiès, 32,4% à Mbour et 8,9% à Tivaouane. Ces hausses, s'expliqueraient par le fait que Thiès et Mbour sont plus proches de la capitale Dakar laquelle, ne dispose presque plus de réserves foncières.
Par ailleurs, on constate que sur 1 533 demandes enregistrées, seulement 526 demandes sont autorisées en 2018, ce qui est relativement faible.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-8 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire**

Circonscription administrative	Année	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées	Proportion autorisations délivrées en %	Variation en %
Thiès	2017	179	69	38,5	-61,5
	2018	271	94	34,7	-65,3
	Variation en %	51,4	36,2	-10,0	-
Mbour	2017	916	544	59,4	-40,6
	2018	1213	387	31,9	-68,1
	Variation en %	32,4	-28,9	-46,3	-
Tivaouane	2017	45	37	82,2	-17,8%
	2018	49	45	91,8	-8,2%
	Variation en %	8,9	21,6	11,7	-
Région	2017	1140	650	57,0	-43
	2018	1533	526	34,3	-65,7
	Variation en %	34,5	-19,1	-40	-

***Source* : Service régional de l'urbanisme et de l'habitat**

Dans la région de Thiès, plus de la moitié des autorisations de construire est attribuée à des constructions à étage soit 54,6%. S'agissant des autorisations de construire de type rez-de-chaussée, la région enregistre une proportion de 45,4% pour l'année 2018. Par rapport à 2017, les autorisations pour les constructions à étage connaissent une baisse de 11,3% tandis que celles relatives au rez-de-chaussée augmentent fortement (65,7%).

Par ailleurs, 92,2% des autorisations de construire délivrées concernent des lieux d'habitation. Ensuite viennent de loin les établissements commerciaux qui enregistrent une proportion de 4,7%. Enfin les autres types de destinations à savoir les lieux de culte, les établissements touristiques, et autres enregistrent respectivement 0,2% ; 0,7% et 2,3%.

Il est important de signaler que la répartition des autorisations de construire du département de Mbour est faite selon l'effectif des demandes enregistrées.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-9 : Evolution du nombre d'autorisations de construire selon la destination, par circonscription administrative**

Destination		Thiès			Mbour			Tivaouane			Région		
		2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %
Lieux d'habitation	**Rez de chaussée**	3	8	166,7	273	463	69,6	10	18	80	286	489	71
	Etage	49	61	24,5	615	496	-19,3	15	13	-13,3	679	570	-16,1
	Total	52	69	32,7	888	959	8	25	31	24	965	1059	9,7
Etablissements commerciaux	**Rez de chaussée**	1	3	200	8	4	-50	5	10	100	14	17	21,4
	Etage	7	4	-42,9	3	33	1000	1	0	-100	11	37	236,4
	Total	8	7	-12,5	11	37	236,4	6	10	66,7	25	54	116
Lieux de culte	**Rez de chaussée**	0	0	0	3	2	-33,3	5	4	-20	8	6	-25
	Etage	0	0	0	0	2	-	0	0	0	0	2	-
	Total	0	0	0	3	4	33,3	5	4	-20	8	8	0
Etablissements touristiques	**Rez de chaussée**	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0
	Etage	0	0	0	0	1	-	0	0	0!	0	1	-
	Total	0	0	0	1	2	100	0	0	0!	1	2	100
Autres	**Rez de chaussée**	4	1	-75	1	8	700	1	0	-100	6	9	50
	Etage	5	17	240	12	0	-100	0	0	0	17	17	0
	Total	9	18	100	13	8	-38,5	1	0	-100	23	26	13,0
Total	**Rez de chaussée**	8	12	50	286	478	67,1	21	32	52,4	315	522	65,7
	Etage	61	82	34,4	630	532	-15,6	16	13	-18,8	707	627	-11,3
	Total	69	94	36,2	916	1010	10,3	37	45	21,6	1022	1149	12,4

Source : Service régional de l'urbanisme et de l'habitat

Conclusion

Le taux d'urbanisation de la région de Thiès est de 51,7% en 2018. La population urbaine est plus importante dans le département de Thiès avec un effectif de 436 181 personnes soit un taux d'urbanisation de 57%. Par contre, elle est plus faible dans le département de Tivaouane avec un taux d'urbanisation de 26,58%.

Le nombre d'autorisations de construire délivrées demeure faible et a diminué par rapport à l'année précédente. Pour l'année 2018, des lotissements ont été enregistrés dans tous les départements de la région et ont concerné 5 785 parcelles pour Thiès et Tivaouane. Toutes les parcelles loties dans le département de Thiès ont été distribuées, mais à Tivaouane l'attribution est toujours en cours. Les types d'autorisation les plus fréquents concernent les lieux d'habitation, soit 92,2%. En somme, l'urbanisation devient de plus en plus galopante dans la région, mais la politique d'urbanisme est confrontée à un certain nombre de problèmes à savoir les lotissements irréguliers qui ne permettent pas de faire l'état exhaustif de la situation régionale.

Chapitre IV : EDUCATION

INTRODUCTION

L'éducation est le socle du développement économique et social. Sans une éducation de qualité, un pays ne peut disposer d'un capital humain capable de le propulser au rang des nations émergentes. Dès lors, les Gouvernements qui se sont succédé, de l'indépendance à nos jours ont eu à mener des programmes visant à instaurer une éducation de qualité au Sénégal. Ainsi des efforts considérables ont été menés par le gouvernement par l'augmentation des dépenses publiques allouées à l'éducation et la construction d'infrastructures ces dernières décennies pour répondre à la demande qui ne cesse d'augmenter d'année en année. L'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence des enseignements a été au cœur de la politique éducative à travers le Projet d'Amélioration de la Qualité et de l'Equité de l'Education de Base (PAQUEEB). Dans ce cadre, la subvention accordée aux écoles élémentaires a été renforcée avec une implication plus active des communautés dans la gestion des établissements scolaires.

Ce chapitre abordera l'éducation dans la région de Thiès à travers une analyse des cycles préscolaire, élémentaire, moyen et secondaire.

IV.1. LA PETITE ENFANCE

IV.1.1. LES INFRASTRUCTURES

Dans la région de Thiès, le nombre d'établissements d'accueil de la petite enfance s'élevait en 2018 à 390 structures dont 115 sont du public, 200 du privés et 75 communautaires. Les garderies représentent un peu plus du quart des établissements d'accueil (170 dont 166 garderies du type privé). Viennent ensuite les écoles maternelles (21,28%), suivies des écoles communautaires (13,8%). Les classes préscolaires à l'élémentaire sont les moins représentées parmi les structures avec 4,36%. Par rapport au statut de l'établissement à savoir privé ou public, à l'exception des garderies où on note une présence massive du secteur privé et des écoles communautaires pour les autres types, une prédominance du secteur public est observée.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-10: Répartition des structures du préscolaire selon le statut et le type d'établissement, par département**

Type d'établissement	Statut	Dép. de Mbour	Dép. de Thiès	Dép. de Tivaouane	Région de Thiès
Case des tout petits	**Public**	14	19	12	**45**
	Privé	0	0	0	**0**
	Communautaire	6	0	0	**6**
Classe préscolaire à l'élémentaire	**Public**	0	11	2	**13**
	Privé	2	0	1	**3**
	Communautaire	1	0	0	**1**
Ecole Maternelle	**Public**	35	10	6	**51**
	Privé	17	3	10	**30**
	Communautaire	2	0	0	**2**
Garderie	**Public**	0	2	0	**2**
	Privé	59	106	1	**166**
	Communautaire	2	0	0	**2**
Ecole Communautaire	**Public**	4	0	0	**4**
	Privé	0	0	1	**1**
	Communautaire	56	8	0	**64**

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2017/2018)

Au niveau départemental, Mbour compte le plus d'infrastructures de la petite enfance (198), suivi de Thiès avec 159 structures. Le département de Tivaouane quant à lui ne compte que 33 structures. Dans le département de Mbour, on note une répartition assez homogène de la plupart des structures entre les garderies (30,81%), les écoles communautaires (30,30%), et les d'écoles maternelles (27,27%). Les cases des tout-petits (10,1%) et les classes préscolaires à l'élémentaire (1,52%) polarisent le reste. Contrairement au département de Mbour, celui de Thiès est marqué par une prédominance des garderies (67,92%). Les cases des tout-petits, les écoles maternelles et les classes préscolaires à l'élémentaire suivent avec des proportions moins importantes respectivement 11,92%, 8,18% et 6,92%.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-11: Evolution des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le département**

Type d'établissement	Année scolaire	Dép. de Mbour	Dép. de Thiès	Dép. de Tivaouane	Région de Thiès
Case des tout petits	année 2016/2017	20	20	11	51
	année 2017/2018	20	19	12	51
	Variation relative	0%	-5,%	9,09%	0%
Classe préscolaire à l'élémentaire	année 2016/2017	9	11	0	20
	année 2017/2018	3	11	3	17
	Variation relative	-66,67%	0%	-	-15%
Ecole Maternelle	année 2016/2017	81	29	23	133
	année 2017/2018	54	13	16	83
	Variation relative	-33,33%	-55,17%	-30,43%	-37,59%
Garderie	année 2016/2017	22	82	2	106
	année 2017/2018	61	106	1	168
	Variation relative	177,27%	29,27%	-50%	58,49%
Ecole Communautaire	année 2016/2017	81	9	0	90
	année 2017/2018	60	8	0	68
	Variation relative	-25,93%	-11,11%	-	-32,35%

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2017/2018)

Par rapport à l'année scolaire 2017, on note pour 2018 au niveau régional une baisse de 3,25% du nombre de structures. La forte hausse enregistrée au niveau des garderies (58,49%) a été annihilée par les baisses notées dans les classes préscolaires à l'élémentaire, les écoles maternelles et les écoles communautaires respectivement de 15%, de 37,59% et de 32,35%. Le nombre de cases des tout-petits est resté constant dans la région. Les tendances observées au niveau régional sont les mêmes que celles observées dans le département de Mbour mais à des niveaux différents. Dans le département de Thiès, on note une forte baisse pour les écoles maternelles (55,17%), des cases des tout-petits (5%), et des écoles communautaires (11,11%). Toutefois, le département enregistre une légère hausse (3,97%) de ses infrastructures à cause des 24 nouvelles garderies. Enfin, le nombre de garderies dans le département de Tivaouane a diminué de moitié alors que les cases des tout-petits ont augmenté de 9,09%.

IV.1.2. LE PERSONNEL

Le niveau de qualification est apprécié à partir des diplômes académiques et professionnels. Au Sénégal, le niveau académique exigé aux enseignants du préscolaire est le BAC. La formation professionnelle des enseignants du préscolaire est sanctionnée par un Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP).

Pour l'année 2018, les données du personnel travaillant pour les écoles communautaires ne sont pas exhaustives à cause de l'incomplétude des statistiques (personnel masculin) du département de Thiès. Toutefois, la faible présence des hommes dans ce cycle fait que l'impact est négligeable sur les effectifs globaux. Il convient aussi de rappeler que le réseau communautaire est encore absent dans le département de Tivaouane. Environ 41,13% du personnel exercent dans le public ; 50,16% dans le secteur du privé et 8,71% au niveau du communautaire ; 83,03% sont des femmes contre 16,97% d'hommes. Le département de Mbour enregistre 52,19% des effectifs contre 40,62% pour celui de Thiès et 7,18% pour Tivaouane.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-12** : **Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le statut de d'établissement, le sexe et le département en 2018.**

Département	Public		Privé		Communautaire	
	femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Mbour	333	78	244	43	99	24
Thiès	136	35	397	57	14	-
Tivaouane	45	20	38	10	-	-

***Source** : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2017/2018)*

IV.1.3. LES EFFECTIFS

L'effectif des filles rapporté à celui des garçons dans le préscolaire (indice de parité fille/garçon) est resté supérieur à 1 sur la période allant de 2008 à 2018. Autrement dit, les filles sont plus nombreuses que les garçons dans le préscolaire. De plus l'indice a connu une évolution en dents de scie sur la période. Sa valeur la plus faible est enregistrée entre 2012 et 2013 (1,11) et sa valeur la plus élevée en 2008/2009

(1,17). Comparée à l'année 2017 où elle est de 1,14, il a connu une baisse en 2018 (1,13).

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-5 : évolution de l'indice de parité fille/garçon dans le préscolaire de 2008 à 2018**

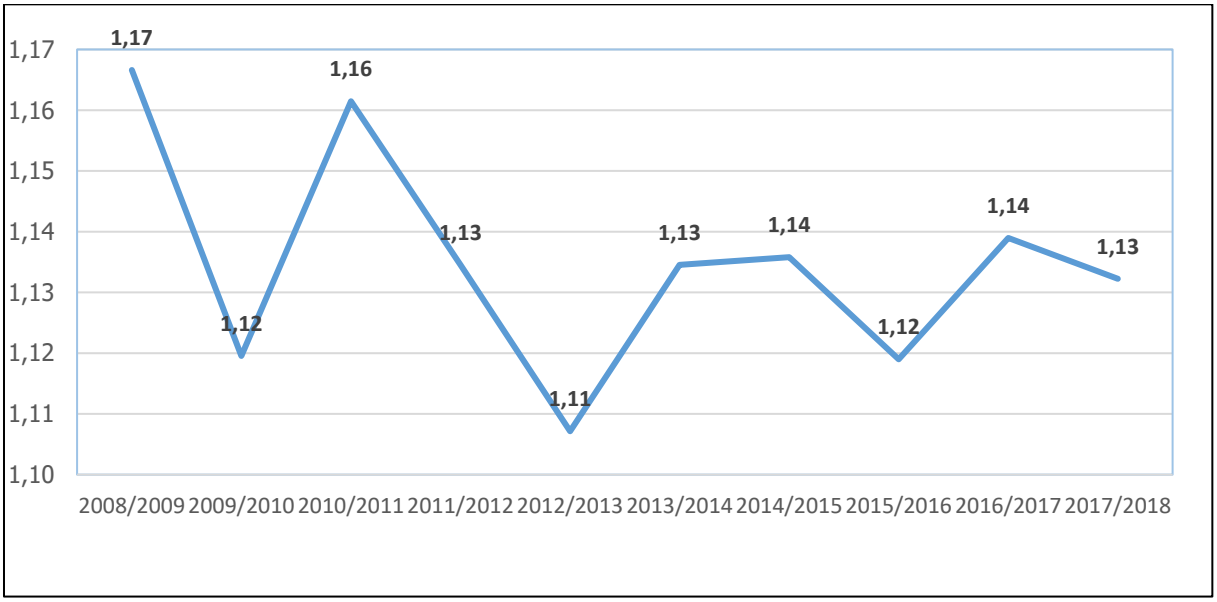

***Source :* Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2017/2018)**

En 2018, l'effectif des établissements de la petite enfance est de 30 629 apprenants répartis comme suit : 56,64% dans le département de Mbour, 36,05% dans le département de Thiès et 7,31% dans le département de Tivaouane.

Pour ce qui est de l'âge, l'effectif pour les enfants ayant 1 an et 2 ans est relativement faible (3,25%) par rapport aux effectifs des enfants ayant trois, quatre à cinq ans lesquels, représentent chacun environ le tiers de l'effectif total. Le même constat est observé au niveau départemental avec un effectif nul pour les enfants d'un an à Tivaouane.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-13: Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon l'âge, le sexe et le département en 2018**

Age	Sexe	Dép. de Mbour	Dép. de Thiès	Dép. de Tivaouane	Région de Thiès
	Garçons	12	10	0	22
	Filles	14	23	0	37
1 an	Ensemble	26	33	0	59
	Garçons	242	203	34	479
2 ans	Filles	238	181	37	456

	Ensemble	480	384	71	935
	Garçons	2598	1589	292	4479
	Filles	2935	1726	339	5000
3 ans	Ensemble	5533	3315	631	9479
	Garçons	2755	1724	342	4821
	Filles	3099	1926	447	5472
4 ans	Ensemble	5854	3650	789	10293
	Garçons	2529	1712	346	4587
	Filles	2926	1947	403	5276
5 ans	Ensemble	5455	3659	749	9863

***Source :* Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2017/2018)**

Par rapport au genre, aux différents âges, l'effectif des filles dépasse celui des garçons à l'exception des enfants de deux ans où les garçons constituent 51,23% des effectifs et les filles 48,77%.

IV.2. L'ELEMENTAIRE

L'enseignement élémentaire vise à accueillir les enfants de la tranche d'âge allant de 6 à 11 ans. La région de Thiès est caractérisée par un réseau de l'enseignement primaire très dynamique, dominé par les structures publiques.

IV.2.1. LES INFRASTRUCTURES

Pour répondre à la demande d'éducation, le système éducatif a mis en place divers modes d'organisation dont les classes à double flux et les classes multigrades en plus des classes à flux unique. Le premier type de regroupement constitue la principale stratégie pour répondre à la demande croissante d'éducation dans les zones à forte concentration de population. Le deuxième type (les Multigrades) permet d'offrir un service éducatif complet dans les zones peu peuplées où la structure classique de l'école ne permet pas de rationaliser les ressources matérielles et humaines.

En 2018, la région de Thiès compte 7 817 groupes pédagogiques dont 83,04% appartiennent au secteur public et 16,96% au privé. Un peu plus de sept (7) groupes pédagogiques sur dix (10) concernent les classes à flux unique (72,27%). Les classes

à double flux et celles multigrades représentent respectivement 11,24% et 16,49% du total des groupes pédagogiques.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-14: Répartition du nombre de classes d'enseignement élémentaire selon le type de groupe pédagogique et le statut, par département**

Circonscription administrative	Statut des établissements	type de groupe pédagogique			Total
		flux unique	double flux	multigrade	
Dép. de Mbour	Public	1730	561	187	2478
	Privé	672	0	28	700
	Total	2402	561	215	3178
Dép. de Thiès	Public	1678	284	186	2148
	Privé	378	2	71	451
	Total	2056	286	257	2599
Dép. de Tivaouane	Public	1024	32	809	1865
	Privé	167	0	8	175
	Total	1191	32	817	2040

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2017/2018)

Le département de Mbour enregistre le plus de groupes pédagogiques de type flux unique et de type double flux. En effet, Mbour enregistre 42,5% des groupes pédagogiques à flux unique et 63,82% de ceux à double flux. Pour ces mêmes types de groupes, le département de Thiès suit avec respectivement 36,4% et 32,54%. Le département de Tivaouane se distingue en enregistrant près de deux tiers (63,38%) des groupes pédagogiques multigrades de la région.

IV.2.2. LE PERSONNEL

Dans le souci de répondre à la forte demande d'éducation et au développement fulgurant du sous-secteur de l'enseignement élémentaire, le gouvernement du Sénégal a opté pour une politique de recrutement de contractuels afin de subvenir aux besoins en enseignants. Ainsi, une importante évolution a été notée aussi bien en matière de nombre que dans la prise en compte du genre.

En 2018, l'effectif total du personnel des établissements de l'élémentaire dans la région de Thiès est constitué de 9 072 individus. Le département de Mbour compte le plus de travailleurs de l'élémentaire avec 39,62% du personnel, suivi du département de Thiès avec 37,7% et le département de Tivaouane vient en dernière position avec 22,69% du personnel. De plus la majeure partie du personnel se retrouve dans le secteur public (environ 8 personnes sur 10).

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-15: Evolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire et le statut de l'établissement, par département**

Circonscription administrative	Année 2016/2017			Année 2017/2018			Variation relative		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Dép. de Mbour	2568	750	3318	2616	978	3594	1,87%	30,40%	8,32%
Dép. de Thiès	2736	666	3402	2696	724	3420	-1,46%	8,71%	0,53%
Dép. de Tivaouane	1747	145	1892	1851	207	2058	5,95%	42,76%	8,77%
Région de Thiès	7051	1561	8612	7163	1909	9072	1,59%	22,29%	5,34%

***Source :* Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2017/2018)**

Par rapport à l'année scolaire 2017, on observe en 2018, une augmentation de 5,34% des effectifs du personnel des établissements dans la région de Thiès. Cette augmentation est plus forte dans le secteur privé (22,29%) que celui public (1,59%). Les mêmes tendances sont observées dans les départements. Toutefois, le département de Thiès a enregistré une baisse de 40 unités des effectifs du public sur la même période.

S'agissant du niveau académique, il sied de rappeler qu'au Sénégal, les qualifications exigées des enseignants de l'élémentaire sont spécifiées comme suit : une formation générale correspondant au niveau d'études du BAC (à partir de 2011) et une formation pédagogique d'un an débouchant sur l'obtention d'un certificat d'aptitude pédagogique (CAP).

Au niveau régional, un enseignant sur deux est titulaire du baccalauréat. Ceux qui détiennent un BFEM représentent 44,2% des enseignants. Ensuite suivent ceux qui détiennent un DEUG (2,12%) et d'une licence (1,28%). Toutefois, on note l'existence d'enseignants qui ne détiennent aucun diplôme (1,17%) et de ceux qui ont un master (0,42%).

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-16: Répartition des enseignants du public de la région de Thiès selon le diplôme académique**

Diplôme académique	Dép. de Mbour	Dép. de Thiès	Dép.de Tivaouane	Région de Thiès
CFEE	9	12	6	27
BFEM	1086	1323	744	3153
BAC	1333	1198	1066	3597
DEUG	80	56	16	152
Licence	36	49	7	92
Maitrise/Master et P	15	12	3	30
Sans diplôme	35	43	6	84
Autre	22	3	3	28
Total général	2616	2696	1851	7163

***Source :* Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2017/2018)**

Pour les départements de Mbour et de Tivaouane, la majorité des enseignants détient le Bac tandis que pour le département de Thiès, ceux qui détiennent le BFEM sont plus nombreux (50,57%). Suivant les différents départements, on note que les enseignants qui sont sans diplôme dépassent le nombre de ceux détenant le CFEE.

IV.2.3. LES EFFECTIFS

En 2018, l'effectif des élèves de l'élémentaire dans la région de Thiès est de 333 129 apprenants. Le département de Mbour compte le plus d'élèves de l'élémentaire avec 42,12% des effectifs, suivi du département de Thiès (36,75%). Le département de Tivaouane vient en dernière position avec 21,13% des effectifs.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-17: Evolution des effectifs des élèves dans l'élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par département**

Circonscription administrative	Statut	Année 2016/2017			Année 2017/2018			Variation relative		
		Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Mbour	Public	58090	54957	113047	59473	55090	114563	2,38%	0,24%	1,34%
	Privé	11669	11168	22837	13015	12722	25737	11,53 %	13,91%	12,70 %
	Total	69759	66125	135884	72488	67812	140300	3,91%	2,55%	3,25%
Thiès	Public	53195	49366	102561	54994	49811	104805	3,38%	0,90%	2,19%
	Privé	8680	8431	17111	8897	8731	17628	2,50%	3,56%	3,02%
	Total	61875	57797	119672	63891	58542	122433	3,26%	1,29%	2,31%
Tivaouane	Public	31213	29548	60761	33241	31045	64286	6,50%	5,07%	5,80%
	Privé	2373	2603	4976	2899	3211	6110	22,17 %	23,36%	22,79 %
	Total	33586	32151	65737	36140	34256	70396	7,60%	6,55%	7,09%
Région de Thiès	Public	142498	133871	276369	147708	135946	283654	3,66%	1,55%	2,64%
	Privé	22722	22202	44924	24811	24664	49475	9,19%	11,09%	10,13 %
	Total	165220	156073	321293	172519	160610	333129	4,42%	2,91%	3,68%

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2017/2018)

Les élèves du public représentent 85,15% des effectifs de l'élémentaire tandis que les effectifs du privé représentent 14,85%. Par rapport aux genres, suivant les trois départements, l'effectif des filles est supérieur à l'effectif des garçons même si les écarts sont assez faibles. En effet pour le département de Mbour, on a 51,67% de filles contre 48,33% de garçons, pour le département de Thiès, les filles représentent 52,18% des effectifs contre 47,82 de garçons et pour Tivaouane, on a 51,34% de

filles contre 48,66% de garçons. Par rapport à 2017, les effectifs sont en hausse au niveau régional, départemental et par rapport au genre en 2018.

IV.3. LE MOYEN ET SECONDAIRE

IV.3.1. LE MOYEN SECONDAIRE

L'enseignement moyen est le cycle de prolongement de l'enseignement élémentaire avec une demande potentielle constituée de la tranche d'âge de la population allant de 12 à 15 ans. Il est dispensé dans les collèges d'enseignement moyen (CEM) dont le cycle dure quatre ans (de la Sixième à la Troisième).

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-18: Répartition des établissements d'enseignement du Moyen/Secondaire selon le cycle, le statut et le département**

Cycle	Année scolaire	Statut	Département de Mbour	Département de Thiès	Département de Tivaouane	Région de Thiès
Moyen/ Secondaire	Année 2016/ 2017	Public	64	59	40	149
		Privé	64	47	11	98
		Total	128	106	51	247
	Année 2017/ 2018	Public	66	61	39	166
		Privé	74	57	16	147
		Total	140	118	55	313
	Variation en %	Public	3,13%	3,39%	-2,50%	4,00%
		Privé	15,63%	21,28%	45,45%	50,00 %
		Total	9,38%	11,32%	7,84%	26,72 %

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2017/2018)

Quant à l'enseignement secondaire, c'est un prolongement de l'enseignement moyen avec un cycle qui dure trois ans (de la Seconde à la Terminale) et dont l'objectif est de renforcer le niveau des élèves afin de leur permettre de mener des études supérieures de qualité ou d'effectuer une formation professionnelle de cadre moyen. La demande potentielle pour le Secondaire se définit comme étant le nombre d'enfants âgées de 16 à 18 ans.

En 2018, la région de Thiès compte 313 établissements de type du moyen/secondaire répartis comme suit : 44,73% dans le département de Mbour, 37,7% dans le département de Thiès et 17,57% dans le département de Tivaouane. Par rapport au statut 53,04% des établissements se retrouvent dans le public et 46,96% dans le secteur du privé.

IV.3.2. LES EFFECTIFS

En 2018, l'effectif des élèves du moyen secondaire dans l'enseignement moyen est de 120 610 répartit comme suit : 40,33% dans le département de Mbour, 39,89% dans le département de Thiès et 19,78% dans le département de Tivaouane. Par rapport au genre, le pourcentage des filles qui sont dans l'enseignement moyen dans la région est de 53,75% et de plus l'effectif des filles à tous les niveaux est supérieur à celui des garçons.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-19: Répartition des effectifs dans l'enseignement Moyen selon le niveau et le département (genre)**

Département	Répartition des effectifs par niveau									
	Sixième		Cinquième		Quatrième		Troisième		Total Général	Total fille
	Total	Fille	Total	Fille	Total	fille	Total	fille		
Dép. de Mbour	11883	6213	12091	6541	13287	7368	11386	6194	48647	26316
Dép. de Thiès	12543	6589	11674	6348	12833	7123	11057	6008	48107	26068
Dép. de Tivaouane	6352	3195	5873	3063	6074	3262	5557	2923	23856	12443
IA Thiès	30778	15997	29638	15952	32194	17753	28000	15125	120610	64827

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2017/2018)

Par rapport au niveau, la répartition des effectifs est assez homogène. En effet 25,52% des effectifs se retrouvent en sixième, 24,57% en cinquième, 26,69% en quatrième et 23,22% en troisième.

IV.3.3. LE SECONDAIRE

Concernant le secondaire, l'effectif total des élèves est de 60 105, et comme pour le moyen secondaire, la répartition des effectifs est assez homogène avec 34,54% des élèves en classe de seconde, 30,65% en première et 34,8% en terminale.
Par rapport aux départements, le département de Thiès compte 41,87% des apprenants du secondaire, suivi du département de Mbour avec 40,83% et le département de Tivaouane avec 17,3% des apprenants.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-20: Répartition des effectifs par niveau dans le secondaire par sexe et département**

Niveau	Année scolaire	Dép. de Mbour			Dép. Thiès			Dép. Tivaouane			Région		
		Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
Seconde	année 2016/2017	8470	4043	4427	8920	4077	4843	3359	1701	1658	20749	9821	10928
	année 2017/2018	8302	3929	4373	8691	4007	4684	3765	1837	1928	20758	9773	10985
	Variation relative	-1,98%	-2,82%	-1,22%	-2,57%	-1,72%	-3,28%	12,09%	8,00%	16,28%	0,04%	-0,49%	0,52%
Première	année 2016/2017	6829	3291	3538	7133	3497	3636	2988	1503	1485	16950	8291	8659
	année 2017/2018	7715	3714	4001	7526	3639	3887	3182	1616	1566	18423	8969	9454
	Variation relative	12,97%	12,85%	13,09%	5,51%	4,06%	6,90%	6,49%	7,52%	5,45%	8,69%	8,18%	9,18%
Terminale	année 2016/2017	7058	3492	3566	8621	4167	4454	3327	1638	1689	19006	9297	9709
	année 2017/2018	8522	4215	4307	8949	4301	4648	3453	1747	1706	20924	10263	10661
	Variation relative	20,74%	20,70%	20,78%	3,80%	3,22%	4,36%	3,79%	6,65%	1,01%	10,09%	10,39%	9,81%

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2017/2018)

Par rapport au genre, les filles représentent 51,74% des apprenants du secondaire avec 35,32% en classe de seconde, 30,4% en classe de première et 34,28% en classe de terminale.

IV.4. INTENSITE DE LA FREQUENTATION SCOLAIRE ET PERFORMANCES DANS L'EDUCATION

Le tableau 4.12 montre les résultats enregistrés dans le système éducatif en 2018 à travers les différents indicateurs à savoir le taux brut d'admission, le taux brut de scolarisation et les différents taux de transition à savoir de l'élémentaire au moyen et du moyen au secondaire.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-21: les indicateurs du système éducatif**

Indicateurs	2018
TBA (taux brute d'admission)	
TBA région	116,20%
TBA région (garçons)	89,72%
TBA région (filles)	123,6%
TBS (taux brute de scolarisation)	
TBS région à l'élémentaire	100,71%
TBS région (garçons) à l'élémentaire	93,49%
TBS région (filles) à l'élémentaire	108,51%
TBS région au moyen	60,77%
TBS région (garçons) au moyen	68,00%
TBS région (filles) au moyen	54,09%
TBS région au secondaire	44,52%
TBS région (garçons) au secondaire	47,40%
TBS région (filles) au secondaire	41,81%
Taux de transition de la troisième à la seconde	
taux de transition régional 3ième/seconde	80,66%
taux de transition régional 3ième/seconde (fille)	79,92%
taux de transition régional 3ième/seconde (garçon)	81,52%
taux de transition Mbour 3ième/seconde	78,93%
taux de transition Thiès 3ième/seconde (fille)	90,45%
taux de transition Tivaouane 3ième/seconde (garçon)	66,18%
Taux de transition régional CM2 / 6ième	76,28%
Taux de transition régional CM2 / 6ième (fille)	73,27%
Taux de transition régional CM2 / 6ième (garçon)	79,93%
Taux de transition Mbour CM2 / 6ième	66,02%
Taux de transition Thiès CM2 / 6ième (fille)	84,08%
Taux de transition Tivaouane CM2 / 6ième (garçon)	85,11%

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2017/2018)

Le taux brut d'admission ou taux brut d'accès se définit comme le nombre total des nouveaux élèves en première année de l'enseignement primaire, sans considération d'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire. Il indique le niveau général d'accès à l'enseignement primaire autrement dit la capacité du système éducatif à assurer l'accès en première année à la population ayant l'âge officiel d'entrée à l'école.

Dans la région de Thiès, le taux brut d'admission est assez élevé (116,2%) ce qui indique qu'il existe une part importante d'enfants trop âgés qui n'ont pas été inscrits

quand ils avaient l'âge officiel d'entrée à l'école primaire. Cette valeur élevée du taux brut d'admission est proportionnellement due à sa valeur notée chez les filles puisqu'elle est de 123,6%. Pour les garçons, le taux est assez faible (89,72%).

Le taux brut de scolarisation est le nombre total d'inscrits dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée. Il montre le niveau général de participation à un niveau donné d'éducation. Il indique la capacité du système éducatif à inscrire les élèves d'un groupe d'âge particulier. Dans la région de Thiès, au niveau de l'élémentaire, ce taux est de 100,71%. Ce qui indique, de manière générale que la région est en principe capable de scolariser la totalité de sa population en âge de fréquenter l'école. L'analyse par rapport au sexe montre que le taux est assez élevé chez les filles (108,51%), ce qui traduit un degré élevé de participation des filles à l'enseignement élémentaire. Pour les garçons, le taux brut de scolarisation dépasse tout juste les 90% (il est égal à 93,49%). Ainsi pour l'élémentaire, le nombre total des places pour les garçons approche le nombre requis pour que le groupe d'âge officiel soit scolarisé en totalité. Pour le moyen et le secondaire les valeurs respectives du taux brut de scolarisation sont 60,77% et 44,52%. Ainsi donc, on constate une diminution importante de ce taux au fur et à mesure que l'on évolue par rapport au niveau d'étude.
Ce constat est plus marqué chez les filles puisque ce taux est égal à 108,51% pour l'élémentaire, 54,09% pour le moyen et 41,8% pour le secondaire.

Le taux de transition est le nombre d'élèves (ou étudiants) admis en première année d'un niveau ou cycle d'enseignement supérieur dans une année donnée, exprimé en pourcentage du nombre d'inscrits en dernière année du cycle (ou niveau) précédent lors de l'année scolaire précédente. Cet indicateur mesure la proportion d'élèves qui passent d'un cycle d'étude à un autre, d'une année à l'autre.
Le taux de transition entre la troisième (moyen) et la seconde (secondaire) est égal à 80,66% dans la région. Le département de Thiès a le taux de transition le plus élevé (90,45%) suivi respectivement des départements de Mbour (78,93%) et de Tivaouane (66,18%). Ainsi, le département de Thiès dispose du meilleur niveau d'accès du moyen au secondaire. Par ailleurs, par rapport au genre, le taux de transition des garçons (81,52%) est légèrement supérieur à celui des filles (79,92%) dans la région.

Le taux de transition du cm2 (élémentaire) à la sixième (moyen) est égal à 76,28% au niveau régional. Le département de Tivaouane dispose du meilleur taux (85,11%), suivi respectivement des départements de Thiès (84,08%) et de Mbour (66,02%). Par rapport au sexe, les garçons ont un meilleur taux d'accès (79,93%) que les filles (73,27%).

IV.5. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle est l'un des sous-secteurs les plus complexes du secteur de l'éducation et de la formation. Les structures de formation professionnelle et technique prises en compte dans cette section sont celles qui sont sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, celles qui sont reconnues ou ayant un arrêté d'ouverture et de fonctionnement délivré par le ministère de tutelle.

IV.5.1. LES INFRASTRUCTURES

Les structures de la FPT sont composées de lycées d'enseignement technique et de centres de formation qui regroupent les centres de formation professionnelle (CFP), les centres d'enseignement technique féminin (CETF/CRETF), les foyers d'enseignement moyen pratique (FEMP), les centres régionaux de formation professionnelle (CRFP), les centres départementaux de formation professionnelle (CDFP), le centre de formation artisanale (CFA), les centres de perfectionnement des artisans ruraux (CPAR), les centres sectoriels de formation, les instituts, les écoles et les complexes de formation.

En 2018, le nombre d'établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle de la région de Thiès se chiffre à 40 établissements où le privé occupe la place la plus importante dans l'effectif des centres de formation avec 65% correspondant à 26 établissements privés contre 14 pour le public. Par ailleurs, sur l'effectif des structures, on dénombre 13 centres de formation publique et un lycée technique public. En outre, la région capitalise 26 structures privées.
La répartition régionale montre que la région de Thiès abrite après celle de Dakar plus d'établissements du réseau de la formation professionnelle et technique soit

9,82% de l'effectif national. Cependant, cette situation s'explique par la forte concentration de la population scolarisable dans la région.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-22: Répartition du réseau des structures de formation selon le type**

Région	PUBLIC			PRIVE		Total général
	LYCEE TECHNIQUE	SFP	Total	SFP	Total	
THIES	1	13	14	26	26	40
Sénégal	**12**	**107**	**119**	**288**	**288**	**407**

Source : Direction de l'enseignement technique et de la formation professionnelle

IV.5.2. LES EFFECTIFS

Les effectifs des apprenants de la Formation Professionnelle et Technique, dans la région de Thiès, sont présentés dans le tableau ci-dessous selon le genre et le statut des établissements.

En 2018, l'effectif total des apprenants inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle de la région de Thiès, est de 6 149 apprenants. La part du public est la plus importante avec 4 681 apprenants soit 76,12% de l'effectif global, dont 1 873 filles et 2 808 garçons.

Tableau-Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-23: Répartition régionale des apprenants de la FPT dans les structures de formation selon le genre**

Région	2017						2018						Variation en %					
	PUBLIC			PRIVE			PUBLIC			PRIVE			PUBLIC			PRIVE		
	Fille	Garçon	Total	Fille	Garçon	Total	Fille	Garçon	Total	Fille	Garçon	Total	Fille	Garçon	Total	Fille	Garçon	Total
THIES	1 357	2 200	3 558	1436	832	2268	1873	2808	4681	937	531	1468	38 %	27,6	31,6	-34,7	-36,2	-35,3
Sénégal	14 144	14 358	28 502	22 101	15 495	37 597	18013	16188	34201	25831	20572	46403	27,4	12,7	20	16,9	32,8	23,4

Source : Direction de l'enseignement technique et de la formation professionnelle

En outre, les apprenants qui sont dans le privé sont au nombre de 1 468 dont 531 garçons et 937 filles. Par ailleurs, il est important de souligner au niveau du privé que

la parité est en faveur des filles alors que dans le public c'est l'inverse qui est observé.

Tableau-Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-24 : Évolution des effectifs d'apprenants dans les structures de formation de la région de Thiès**

Région	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TAMA 2018
Thiès	4 207	4 618	5 001	5 501	6 401	5 520	5 826	6149	6%
Total	37 516	40 223	48 116	51 608	54 318	54 501	66 099	80604	12%

Source : Direction de l'enseignement technique et de la formation professionnelle

Au regard des statistiques, une augmentation continue de l'effectif des apprenants est observée dans les structures de la formation professionnelle entre 2011 et 2018. Ainsi, il passe de 4 207 apprenants à 6149 en 2018.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-25: Répartition des apprenants dans les structures de formation professionnelle selon les filières BTS et CAP**

REGION	STATUT	BTS				BTS TOT FILLE	BTS TOT GARCON	CAP						CAP TOT FILLE	CAP TOT GARCON
		1ere année BTS		2eme année BTS				1ere année CAP		2eme année CAP		3eme année CAP			
		FILLE	GARCON	FILLE	GARCON			FILLE	GARCON	FILLE	GARCON	FILLE	GARCON		
THIES	PUBLIC	1	21	0	17	1	38	275	264	137	133	249	193	661	590
	PRIVE	40	3	42	27	82	30	58	54	57	15	33	26	148	95
Total THIES		41	24	42	44	83	68	333	318	194	148	282	219	809	685
Total Sénégal		3519	4102	3691	3976	7129	7353	4153	3559	2732	2014	2418	1584	9303	7157

Source : Direction de l'enseignement technique et de la formation professionnelle

CONCLUSION

En 2018, l'effectif des établissements de la petite enfance est de 30 629 apprenants et l'effectif des filles rapporté à celui des garçons (indice de parité fille/garçon) est resté supérieur à 1. Autrement dit les filles sont plus nombreuses que les garçons dans le préscolaire. Les établissements du préscolaire sont dominés en majeure partie par le secteur privé. Les garderies représentent un peu plus du quart de ces établissements et sont en augmentation par rapport à 2017, alors que pour les autres types d'établissements, on note une diminution de leur nombre. Par ailleurs, le personnel de la petite enfance se distingue par une présence plus importante des femmes par rapport aux hommes.

Dans l'élémentaire en 2018, l'effectif est de 333 129 apprenants dont 85,15% inscrits dans le public et majoritairement constitués de filles. De plus, l'effectif du personnel de ces établissements est composé de 9 072 individus et a augmenté de 5,34% par rapport à 2017. La région de Thiès compte également 7817 groupes pédagogiques à

l'élémentaire dont 83,04% constituent des groupes pédagogiques du public et 16,96% des groupes du secteur privé.

Pour le moyen secondaire, la région compte 313 établissements dont 53,04% dans le public et 46,96% dans le privé. L'effectif des élèves du moyen secondaire est de 120 610 apprenants dont 53,75% de filles. Concernant le secondaire la répartition des effectifs est assez homogène et le nombre d'apprenants est de 60 105 individus.

De manière générale, les indicateurs régionaux sont satisfaisants. En effet, le taux brut d'admission est assez élevé (116,2%), pour le taux brut de scolarisation il est égal à 100,71% indiquant que la région est en principe capable de scolariser la totalité de sa population. Les taux de transition du moyen au secondaire et de l'élémentaire au moyen sont quant à eux respectivement égaux à 80,66% et 76,28%.

Chapitre V : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

INTRODUCTION

Le Sénégal a institué dans la Constitution en son article 17 que « l'Etat et les collectivités publiques ont le devoir social de veiller à la santé physique, morale et mentale de la famille". Cette importance accordée au secteur de la santé s'est également traduite par la ratification par les autorités sénégalaises des textes internationaux tels que la déclaration universelle des Droits de l'Homme, la charte de l'UA et la Convention des Droits de l'Enfant.

Les orientations de la politique de santé et d'appui social ont été déclinées à travers le Plan national de Développement sanitaire et social (PNDS). La mise en œuvre de ce plan a permis d'enregistrer d'importants progrès dans différents domaines tels que la réduction de la mortalité maternelle, la réduction de la mortalité infanto juvénile et la maitrise de la fécondité ainsi que dans la lutte contre certaines endémies majeures, notamment le paludisme et le SIDA. L'amélioration de la santé et de la nutrition passera donc par la mise en œuvre adéquate du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) qui couvre la période 2009-2018. Ce plan s'inscrit dans la perspective d'accélération de l'exécution des différents programmes de prévention et d'offres de services de santé.

Dans ce chapitre, il sera abordé le secteur de la santé puis celui de l'hygiène publique.

V.1. SANTE

Le système sanitaire peut être décliné en trois niveaux : d'abord l'échelon périphérique qui correspond au district sanitaire, ensuite l'échelon régional qui correspond à la région médicale et enfin l'échelon central. Le district sanitaire regroupe au minimum un centre de santé et un réseau de postes de santé. Il couvre une zone géographique pouvant épouser un département entier ou une partie d'un département. La région de Thiès compte actuellement 9 districts sanitaires. Les postes de santé sont implantés dans les communes, les chefs-lieux de communautés

rurales ou les villages relativement peuplés. La région médicale est la structure de coordination du niveau régional. Chaque région médicale dirigée par un médecin de santé publique correspond à une région administrative.

V.1.1. LES INFRASTRUCTURES

L'analyse de la carte sanitaire en 2018 montre que la région de Thiès est relativement bien fournie en infrastructures. En effet, elle compte 335 cases de santé, 243 postes de santé, 10 cliniques privées, 9 centres de santé.

Elle compte également au total 5 hôpitaux dont 3 publics dans les trois départements et 2 hôpitaux privés dans le département de Thiès. Pour les postes de santé environ 7 postes sur 10 sont des postes publics.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-26 : Répartition du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative**

Type de Structure de santé	Département de Mbour	Département de Thiès	Département de Tivaouane	Région de THIES
Hôpital	1	3	1	5
Centre de santé	4	3	2	9
Poste de santé	59	61	46	166
Poste de santé privé	48	27	2	77
cliniques privées	6	4	0	10
Case de santé	-	-	-	335
Total	118	98	51	602

Source : Inspection d'Académie de Thiès (annuaire statistique 2017/2018)

Par ailleurs, la région compte un centre de santé mentale Dalal Xèl, 27 cabinets médicaux, 71 cabinets de soins privés et 165 officines privées environ.

La région dispose, en plus des établissements orientés dans la prise en charge des malades, d'autres structures qui s'activent dans la prise en charge préventive, promotionnelle, la formation et l'approvisionnement en médicaments. Il s'agit de la Brigade régionale d'Hygiène, du Service Régional de l'Action Sociale et ses CPRS, de la Pharmacie régionale d'approvisionnement, du Centre Régional de Formation en

Santé, des écoles privées de formation qui sont au nombre de neuf (09), de l'Institut de Pédiatrie Sociale et la section Hygiène de l'ENDSS à Khombole.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-27 : Liste des EPSNH 1rattachés selon les domaines techniques de compétences**

EPSNH	Spécialités
Service Régional de Transfusion Sanguine (SRTS)	Produits sanguins et dérivés
Pharmacie Régionale d'Approvisionnement (PRA)	Médicaments et produits essentiels
Service de Lutte anti paludisme	Lutte contre le paludisme
Bureau Régional de l'Education et de l'Information pour la Santé(BREIPS)	IEC, Sensibilisation
Service Régional de l'Action Sociale	Prise en charge des personnes vulnérables
Centre Régional de Formation en Santé	Formation continue en santé

Sources : RMTH 2018

Les indicateurs de couverture sanitaire des populations renseignent sur le degré d'atteinte des normes établies par l'organisation mondiale de la santé (OMS). Le niveau de ces indicateurs montre que le nombre d'infrastructures pour les habitants de la région est insuffisant par rapport aux normes de l'OMS.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-28: Indicateurs de couverture sanitaire des populations**

Indicateurs	Année 2017	Année 2018	Normes OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	12018	1PS/12 347	1/10 000 hbts
Nombre d'habitants par centre de santé	221670	1CS/227752	1/50 000 hbts
Nombre d'habitants par hôpital	399007	1HP/409953	1/150 000 hbts

Sources : RMTH 2018

En 2018, le nombre d'habitants par centre de santé est de 227 752 et le nombre d'habitants par hôpital est de 409 953, soit respectivement 4,5 et 2,7 fois plus élevé que les normes de l'OMS. Le nombre d'habitants pour un poste de santé est de

[1] EPSNH = Etablissement Public de Santé Non Hospitalier

12 347 habitants (soit 1,2 fois plus élevé que les normes de l'OMS). Au vu de ces chiffres, des efforts restent à fournir pour assurer une bonne couverture sanitaire des populations de la région et être au niveau des normes de l'OMS. Quant au nombre d'habitants par poste de santé son indicateur (1 poste de santé pour 12347 habitants) s'approche le plus des normes de l'OMS (1/10000 hts).

V.1.2. LE PERSONNEL DE SANTE

Le personnel (qualifié) de santé de la région de Thiès s'élève à 938 travailleurs en 2018.

La région compte ainsi 115 médecins (généralistes et spécialistes confondus), 236 infirmiers d'Etat, 158 assistants infirmiers, 288 sages-femmes et 141 techniciens supérieurs de la santé. Les départements de Thiès et de Mbour concentrent le plus de personnel avec respectivement 233 et 204 travailleurs, cela s'explique par l'importance de la population, alors que Tivaouane ne compte que 133 travailleurs composés essentiellement de sage-femmes (50), d'infirmiers (40) et d'assistants infirmiers (29).

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-29: Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle et le type de structure, par circonscription administrative en 2018**

Personnel	Région Médicale	Hôpitaux	Département Mbour	Département Thiès	Département Tivaouane	Total
Assistant Infirmier	0	28	51	50	29	158
Infirmier Diplômé d'Etat	1	98	61	36	40	236
Médecin	3	77	14	14	7	115
Sage-femme d'Etat	2	65	81	90	50	288
Technicien Supérieur de Santé	5	89	26	14	7	141
Total	11	357	233	204	133	938

Sources : RMTH 2018

Les taux de couverture s'élèvent respectivement à un médecin pour 17 824 habitants, un infirmier d'Etat pour 8685 habitants et une sage-femme pour 1 722 FAR.

Le tableau ci-dessous montre que la résorption du déficit en matière de ressources humaines se poursuit toujours dans la région grâce à l'effort combiné de l'Etat et des comités de santé. Ces derniers ont pris des initiatives allant dans le sens du renforcement des ressources humaines en procédant à des recrutements de personnel qualifié, notamment des sages-femmes.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-30: Répartition et évolution des effectifs du personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture**

Catégorie	Nombre	Ratio	Normes/ratio
Médecin	115	1 médecin/17824 hbts	Selon le niveau de la structure (1 Médecin/10000 hbts-OMS)
Infirmier Diplômé d'Etat	236	1 IDE/8685 hbts	1 IDE/5000 hbts (PNDS)
Sage-femme d'Etat	288	1 SFE/1722 FAR	1 SFE/1500 à 3000 FAR (PNDS)

Sources : RMTH 2018

V.1.3. BILAN DES PROGRAMMES DE SANTE

V.1.3.1. Santé de la reproduction

L'Organisation Mondiale de la Santé préconise d'effectuer au moins quatre visites prénatales à intervalles réguliers durant la grossesse, afin de rendre efficaces les soins prénatals. Ainsi concernant le suivi des grossesses, le taux d'utilisation des services de consultations prénatales en 2018 est de 89%. Comparé à l'année 2017, il a connu une baisse de 2 points. Tout comme le taux d'utilisation pour la consultation prénatale, le taux d'achèvement pour la consultation prénatale a connu une baisse en 2018 (52,23%) ce qui pourrait s'expliquer par le retard à la CPN précoce et à la discontinuité des services de CPN. Les proportions d'accouchements effectués dans les structures sanitaires et les proportions d'accouchements assistés par du personnel

qualifié sont respectivement égales à 52,23% et 78% en 2018. Ainsi elles ont connu des baisses par rapport à 2017, liées au mouvement d'humeur dans le secteur.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-31: Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts.**

Libellé d'indicateurs	Taux en 2017	Taux en 2018
Taux d'utilisation pour la consultation prénatale	91%	89%
Taux d'achèvement pour la consultation prénatale	55,30%	52,23%
Proportion d'accouchements effectués dans les structures sanitaires	81,40%	78%
Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	79 ,3%	73.73%
Taux de couverture en SP3 chez les FE	47,46%	46%
Taux de recrutement PF	5.3%	4.04%
Taux de prévalence contraceptive	16,50%	11.87%
Nombre de décès maternels	67	63
Nombre de naissances vivantes	62148	59476

Sources : RMTH 2018

Le Taux de Prévalence Contraceptive (TPC) a connu une baisse de 4,63 points de pourcentage, passant de 16,5% à 11,87%. De même, le taux de recrutement a chuté de 5,3% à 4,04%. Cette situation s'explique d'une part par la non-disponibilité des produits de planification familiale (PF) dans certaines structures et d'autre part par le boycotte de la planification familiale. A cela s'ajoute l'insuffisance dans la capitalisation des données du secteur privé.

Le nombre de décès maternels a connu une légère baisse de 2017 à 2018, passant de 67 à 63. Cette baisse est due à l'amélioration de la prise en charge des femmes enceintes et des parturitions, aux audits des décès maternels dans les structures, à la revue des décès maternels et au renforcement du plateau technique.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-32: Evolution des principaux indicateurs de santé infantile de la région.**

Libellé de l'indicateur	Pourcentage en 2017	Pourcentage en 2018
Pourcentage d'enfants 0-59 mois présentant une diarrhée et traités par SRO/ZINC	87	91
Proportion d'enfants de moins de 5ans ayant bénéficié de dépistage de la malnutrition aigüe	169	131
Pourcentage (%) d'enfants (0-59 mois) présentant une insuffisance pondérale	6	4
Prévalence du retard de croissance chez les enfants de 0 – 59 mois	ND	
Proportion d'enfants de moins de 5ans souffrant de malnutrition aigüe globale (MAG)	7	5
Proportion d'enfants malnutris guéris	80	79
Taux d'abandon à l'UREN	19,60	19,20
Taux d'abandon au CREN	4,80	3,20
Taux de décès au CREN	1,20	3,20
Pourcentage d'enfants 0 -59 mois présentant une pneumonie et traitée avec l'amoxicilline	93	96
Pourcentage enfants 6 – 11 mois supplémentés en vit A en routine	111	68
Pourcentage enfants 12– 59 mois supplémentés en vit A en routine	51	53

Sources : RMTH 2018

La mise en œuvre du programme nutrition/survie de l'enfant a enregistré des progrès dans l'application des directives de prise en charge des maladies de l'enfant avec :

- 91% des cas de diarrhées traités avec SRO/Zinc contre 87% en 2017 et 96% des cas de pneumonies traités avec amoxicilline contre 93% en 2017, malgré les ruptures fréquentes d'intrants ;
- Le dépistage de la malnutrition aigüe a connu de bonnes performances en 2017 et 2018 avec respectivement des taux de 169% et 131%. cette situation s'explique par la présence d'enfants hors zone dans certaines localités abritant des marchés hebdomadaires
- Une baisse continue du taux d'insuffisance pondérale passant de 6% à 4% grâce à une bonne prise en charge des enfants lors des séances de Suivi et Promotion de la Croissance (SPC) ;
- Une baisse de la prévalence de Malnutrition aigüe globale chez les enfants de 6–59 mois passant de 7% à 5% entre 2017 et 2018 grâce aux actions

combinées de prévention et de prise en charge systématique des cas dans la majorité des structures ;

- Une baisse du taux d'abandon au CREN (4,8 à 3,2%) grâce à une amélioration dans la qualité de la prise en charge, mais surtout le renforcement de la communication avec les mères/gardiennes d'enfants ;
- Un taux de décès au CREN acceptable malgré l'augmentation notée en 2018 (1,2 à 3,2%). Ces décès sont souvent dus à un recours tardif aux soins ou à une pathologie grave associée. Cependant, quelques faiblesses ont été notées :
- Une absence d'informations sur la prévalence du retard de croissance chez les enfants âgés de 0 –59 mois à cause de la non prise en compte de cet indicateur dans les outils de collecte des données disponibles au niveau des structures.
- Une légère baisse de la proportion d'enfants malnutris guéris en 2018 (79%) souvent liée au taux d'abandon qui est toujours élevé (19,6 à 19,2%). Cette situation s'explique par la présence d'enfants hors zone dans certaines localités abritant des marchés hebdomadaires mais également par l'insuffisance de la communication lors de l'orientation des cas dépistés vers les structures de prise en charge.
- De faibles performances pour la supplémentation en vitamine A et déparasitage des enfants âgés de 6-59 mois en routine avec une baisse du pourcentage d'enfants 6-11 mois supplémentés en vitamine A passant de 111% en 2017 à 68% en 2018, une légère augmentation de 51% à 53% du pourcentage d'enfants 12-59 mois supplémentés en vitamine A, une baisse du pourcentage d'enfants 12-59 mois déparasités passant de 39,3 à 31,4%.

Il faut noter que ces contres performances sont essentiellement liés au climat social de 2018, période pendant laquelle le suivi/évaluation des indicateurs était impossible à cause de la rétention d'information.

V.1.3.2. Programme élargi de vaccination

Concernant le PEV en 2018, pour tous les antigènes, exceptés pour le VPI, la région a vacciné moins d'enfants qu'en 2017. Ainsi aucun objectif de couverture n'a été atteint. Le taux d'abandon RR1/RR2 régional est très élevé (23,9%).

Pour tous les indicateurs traceurs, (taux de couverture en BCG, en Penta3, en ECV, Taux abandon, Taux abandon RR1/RR2), excepté pour le Taux abandon Penta3/RR1,

les résultats de 2017 sont meilleurs que ceux de 2018, cette contre-performance s'explique par le mouvement d'humeur du personnel de santé de certains districts.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-33: Evolution des Taux de couverture vaccinale et d'abandon selon l'antigène le district sanitaire et les objectifs fixés en années 2017 et 2018**

Libellé de l'indicateur	Taux en 2017	Taux en 2018
Taux de couverture en BCG	88%	83%
Taux de couverture en Penta3	93%	80%
Proportion d'enfants 0-11 mois vaccinés contre la rougeole/Rubéole (RR)	89%	83%
Taux d'abandon Penta3/RR1	3,94%	-5,14%
Taux d'abandon RR1/RR2	20,88%	23,90%

Sources : RMTH 2018

V.1.3.3. Programme national de lutte contre le paludisme et de la tuberculose

Le maintien des performances dans le cadre de la lutte contre le paludisme s'est poursuivi en 2018 avec des indicateurs qui sont en phase avec le contexte de pré élimination de cette maladie dans la région. Ainsi l'incidence du paludisme est toujours gardée à moins de 5 cas pour mille. Malgré la baisse du taux d'incidence, le taux de mortalité du paludisme a connu une hausse de 2,57 points en 2018. La couverture en TPI3 des femmes enceintes a connu une baisse passant de 47,46% en 2017 à 45,93% en 2018. Cette situation s'explique par la rupture en sulfadoxine pyrimétamine (SP) intervenue en début d'année au niveau de la PNA.

En ce qui concerne la lutte contre la tuberculose, le taux de détection a connu une baisse passant de 76,39% (2017) à 62,14% (2018). Par ailleurs le taux de succès thérapeutique qui associe le taux de guérison et le taux de traitement terminé est de 92% contre 90,33% en 2017.

La formation des prestataires et des responsables de CDT a beaucoup contribué à l'amélioration de cet indicateur. Le taux de perdu de vue a légèrement baissé, passant de 4% à 6% en 2018.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-34: Récapitulatif et évolution des efforts de lutte contre le paludisme et de la tuberculose**

Indicateurs	Taux en 2017	Taux en 2018
Taux incidences du paludisme	3,39 ‰	2,08 ‰
Taux de mortalité palustre	0,94%	3,51%
Taux de détection TB TPM+	76,39%	62,14%
Taux de succès thérapeutique TB	90,33%	92,00%
Taux de perdus de vue TB	4,00%	6,00%
Taux de couverture thérapeutique géo helminthiase	100%	100%
Taux épidémiologique FL	65,00%	65,00%

Sources : RMTH 2018

La lutte contre les Maladies Tropicales Négligées a fait de bons résultats avec la mise en œuvre de la campagne de distribution de masse de médicaments (DMM) malgré un contexte social difficile. Ainsi la couverture épidémiologique de la Filariose Lymphatique est atteinte (65%). Par ailleurs des taux de couvertures thérapeutiques respectives de 100% et 91,97% des géo helminthiases et des schistosomiases sont réalisées au cours de cette campagne.

V.1.3.4. Programme de lutte contre la tuberculose et le vih/sida

Les indicateurs liés à la transmission mère enfant laissent apparaitre un taux de réalisation du test VIH de 63,28%.

Quant à la mise sous ARV des femmes enceintes séropositives, elle a connu une grande hausse passant de 24.5% à 146.5%. Elle est due au changement de la méthode de calcul de l'indicateur qui prend en compte non seulement les femmes nouvellement mises sous ARV mais aussi les femmes enceintes sous ARV avant leur grossesse.

En 2018, la région a enregistré une proportion acceptable de mise sous prophylaxie des enfants nés de mères séropositives qui est passé de 66% à 80%. Cette situation est en rapport avec l'orientation des prestataires et celle des acteurs. En effet, les femmes enceintes séropositives sont sensibilisées pour accoucher dans les structures sanitaires facilitant ainsi la prise en charge de l'enfant à la naissance.

Le diagnostic des enfants nés de mères séropositives s'est beaucoup amélioré avec un taux passant de 63% à 83,67%.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-35: Evolution des indicateurs VIH/sida**

Indicateurs	Taux en 2017	Taux en 2018
Taux de réalisation du test VIH chez les femmes enceintes	64%	63,28%
Proportion de femmes enceintes séropositives mises sous ARV	24,5%	146,50%
Proportion d'enfants nés de mères séropositives mises sous ARV	66%	80.58%
Proportion d'enfants diagnostiqués au PCR	63%	83.67%

Sources : RMTH 2018

V.2. HYGIENE PUBLIQUE

La brigade régionale de l'hygiène publique est chargée de faire respecter la législation et la réglementation en matière d'hygiène dans les agglomérations urbaines et en zone rurale. Elle est composée de huit (8) sous brigades d'hygiène installées dans les communes de Tivaouane, Mbour, Thiadiaye, Joal Fadiouth, Popenguine, Thiès, Mekhe, et Khombole. Le personnel des sous brigades est composé de 58 agents. Le matériel d'intervention fonctionnel est composé de 17 appareils pulvérisateurs moteurs, de 57 appareils pulvérisateurs manuels, 3 kits d'analyses. Dans le cadre des activités de surveillance de l'application des règles d'hygiène, des visites domiciliaires sont effectués, ainsi que des opérations d'inspection des établissements recevant du public.

V.2.1. VISITE DES LIEUX

V.2.1.1. Visites domiciliaires

Dans le souci de lutter contre l'apparition de certaines maladies, la brigade Régionale d'hygiène effectue des visites domiciliaires régulièrement pour vérifier si les règles d'hygiène sont respectées et appliquées. Le non-respect de ses règles se traduit par la délivrance d'une amende à la personne responsable de l'infraction.

Le tableau ci-dessous renseigne sur la situation des visites domiciliaires effectuées dans toute la région.

En 2018, 50 672 concessions ont été visitées pour le contrôle de salubrité et le respect des normes d'hygiène par la brigade d'hygiène contre 27 666 en 2017 soit une évolution de 83,2%.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-36: Evolution et répartition du nombre de concessions visitées**

Circonscription administrative	Année 2017		Année 2018		Variation en %
	Nb	%	Nb	%	
Département de Mbour	11 244	40,6	18954	37,4	68,6
Département de Thiès	12 019	43,4	21204	41,8	76,4
Département de Tivaouane	4 403	15,9	10514	20,7	138,8
Région de Thiès	27 666	100	50672	100	83,2

Source : Brigade Régionale d'Hygiène de Thiès (BRH Thiès)

Le département de Thiès enregistre le plus de concessions visitées (21 204) soit 41,8% du total des visites effectuées dans la région ; s'en suivent le département de Mbour avec 18954 domiciles visités et le département de Tivaouane 10 514 domiciles qui ne représentent respectivement que 37,4% et 20,7% du total régional des visites effectuées par la Brigade d'hygiène.

Entre 2017 et 2018, tous les départements ont enregistré une augmentation importante du nombre de concessions visitées. La hausse la plus importante a été enregistrée dans le département de Tivaouane (138,8%).

Lors de ces visites domiciliaires, différentes infractions par rapport aux règles d'hygiène sont relevées par les agents de la brigade d'hygiène. Le graphique ci-après renseigne sur les principales infractions notées par la Brigade d'hygiène.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-6 : Répartition des infractions commises lors des visites domiciliaires selon le type en 2017**

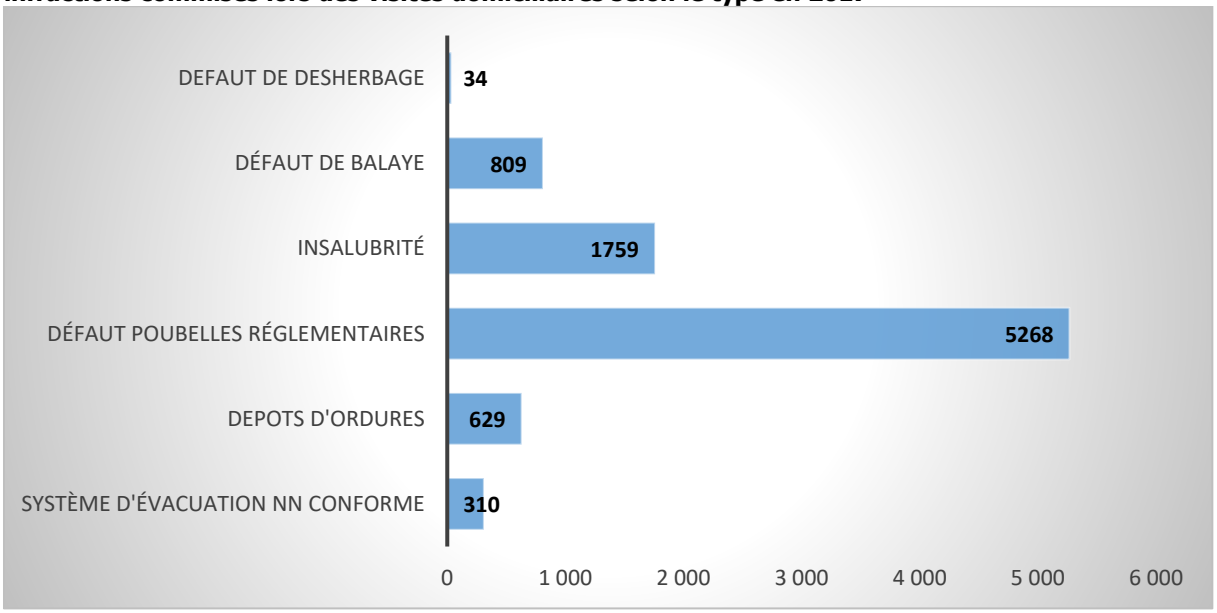

Source : BRH THIES

En 2017, l'infraction la plus récurrente que les agents de l'hygiène ont relèvé lors des visités domiciliaires est le défaut de poubelles réglementaires avec 5268 cas notés

sur l'ensemble du territoire régional suivis des cas d'insalubrités (1759 cas), du défaut de balayage (809 cas), des dépôts d'ordures (629 cas), du système d'évacuation (défaut d'assainissement ou branchement à l'égout) non conforme (310 cas) et du défaut de désherbage (34 cas).

V.2.1.2. Inspections des Etablissements Recevant du Public (ERP)

En plus des visites domiciliaires, les agents de la brigade régionale d'hygiène inspectent aussi les établissements recevant du public (c'est-à-dire les locaux de préparation, de ventes, de stockage et manipulations de denrées alimentaires) afin de contrôler si ces derniers respectent les normes d'hygiène imposés par la loi.

L'analyse du tableau ci-dessous permet de remarquer qu'en 2017, 7 322 ERP ont été inspectés dont 3 054 (41,7%) dans le département de Thiès, 2061 (30,1%) à Tivaouane et 2207 à Mbour (28,1%). Entre 2017 et 2018, le nombre d'établissements inspectés a baissé en passant de 7322 à 6441 visites soit un repli de 12,03%. Cette baisse est observée dans les départements de Thiès et Tivaouane. En revanche, la brigade de Mbour a enregistré une hausse du nombre d'inspections des établissements recevant du public de 22,29%.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-37: Répartition des inspections des ERP selon la nature et le département de 2018**

Nature ERP	Mbour			Thiès			Tivaouane			Région		
	2017	2018	variation %	2017	2018	variation %	2017	2018	variation %	2017	2018	variation %
BOUTIQUES	918	830	-9,59	1102	614	-44,28	953	413	-56,66	2973	1857	-37,54
RESTAURANTS/CANTINES/GARGOTES/REFECTOIRES	451	208	-53,88	617	407	-34,04	250	409	63,60	1318	1024	-22,31
CAFETARIATS/BARS/BUVETTES/ BISTROTS/CAFE/TANGANA	256	896	250	256	473	84,77	175	418	138,86	687	1787	160,12
DIBITERIES	52	37	-28,85	139	51	-63,31	27	50	85,19	218	138	-36,70
BOULANGERIES	71	104	46,48	63	87	38,10	55	100	81,82	189	291	53,97
KIOSQUES PAIN	18	87	383,33	75	46	-38,67	23	63	173,91	116	196	68,97
KIOSQUES A LAIT	26	16	-38,46	154	34	-77,92	26	50	92,31	206	100	-51,46
BOUCHERIES, CHARCUTERIES	29	24	-17,24	98	36	-63,27	14	17	21,43	141	77	-45,39
LOUMAS	6	58	866,67	63	12	-80,95	15	18	20	84	88	4,76
ETABLISSEMENTS PRODUCTION EAU DE TABLE	2	3	50	9	15	66,67	10	2	-80	21	20	-4,76
HOTELS/CAMPEMENTS/AUBERGES	2	131	6450	4	45	1025	1	13	1200	7	189	2600
ATELERS MEUNIERS	20	37	85	55	78	41,82	30	28	-6,67	105	143	36,19
FAST FOOD	9	49	444,44	0	107	-	3	14	366,67	12	170	1316,67
EPICERIE	13	112	761,54	65	31	-52,31	21	16	-23,81	99	159	60,61
POISSONNERIE	304	28	-90,79	260	10	-96,15	456	8	-98,25	1020	46	-95,49
USINES DE GLACES	4	7	75	0	15	-	1	3	200	5	25	400
USINES DE TRANSFORMATION PRODUITS ALIMENTAIRES	1	16	1500	1	8	700	1	2	100	3	26	766,67
AUTRES	25	56	124	93	38	-59,14	0	11	-	118	105	-11,02
TOTAL	2207	2699	22,29	3054	2107	-31,01	2061	1635	-20,67	7322	6441	-12,03

Source : BRH THIES

L'essentiel des inspections a été effectué, aussi bien au niveau régional que départemental, dans les boutiques (40,6% des visites) loin devant les restaurants (et / ou cantines, gargotes, réfectoires) avec 18,0% des visites, les poissonneries avec 13,9% les cafétérias (bars, bistrots, buvettes, etc.) avec 9,4 %.
Les nombres d'inspections au niveau des dibiteries, boulangeries, kiosques à pain, boucheries, etc. sont très faibles environ 3% du total des inspections.

De nombreuses et diverses infractions ont été notées lors des inspections de la brigade régionale d'hygiène dans les ERP comme nous le renseigne le graphique ci-dessous.
L'infraction la plus récurrente notée par les agents de la BRH lors de leurs inspections en 2017 est le défaut de visite médicale (2 400 cas).

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-7: Répartition des infractions commises lors des visites de contrôle de la salubrité des ERP selon le type en 2017**

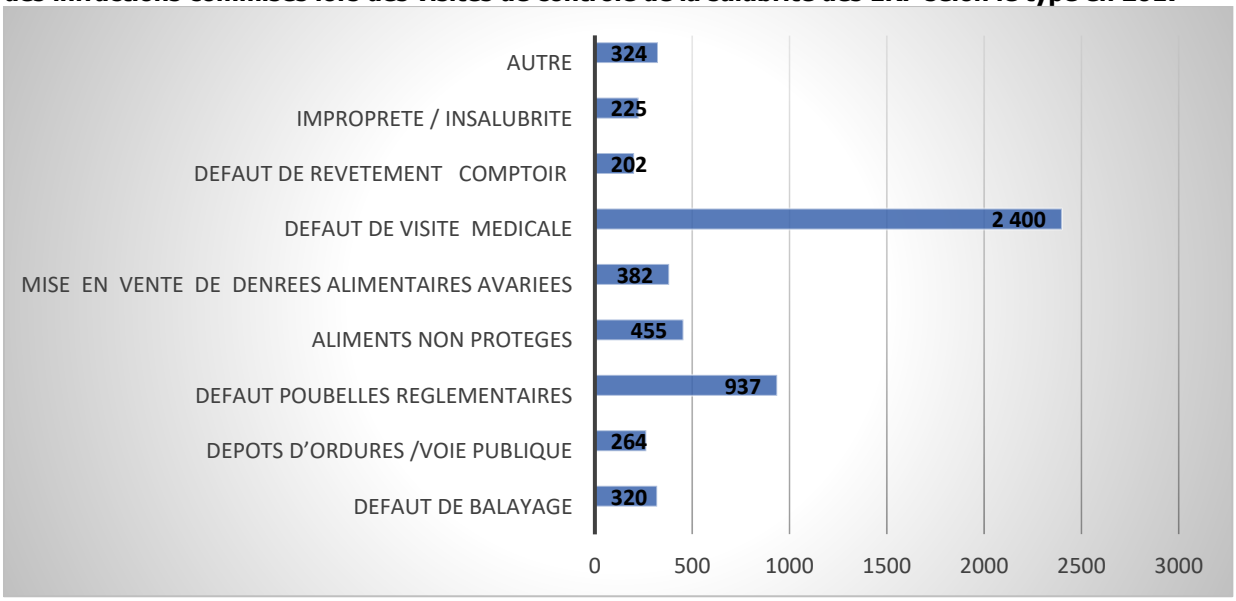

Source : BRH THIES

Viennent ensuite le défaut de poubelles réglementaires (937 cas), les aliments non protégés (455 cas), la mise en vente de denrées alimentaires avariées (382), le défaut de balayage (320 cas) ; de nombreux cas de dépôts d'ordures sur la voie publique, d'insalubrité et de défaut de revêtement comptoir ont aussi été notés.

Conclusion

En 2018, la carte sanitaire de la région de Thiès est composée de cinq hôpitaux, 335 cases de santé, 243 postes de santé, 10 cliniques privées et 9 centres de santé. De plus, le nombre d'habitants par centre de santé est de 227 752 habitants et le nombre d'habitants par hôpital est de 409 953 habitants. Le personnel de santé de la région s'élève à 938 travailleurs et les taux de couverture s'élèvent respectivement à un médecin pour 17 824 habitants, un infirmier d'Etat pour 8 685 habitants et une sage-femme pour 1 722 FAR.

S'agissant des performances, le dépistage de la malnutrition aigüe a connu de bons résultats, de même que les activités de lutte contre les Maladies Tropicales Négligées avec la mise en œuvre de la campagne de distribution de masse de médicaments.

Cependant, la région a enregistré aussi des contres performances comme le PEV en 2018, pour tous les antigènes, exceptés pour le VPI, la région a vacciné moins d'enfants qu'en 2017 et aucun objectif de couverture n'a été atteint. Le taux d'abandon RR1/RR2 régional est très élevé (23,9%), qui s'expliquent par le mouvement d'humeur du personnel de santé de certains districts en 2018, période pendant laquelle le suivi/évaluation des indicateurs était impossible à cause de la rétention d'information.

Concernant le secteur de l'hygiène, 50 672 concessions ont été visitées pour le contrôle de salubrité et le respect des normes d'hygiène en 2018 par la brigade d'hygiène.

Chapitre VI : ASSISTANCE

L'assistance regroupe toutes les actions menées pour venir en aide aux personnes en difficulté afin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale, leur autonomie ou pour lutter contre certains risques pouvant porter préjudice à leur intégrité physique et à leurs biens. Dans ce domaine, la région de Thiès abrite les deux plus grandes agglomérations de personnes affectées par la lèpre/ les villages de reclassement social (VRS de Touba Peycouck et de Mballing) L'unique Institut d'éducation et de formation des jeunes aveugles (INEFJA) du Sénégal se trouve à Thiès. La région abrite de nombreuses autres structures spécifiques comme SOS sourds pour les sourds muets, le SERFA pour les déficients de motricité cérébrale, le Centre robinson house pour les albinos etc.
Dans ce chapitre, il s'agira de présenter les programmes de prise en charge sociale dans la région et les statistiques d'intervention du Groupement d'Incendie et de Secours (GIS n°2).

VI.1. ACTION SOCIALE

VI.1.1. POLITIQUES MENEES CES DERNIERES ANNEES

La politique Sociale de prise en charge des groupes vulnérables et des personnes handicapées s'inscrit dans le cadre global de la politique nationale d'Action sociale initiée par le gouvernement du Sénégal et exécutée par le Ministère de la Santé et de l'Action sociale à travers la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS).
Cette politique de prise en charge s'articule autour des programmes suivants :

- **le Programme national de réadaptation à base communautaire (PNRBC)** qui cible les personnes handicapées. Il constitue une prise en charge holistique qui met l'accent sur la participation des populations, des bénéficiaires sur la base des ressources communautaires et des techniques en adéquation avec les besoins des groupes cibles ;
- **le Programme d'autonomisation des personnes âgées (PAPA)** destiné aux associations de personnes âgées. Il comprend les subventions aux OPA, l'appui, les secours d'urgence et les projets économiques ;
- **le Programme enfance déshéritée** (**PED**) qui cible les enfants en situation de vulnérabilité ;

- **le programme d'autonomisation des personnes et familles affectées par la lèpre (PAPALF**) conçu comme un programme sectoriel des villages (Touba Peycouck et Mballing). Le PAPALF comprend les axes suivants : appui scolaire, formation professionnelle, appui médical et alimentaire, secours d'urgence, projets économiques et carte d'égalité des chances (CEC) ;

Les services offerts par le PNRBC comprennent l'appui scolaire la formation professionnelle, les projets économiques, l'appareillage, les subventions aux OPH, les activités socio culturelles, l'appui médical, les secours et la carte d'égalité des chances (CEC) ;

La carte d'égalité des chances est un mécanisme qui a pour objectif de faciliter l'accès des personnes handicapées aux programmes de filets sociaux avec l'enrôlement dans les mutuelles de santé et les bourses de sécurité familiale.

VI.1.2. LES ACTEURS

Les acteurs qui interviennent dans le secteur de l'action sociale sont principalement :

- les structures déconcentrées de l'Action sociale représentées par le service régional de l'action sociale, les services départementaux et les centres de promotion et de réinsertion sociale qui assurent l'encadrement et la mise en œuvre technique des programmes de la DGAS ;
- les centres de promotion et de réinsertion sociale (CPRS) pour personnes handicapées et les structures de formation professionnelle partenaires ;
- les organisations des personnes handicapées, des personnes âgées et des veuves ayant en charge des orphelins ;
- les collectivités locales qui développent de nombreuses actions à l'endroit des populations vulnérables en rapport avec les services déconcentrés de l'Action Sociale notamment avec les CPRS.

VI.1.3. L'APPUI-CONSEIL-ORIENTATION

En 2018, les services de l'action sociale ont reçu 1 927 demandes de consultation sociales et ont effectué 1 639 consultations. Ces demandes sont de différents types, allant des secours, à la prise en charge médicale, aux demandes d'appareillage, à la médiation familiale, à l'appui et assistance aux « daaras », aux bourses de formation ou d'aides scolaires et aux financements des projets. Ainsi parmi ces types, les demandes de secours sont les plus fréquentes avec 85,63% des demandes, suivies respectivement des demandes d'appareillage (5,14%), des demandes de prise en charge médicales (5,09%) et des demandes de financement de projet (2,34%). Les demandes d'appuis et d'assistance aux daaras et les demandes de bourse de formation ou d'aide scolaires représentent quant à elles une part négligeable des demandes avec respectivement 0,93% et 0,88% des demandes. Par rapport à 2017, on note une hausse de tous les types de demandes à l'exception des demandes en médiation familiale. En 2018, on remarque l'absence totale de ce type de demandes.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-38 : Répartition et évolution du nombre de consultations sociales effectuées par le SRAS dans la région de Thiès selon le type de demande**

Type de demande de consultation sociale	Année	Demandes reçues		Consultations effectuées	
		Nb	%	Nb	%
Secours	Année 2017	1350	-	1200	-
	Année 2018	1650	85,63	1425	86,94
	Variation en %	22,22%	-	18,75%	-
Prise en charge médicale	Année 2017	25	-	12	-
	Année 2018	98	5,09	87	5,31
	Variation en %	292,00%	-	625,00%	-
Demande d'appareillage	Année 2017	74	-	24	-
	Année 2018	99	5,14	76	4,64
	Variation en %	33,78	-	216,67	-
Demande de bourse de formation ou d'aide scolaire	Année 2017	12	-	8	-
	Année 2018	17	0,88	15	0,92
	Variation en %	41,67%	-	87,50%	-
Demande de financement de projet	Année 2017	-	-	-	-
	Année 2018	45	2,34	28	1,71
	Variation en %	-	-	-	-
Médiation familiale	Année 2017	2	-	1	-
	Année 2018	0	0	0	0
	Variation en %	-100	-	-100	-
Appui et assistance aux daara	Année 2017	-	-	-	-
	Année 2018	18	0,93	8	0,49
	Variation en %	-	-	-	-
Total	Année 2017	-	-	0	-
	Année 2018	1927	100	1639	100
	Variation en %		-		-

Source : SRAS (Service régionale de l'action sociale)

Les proportions de consultations effectuées les plus élevées sont notées pour les secours (86,94%), suivent dans une moindre mesure la prise en charge médicale (5,31%) et les demandes d'appareillage (4,64%). Les consultations effectuées pour les demandes de financement de projet, les demandes de bourses de formations ou d'aides scolaires et les appuis et assistances aux daaras sont pour leur part négligeable.

VI.1.4. LES SECOURS AUX PERSONNES NECESSITEUSES

Ces secours se font sous la forme d'offre de moutons de Tabaski, de carcasses de viandes reçues d'Arabie saoudite après le Hadj. Lors des inondations ou de certains évènements qui affectent les populations, des dons en friperies, médicaments, et entre autres, en denrées alimentaires (riz, sucre, dattes …) etc. sont effectués au profit des victimes.

VI.1.5. LA PROMOTION SOCIALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGEES

Elle se fait par l'intermédiaire du programme de Réhabilitation à Base Communautaire (RBC) et du Projet d'Appui à la Promotion des Aînés (PAPA). Elle est caractérisée par l'adoption de la Loi orientation sociale (LOS), de la carte (CEC) et du programme (RBC) avec ses différents axes. La promotion des Ainés (PAPA) reste centrée autour des projets économiques comme les subventions ou les secours d'urgence.

VI.2. SAPEURS POMPIERS

VI.2.1. PRESENTATION DE L'ORGANISATION DU GIS DANS LA REGION

Le GIS n°2 est créé le 31 décembre 1992 par arrêté N° 1309/MINT/CAB/GNSP. Il intervient dans les régions de Thiès et Diourbel qui, par leurs positions géographiques, constituent des interfaces entre la capitale et les autres parties du pays et abritent les plus importants événements religieux du pays. Le GIS n°2 est chargé, dans les limites de son secteur d'intervention, des secours et de la protection contre les incendies et les périls ou accidents de toutes natures menaçant la sécurité publique et aussi de la prévention et de la prévision des risques pour la protection

des personnes et des biens. Il concourt avec les autres services déconcentrés, à la gestion des catastrophes et à la protection de l'environnement. De surcroit, le GIS participe à la gestion des inondations, à l'exécution de séances de formation en matière de secourisme et d'extinction d'incendie, à la couverture sécuritaire des grands évènements religieux, sportifs et culturels. Il participe également au ravitaillement en eau des populations lors des pénuries, à l'assainissement des sites publics ou privés aux revues, défilés et cérémonies officielles et militaires.

Pour accomplir sa mission, le GIS dispose d'un effectif de sept cent cinquante-cinq (755) gradés et sapeurs. Comme ressources matérielles, le GIS a quarante-huit (48) véhicules et engins d'intervention à sa disposition. Chaque unité bénéficie au minimum d'un engin d'incendie, d'une ambulance et d'un véhicule de liaison. Le centre de secours de Tivaouane abrite un stage pour l'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnelle n°1. Il peut recevoir trois cent huit (308) stagiaires.

VI.2.2. LES SORTIES

Durant l'année 2018, le GIS a effectué 2 300 sorties, au niveau de la région de Thiès, contre 3 008 sorties en 2017 et 2508 en 2016, correspondant ainsi à une hausse de 19,94% entre 2016 et 2017 suivis d'une baisse de 23,5% entre 2017 et 2018. En 2018, une bonne partie de ces sorties (84,4%) est destinée à l'assistance ou aux secours des personnes (victimes). Les interventions liées aux incendies et celles destinées aux autres opérations représentent respectivement 7,1% et 8,5% du total des sorties effectuées en 2018.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-39: Répartition des sorties effectuées par le GIS dans la région de Thiès selon l'objet en 2018**

Objet de la sortie	Nombre de sorties			
	Année 2016	**Année 2017**	**Année 2018**	**Variation 2017/2018**
Incendies	178	204	163	-20,1%
Assistance aux personnes	289	272	246	-9,6%
Secours aux victimes	1624	2126	1696	-20,2%
Opérations diverses	417	406	195	-52,0%
Total	2508	3008	2300	-23,5%

Source : Groupement d'Incendie et de Secours n°2 de Thiès, 2018

L'analyse de l'évolution des sorties selon l'objet indique que les interventions liées aux opérations diverses et l'assistance aux personnes continuent de baisser tandis que celles liées les secours aux victimes et les incendies enregistrent des baisses en 2018 après avoir connu des hausses substantielles en 2017.

VI.2.3. LES SECOURS AUX VICTIMES

Le nombre de sorties destinées spécifiquement aux secours de personnes en situation de difficulté s'élève à 1 690 en 2018, contre 1 402 en 2017 soit une augmentation de 20,5% par rapport à 2017. La majeure partie des secours ont été effectués pour venir en aide aux victimes des accidents de la circulation (91,6%). Néanmoins, 37 individus ont perdu la vie lors de ces accidents. Par ailleurs, 8 individus victimes d'effondrement ont été assistés en 2018 avec aucun décès enregistré.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-40 : Répartition des principaux types de secours et du nombre de victimes secourus dans la région de Thiès en 2018**

Types de secours	Année	Nombre de sorties	Nombre de victimes secourues		
			Assistées	décédées	Total
Accidents de la circulation	2017	1368	2360	20	2380
	2018	1490	2319	37	2356
	variations	8,9%	-1,7%	85,0%	-1,0%
Effondrement	2017	3	3	0	3
	2018	5	8	0	8
	variations	66,7%	166,7%		166,7%
Accidents de baignades	2017	11	0	11	11
	2018	0	0	0	0
	variations	0		0	0
Accidents de foudre	2017	0	0	0	0
	2018	0	0	0	0
	variations	-	-	-	-
Autres	2017	20	20	0	20
	2018	195	198	9	207
	variations	8,75	8,9		9,35
Total	2017	1402	2383	31	2414
	2018	1690	2525	46	2571
	variations	20,5%	6,0%	48,4%	6,5%

Source : Groupement d'Incendie et de Secours n°2 de Thiès, 2018

VI.2.4. L'ASSISTANCE AUX PERSONNES

L'assistance aux personnes fait partie intégrante des activités opérationnelles du GIS. En 2018, 441 sorties sont effectuées par le GIS dans la région de Thiès pour venir en aide à 453 victimes, réparties entre les malades sur la voie publique (54,3%) et les personnes en danger (45,7%). Les sorties pour malades sur la voie publique représentent 55,8% des sorties contre 44,2% pour celles pour les personnes en danger. A l'issue de ces interventions, 9 personnes en danger ont perdu la vie.

Le nombre de sortie pour assistance aux personnes, par rapport à l'année précédente a progressé de 84,1%.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-41: Répartition des sorties et des principaux types d'assistance effectués dans la région de Thiès par le GIS en 2018**

Types de secours	Année	Nombre de sorties	Victimes		
			Assistées	décédées	Total
Malades sur la voie publique	2017	85	85	0	85
	2018	246	246	0	246
	Variations en %	189,4%	189,4%	-	189,4 %
Personnes en danger	2017	161	161	0	161
	2018	195	198	9	207
	Variations en %	21,1%	23,0%	-	28,6%
Asphyxies	2017	0	0	0	0
	2018	0	0	0	0
	Variations en %	-	-	-	-
Total	2017	246	246	0	246
	2018	441	444	9	453
	Variations en %	79,3%	80,5%	-	84,1%

Source : Groupement d'Incendie et de Secours n°2 de Thiès, 2018

VI.2.5. LES SORTIES POUR OPERATIONS DIVERSES

En 2018, 443 opérations diverses ont été réalisées par le GIS au niveau de la région de Thiès contre 273 en 2017 soit une hausse de 62,3%. Elles sont constituées principalement de services de sécurité (53,3%), d'alertes motivées (26,4%), et de transport de corps sans vie (10,4%). Les opérations telles que l'assainissement ou ravitaillement en eau, les tournées BI.PI et les fausses alertes sont observées à des proportions respectives de 6,8% ; 2,7% et 0,5%.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-42: Répartition des sorties selon les opérations diverses effectuées dans la région de Thiès en 2018**

Types d'opérations diverses	2017	2018	Variation en %
Transport de corps sans vie	21	46	119
Services de sécurité	164	236	43,9
Visites préventives	0	0	-
Tournées BI.PI	0	12	-
Evènements religieux	-	-	-
Assainissement/ravitaillement en eau	20	30	50
Alertes motivées	62	117	88,7
Fausses alertes	6	2	-66,7
Total	273	443	62,3

Source : Groupement d'Incendie et de Secours n°2 de Thiès, 2018

VI.2.6. LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Dans le cadre de la lutte contre les incendies, 163 interventions ont été effectuées par le GIS sur l'étendue de la région de Thiès en 2018 soit une baisse d'environ de 20% par rapport à 2017 (204 sorties). Les incendies déclarés dans les habitations représentent 33,7% des sorties, suivies des industries (21,5%) et des Etablissements Recevant du Public (ERP) avec 9,2%. Les feux déclarés dans les villages représentent quant à eux 3,1% des sorties d'incendies. Ceux qui ont été signalées dans les lieux différents de ceux précités représentent 32,5% de ces sorties.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-43: répartition des sorties liées aux incendies selon le lieu**

Lieux de l'incendie	Nombre de sorties		
	2017	2018	Variations en %
Habitations	83	55	-33,7
ERP	-	15	-
Industrie	-	35	-
Feux déclarés dans les villages	-	5	-
Autres	121	53	-56,2
Total	204	163	-20,1

Source : Groupement d'Incendie et de Secours n°2 de Thiès, 2018

Conclusion

En 2018, le nombre de demandes de consultation reçu par le service de l'action sociale est de 1927 demandes et 1639 consultations ont été effectuées. De plus, la plupart des consultations notées concernent les secours (86.94%).
Par ailleurs en 2018, le groupement d'intervention des sapeurs a effectué 2300 sorties au niveau régional. La majeure partie des sorties ont été effectuée pour secourir des victimes d'accident de la circulation. Par ailleurs, 163 interventions ont été faites dans le cadre de la lutte contre les incendies.

Chapitre VII : JUSTICE

INTRODUCTION

Le système judiciaire occupe une place de choix dans la régulation des relations humaines, sociales et économiques. Pour réaliser ses missions, il s'appuie sur des juridictions chargées de faire respecter les lois édictées au risque de sanctions et sur d'autres services comme l'administration pénitentiaire dont la mission s'articule autour de la sécurité et de la réinsertion sociale des détenus, conformément aux dispositions de l'article premier de la loi n° 72 – 23 du 19 avril 1972 relative au statut du personnel de l'administration pénitentiaire et des articles 685 et 698 du code pénal.

Les affaires observées en justice pénale sont de quatre types :

- affaires de simple police qui sont des contraventions de la police portées auprès des tribunaux ;
- affaires autres que de simple police qui sont des crimes et délits dont la justice est saisie pour les juger ;
- affaires à l'instruction : c'est le cas où un juge d'instruction est saisi pour mener l'enquête parce qu'à l'issue de l'enquête préliminaire, on ne parvient pas à prendre une décision. C'est le cas des affaires complexes ;
- affaires jugées : c'est le cas où l'ensemble des éléments d'appréciation concernant une affaire sont réunis et où le dossier ainsi constitué est transmis à la juridiction compétente qui donne le jugement.

Ces différentes affaires justifient les motifs de détention de la population carcérale. Elle est composée des écroués, des détenus provisoires, et des condamnés. La région de Thiès compte 3 maisons d'arrêt et de correction (MAC) classées selon la nouvelle réforme pénitentiaire, en établissement hors classe (MAC de Thiès), de première classe (MAC de Mbour) et de deuxième classe (MAC de Tivaouane).

VII.1. - SITUATION CARCERALE

La population pénale (ou population carcérale) est composée de :

- **Ecroué** : personne prise en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). C'est un condamné ou détenu provisoire.
- **Détenu provisoire :** C'est une personne placée sous mandat de dépôt (prévenu) qui n'est pas encore jugée.
- **Condamné :** personne ayant fait l'objet d'une décision de justice l'obligeant à purger une peine.

VII.1.1. LES ECROUES

En 2018, le nombre total des écroués dans la région de Thiès s'élevait à 4469 individus. Le département de Thiès compte le plus de détenus en 2018 avec 2276 individus suivi du département de Mbour avec 1760 individus et le département de Tivaouane qui compte le moins de détenus avec 304 individus.

La région enregistre par rapport à 2017 (3912), une augmentation de 14,24% de sa population carcérale. Cette hausse est due en majeure partie par une augmentation de la population masculine (+ 563 individus supplémentaires par rapport à 2017) tandis que celle féminine enregistrait une diminution de six (06) personnes. Cette augmentation globale de la population carcérale masculine cache d'énormes disparités entre les trois départements. En effet, entre 2017 et 2018, alors que les départements de Thiès et Tivaouane voyaient leur population carcérale diminuer respectivement de 20,25% et 14,37%, celle du département de Mbour connaissait une hausse spectaculaire de 209,86%.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-44: Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative**

Circonscription administrative	Année	Homme	Femme	Total
		Eff.	Eff.	Eff.
Département de Mbour	**2016**	534	98	632
	2017	568	40	608
	2018	1760	44	1804
	Variation % (2017-2018)	209,86	10	196,71
Département de Thiès	**2016**	2916	111	3027
	2017	2854	77	2931
	2018	2276	69	2345
	Variation % (2017-2018)	-20,25	-10,39	-19,99

Circonscription administrative	Année	Homme	Femme	Total
		Eff.	Eff.	Eff.
Département de Tivaouane	2016	-	-	-
	2017	355	18	373
	2018	304	16	320
	Variation %	-14,37	-11,11	-14,21
Région de Thiès	2017	3777	135	3912
	2018	4340	129	4469
	Variation %	14,91	-4,44	14,24

Source : Registre d'écroués des M.A.C. de Thiès 2018

Le département de Thiès compte le plus de détenus en 2018 avec 2 276 individus suivi du département de Mbour avec 1 760 individus ; le département de Tivaouane compte le moins de détenus avec 304 individus. Même si le département de Thiès compte le plus d'incarcérés en 2018, il a connu une baisse du nombre de détenus par rapport à 2017 (environ 20%) de même que le département de Tivaouane (avec une baisse de 14,21%). La population carcérale du département de Mbour a connu un accroissement notable car elle a presque triplé.

A côté des jeunes adultes, les jeunes (19 à 26 ans) suivent avec 26,29% suivis des adultes proprement dit (37 à 46 ans) avec 22,78%. Les adolescents (13 à 18 ans) quant à eux représentent 6,76% de la population carcérale alors que les plus de 47 ans représentent 12% des incarcérés.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-45: Répartition du nombre des écroués selon l'âge.**

Classe d'âge	Thiès	Mbour	Tivaouane	Total
moins 13 ans	2	0	0	2
13 à 18 ans	183	108	11	302
19 à 26 ans	704	361	110	1175
27 à 36 ans	745	614	99	1458
37 à 46 ans	410	541	67	1018
47 à 55 ans	174	126	23	323
plus de 55 ans	127	54	10	191
Total	2345	1804	320	4469

Source : Registre d'écroués des M.A.C. de Thiès 2018

VII.1.2. LES DETENUS

Parmi les détenus, on distingue les détenus provisoires qui sont placés sous mandat de dépôt (Prévenu) et qui ne sont pas encore jugés et les condamnés qui ont fait l'objet d'une décision de justice les obligeant à purger une peine.

En 2018 dans la région, le nombre total de condamné s'élevait à 1 559 individus alors que le nombre de détenus provisoires s'établissait à 2 910 individus. Comparativement à l'année 2017, le nombre de condamnés a connu une baisse environ de 30% alors que le nombre de détenus provisoires a connu une augmentation de 72,29%. Par ailleurs en 2018, la population de détenus provisoires est constituée 2 813 hommes et de 97 femmes alors que pour les condamnés, ils sont composés de 1 527 hommes et de 32 femmes.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-46: Répartition et évolution des détenus selon le sexe et le département**

Circonscription administrative	Année	Détenus provisoires			Détenus condamnés			Total		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Département de Mbour	2016	330	97	425	203	1	204	533	98	632
	2017	438	23	461	130	17	147	568	40	608
	2018	1610	29	1639	150	15	165	1760	44	1804
	Variation % (2017-2018)	267,58	26,0	255,53	15,38	-11,76	12,24	209,86	10,00	196,71
Département de Thiès	2016	680	33	713	355	12	367	1035	45	1080
	2017	908	43	951	1945	35	1980	2853	78	2931
	2018	988	55	1043	1288	14	1302	2276	69	2345
	Variation % (2017-2018)	8,81	27,91	9,67	-33,78	-60,00	-34,24	-20,22	-11,54	-19,99
Département de Tivaouane	2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2017	261	16	277	94	2	96	355	18	373
	2018	215	13	228	89	3	92	304	16	320
	Variation %	-17,62	-18,75	-17,69	-5,32	50,00	-4,17	-14,37	-11,11	-14,21
Région de Thiès	2017	1607	82	1689	2169	54	2223	3776	136	3912
	2018	2813	97	2910	1527	32	1559	4340	129	4469
	Variation %	75,05	18,29	72,29	-29,60	-40,74	-29,87	14,94	-5,15	14,24

Source : Registre d'écroués des M.A.C. de Thiès et de Mbour 2018

Le département de Thiès compte en 2018, 1 043 détenus provisoires et 1 302 condamnés. Dans le département de Mbour, le nombre de détenus provisoires s'élevait à 1639 individus et le nombre de condamnés était de 165 individus.
Le département de Tivaouane quant à lui, compte 228 détenus provisoires et 92 condamnés.
Comparé à 2017, le nombre de détenus provisoire dans le département de Mbour a été presque multiplié par 4 alors qu'une augmentation de 12,24% des condamnés est enregistrée. Dans le département de Thiès, le nombre de détenus provisoires a connu un accroissement de 9,67% par rapport à 2017 alors que le nombre de détenus condamnés a connu une baisse de 34,24%. A Tivaouane, aussi bien pour les détenus provisoires que pour les condamnés, des baisses respectives de 17,69% et de 4,17% sont enregistrées.

La nature des infractions recensées sur 4 377 détenus en 2018 montre que la modalité vol et tentatives est la plus fréquente avec 31,16% suivi de la détention et trafic du chanvre indien par 24,97% des individus. A côté de ces deux infractions, l'escroquerie, abus, faux et usage de faux vient en troisième position avec 11,61% des infractions. Les autres infractions les plus notables sont les coups et blessures volontaires (5,92%) suivis des homicides volontaires (4,73%), des meurtres, assassinats parricides (2,26%) et des menaces de mort (1,53%).

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-47: Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe**

Nature des infractions	Année 2016			Année 2017			Année 2018			variation (2017-2018)		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Meurtre, assassinat, parricide	15	3	18	56	5	61	97	2	99	73,21%	-60,00%	62,30%
Coups et blessures volontaire	209	32	241	205	38	243	203	56	259	-0,98%	47,37%	6,58%
Homicide volontaire	8	0	8	148	0	148	207	0	207	39,86%	-	39,86%
Menaces de mort	2	0	2	43	4	47	62	5	67	44,19%	25,00%	42,55%
Vol et tentative	1023	101	1124	1180	24	1204	1344	20	1364	13,90%	-16,67%	13,29%
Recel	84	2	86	66	4	70	95	7	10	43,94%	75,00%	-85,71%
Détention, trafic, usage de chanvre indien	1032	12	1044	1131	5	1136	1082	11	1093	-4,33%	120,00%	-3,79%
Prostitution, attentat à la pudeur	7	1	8	2	15	17	12	4	16	500,00 %	-73,33%	-5,88%
Outrage, injure, rébellion	44	2	46	148	2	150	83	11	94	-43,92%	450,00%	-37,33%

Nature des infractions	Année 2016			Année 2017			Année 2018			variation (2017-2018)		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Escroquerie, abus, faux et usage de faux	308	11	319	303	17	320	493	15	508	62,71%	-11,76%	58,75%
Vagabondage, vérification d'identité	3	0	3	29	3	32	44	0	44	51,72%	-100,00%	37,50%
Détournement de deniers publics	1	0	1	5	0	5	10	0	10	100,00 %	-	100,00%
Infanticide, abandon	1	0	1	1	1	2	1	2	3	0,00%	100,00%	50,00%
Viol, enlèvement mineur	16	0	16	152	0	152	144	0	144	-5,26%	-	-5,26%
Incendie volontaire, destruction	0	0	0	3	0	3	7	0	7	133,33 %	-	133,33%
Trafic et détention d'armes	2	0	2	24	0	24	54	0	54	125,00 %	-	125,00%
Infractions douanières-fraudes	0	0	0	5	0	5	0	0	0	-100,00 %	-	-100,00%
Infraction débits de boisson	0	4	4	14	3	17	38	0	38	171,43 %	-100,00%	123,53%
Infractions au code de la route	1	0	1	32	0	32	62	0	62	93,75%	-	93,75%
Autres	55	3	58	237	7	244	298	0	298	25,74%	-100,00%	22,13%
Total	2811	171	2982	3784	128	3912	4336	133	4377	15%	4%	14,24%

Source : Registre d'écrou des M.A.C. de Thiès et de Mbour 2018

VII.1.3. LES SORTIES

Les motifs de sortie sont divers et variés allant des expiations de peine, de la liberté provisoire, des sursis, des acquittements et relaxes, des évasions et des décès. En 2018, les sorties dans la région sont dénombrées à 3 349. Une sortie sur deux a comme motif l'expiation de peine. Elle est suivie du motif de sursis avec 22,81%, des acquittements et relaxes avec 17,02%. Viennent ensuite loin derrière les sorties en liberté provisoire avec 3,31%. Les sorties dues à des décès et évasions sont quant à elles très rares avec respectivement 0,21% pour les décès et 0,03% pour les évasions.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-48: Evolution des effectifs des détenus sortis selon le motif par circonscription administrative**

Circonscription administrative	Année	Motifs de sortie						Total
		Expiration de peine	Liberté provisoire	Sursis	Acquittement et relaxe	Evasion	Décès	Effectifs
Département de Mbour	Année 2016	406	1	65	76	1	-	549
	Année 2017	431	7	166	137	1	1	743
	Année 2018	912	21	303	284	1	1	1522
	Variation %	111,6	200	82,53	107,3	0	0	104,85
Département de Thiès	Année 2016	1320	104	402	489	1	2	2318
	Année 2017	1631	144	331	411	1	2	2520
	Année 2018	888	88	330	257	0	6	1569
	Variation %	-45,55	-38,89	-0,30	-37,47	-100	200	-37,74
Département de Tivaouane	Année 2016	-	-	-	-	-	-	-
	Année 2017	105	12	95	27	0	0	239
	Année 2018	96	2	131	29	0	0	258
	Variation %	-8,57	-83,33	37,89	7,41	-	-	7,95
Région de Thiès	Année 2017	2167	163	592	575	2	3	3502
	Année 2018	1896	111	764	570	1	7	3349
	Variation %	-12,51	-31,9	29,05	-0,87	-50	133,33	-4,37

Source : Registre d'écrou des M.A.C. de Thiès et de Mbour 2018

Le département de Thiès enregistre le plus de sorties avec 47% des sorties, suivi du département de Mbour avec 45% des sorties. Dans le département de Tivaouane on y a enregistré le moins de sortie avec 8% du total des sorties.

Dans les départements de Thiès et de Mbour, les expiations de peine constituent les motifs de sortie les plus fréquents alors qu'à Tivaouane, le sursis est le principal motif de sortie.

Diagnostics

De manière générale l'espace des maisons d'arrêt est jugé suffisant avec la présence dans la plupart des cas de jardins potager. Toutefois malgré ces acquis, il y a une possibilité d'agrandissement de l'espace.

Les différentes difficultés énumérées dans les différentes maisons d'arrêt sont la surpopulation carcérale, le faible effectif du personnel, les difficultés d'évacuation des eaux usées dues au manque de branchement au réseau de l'ONAS, la vétusté du véhicule administratif, l'exiguïté des locaux et une logistique faible.

VII.2. EDUCATION SURVEILLEE

La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) est un service public de protection judiciaire à vocation éducative et sociale. Elle est chargée de la prévention, de la protection, de la stabilisation, de l'accompagnement et de la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi et des enfants en danger.
Elle est composée de services centraux et de services extérieurs. Les services centraux jouent un rôle clé dans le dispositif de fonctionnement. Ils sont chargés de la conception, de l'orientation de la politique éducative, du suivi et de la coordination des différentes activités développées par les services extérieurs.

VII.2.1. INFRASTRUCTURES ET PERSONNELS

Les structures de prise en charge de l'éducation surveillée de la région de Thiès sont chargées de la mise en œuvre des politiques et programmes conçus en matière de prise en charge de l'enfance. Ils ont un rôle de protection, de rééducation et de formation des jeunes âgés de moins de 21 ans en danger ou en conflit avec la loi.
Le tableau ci-dessous montre que la région dispose de 5 structures de prise en charge de l'éducation surveillée.
Ces services extérieurs se répartissent comme suit : deux sections AEMO, un centre de sauvegarde, un centre d'Adaptation sociale, et une coordination AEMO. Cependant, la région ne dispose ni de centre polyvalent, ni de secteur AEMO.
S'agissant de la répartition par département, l'essentiel des infrastructures sont abritées dans les départements de Thiès et Mbour avec respectivement une structure de coordination AEMO et un centre de sauvegarde dans le département de Thiès. Le département de Mbour capitalise, une section AEMO et un centre d'adaptation sociale. Le département de Tivaouane dispose d'une seule section AEMO comme structures de prise en charge de l'éducation surveillée.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-49 : Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée dans la région de Thiès en 2018**

Circonscription administrative	Coord. AEMO[2]	Section AEMO	Secteur AEMO	CS[3]	CP[4]	CAS[5]	Total
Thiès	1	0	0	1	0	0	2
Mbour	0	1	0	0	0	1	2
Tivaouane	0	1	0	0	0	0	1
Région de Thiès	1	2	0	1	0	1	5

Source : AEMO Thiès

Au niveau de la région de Thiès, le personnel des structures de l'éducation surveillée est composé d'éducateurs spécialisés, de maîtres d'enseignement, et d'autres personnels constitués de secrétaires, d'agent de surface, vigiles etc.

Cependant, pour l'année 2018, l'ensemble de ces structures de prise en charge de l'éducation des enfants emploie un effectif de 34 personnes. Par rapport à l'année précédente une baisse de 8,1% de cet effectif est constatée.

Par ailleurs, on constate que la moitié du personnel est constitué d'éducateurs spécialisés avec un effectif de 17 agents, suivi d'autres personnels avec respectivement 13 agents, constitués de personnel d'appui, pour les autres formations comme les maîtres d'enseignement, la région compte 4 agents dont 2 hommes et 2 femmes qui s'activent au niveau du centre de sauvegarde de Thiès.

Le tableau ci-dessous révèle qu'une bonne partie du personnel soit 53% se trouve dans le Département de Thiès avec cependant, une baisse de 10% comparativement à l'année dernière. De même cette tendance baissière est observée dans le département de Mbour. A Tivaouane, l'effectif du personnel n'a pas changé.

[2] AEMO = Action Educative en Milieu Ouvert
[3] CS = Centre de Sauvegarde
[4] CP = Centre Polyvalent
[5] CAS = Centre d'Adaptation Sociale

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-50 : Evolution des effectifs du personnel de l'éducation surveillée dans la région de Dakar selon la formation et le sexe, par circonscription administrative**

Formation	Sexe	Thiès			Mbour			Tivaouane			Région Thiès		
		2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %
Educateur spécialisé	Masc.	2	2	0	7	7	0	1	1	0	10	10	0
	Fem.	6	4	-33,3	2	2	0	1	1	0	9	7	-22,2
	Ens.	8	6	-25	9	9	0	2	2	0	19	17	-10,5
Maître d'Enseignement Technique et Professionnel	Masc.	2	2	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0
	Fem.	2	2	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0
	Ens.	4	4	0	0	0	0	0	0	0	4	4	0
Technicien et Agent horticole	Masc.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ens.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Maîtresse et Monitrice d'Economie Familiale	Masc.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ens.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant (e) social (e)	Masc.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ens.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres personnels	Masc.	5	**5**	0	**2**	**2**	0	0	0	0	7	7	0
	Fem.	3	**3**	0	**4**	**3**	-25	0	0	0	7	6	-14,3
	Ens.	8	**8**	0	**6**	**5**	-16,7	0	0	0	14	13	-7,1
Total	Masc.	9	9	0	9	9	0	1	1	0	19	19	0
	Fem.	11	9	-18,2	6	5	-16,7	1	1	0	18	15	-16,7
	Ens.	20	18	-10	15	14	-6,7	2	2	0	37	34	-8,1

Source : AEMO Thiès

Les services extérieurs de la direction de l'éducation surveillée et de la protection Sociale (DESPS) au niveau de la région de Thiès sont constitués de services de l'action éducative en milieu ouvert (AEMO), de centres de sauvegarde (CS) ; ce centre polyvalent (CP) .Ces structures sont chargés de la mise en œuvre des politiques et programmes conçus en matière de prise en charge de l'enfance. Ils ont un rôle de protection, de rééducation et de formation des jeunes âgés de moins de 21 ans en danger et/ou en conflit avec la loi, âgés de moins de 18 ans.

Cependant, ces services enregistrent un personnel de 34 agents dont 47% au niveau des centres de sauvegarde, 29,4% dans les centres d'adaptation sociale et 23,6% du personnel qui s'active au niveau de la coordination, des sections et secteurs de l'action éducative en milieu ouvert.

Comparativement à l'année précédente, l'effectif a connu une baisse de 50% au niveau de la coordination et 14,3% au niveau des sections AEMO. S'agissant des centres de sauvegarde et centres d'adaptation sociale les effectifs sont stables.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-51 : Evolution des effectifs du personnel de l'éducation surveillée selon la structure, par circonscription administrative**

Circonscription administrative	Année	Coord. AEMO[1]	Section AEMO	Secteur AEMO	CS[2]	CP[3]	CAS[4]	Total
Thiès	2017	4	0	0	16	0	0	20
	2018	2	0	0	16	0	0	18
	Variation en %	0	0	0	0	0	0	-10
Mbour	2017	0	5	0	0	0	10	15
	2018	0	4	0	0	0	10	14
	Variation en %	0	-20	0	0	0	0	-6,7
Tivaouane	2017	0	2	0	0	0	0	2
	2018	0	2	0	0	0	0	2
	Variation en %	0	0	0	0	0	0	0
Région de Thiès	2017	4	7	0	16	0	10	37
	2018	2	6	0	16	0	10	34
	Variation en %	-50	-14,3	0	0	0	0	-8,1

Source : AEMO Thiès

VII.2.2. ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI ET ENFANTS EN DANGER

L'Enfant en Conflit avec la Loi (ECL) désigne toute personne de moins de 18 ans qui a commis seul ou en coaction une infraction ou qui en est complice ou accusée. Il s'agit d'un enfant dont les agissements tombent sous le coup de la loi et qui est appelé à faire face au système institutionnel de réparation des torts causés à autrui ou à la société.

C'est ainsi, entre 2017 et 2018 que le nombre d'enfants en conflits avec la loi est passé de 10 enfants à 6 enfants soit une baisse de 40%. Il est important de souligner que la majeure partie des enfants en conflits avec la loi sont des garçons, notamment en 2018 où on en dénombre 100%. Ces enfants sont gardés dans les

départements de Mbour et Thiès car ce sont les deux localités qui abritent un centre de sauvegarde et un centre d'adaptation sociale.

Un enfant en danger est un mineur dont la santé, la sécurité, la moralité ou l''éducation sont compromises.
Entre 2017 et 2018 le nombre d'enfants en danger passe de 230 enfants en 2017 pour s'établir à 268 enfants en 2018 soit une hausse de 16,5%.
En ce qui concerne la répartition des enfants en danger par sexe, on constate que 6 enfants sur 10 sont des garçons.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-52 : Evolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe, par circonscription administrative**

Circonscription administrative	Année	Enfants en conflits avec la loi			Enfants en dangers			Total		
		G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.
Thiès	2017	0	1	1	111	86	197	111	87	198
	2018	1	0	1	125	113	238	126	113	239
	Variation %	-	-100	0	12,6	31,4	20,8	13,5	29,9	20,7
Mbour	2017	10	0	10	22	0	22	32	0	32
	2018	5	0	5	24	0	24	29	0	29
	Variation %	-50	0	-50	9,1	0	9,1	-9,4	0	-9,4
Tivaouane	2017	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Variation %	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Région de Thiès	2017	10	1	11	133	86	219	143	87	230
	2018	6	0	6	149	113	262	155	113	268
	Variation %	-40	-100	-45,5	12	31,4	19,6	8,4	29,9	16,5

Source : AEMO Thiès

VII.2.3. EFFECTIFS SCOLAIRES

Les effectifs scolaires de l'éducation surveillée de la région de Thiès sont composés en 2018 de 72 enfants qui sont abrités au niveau des centres de Thiès, Mbour et écoles environnant. Sur cet effectif, on compte 47 garçons et 27 filles.
Par rapport à l'année dernière l'effectif scolaire a connu une hausse de 33,3% au niveau régional et cette hausse est observée au niveau des départements de Thiès et 80% à Mbour.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-53 : Répartition et évolution des effectifs scolaires de l'éducation surveillée selon la structure et le sexe, par circonscription administrative**

Circonscription administrative	Année	CS[6]			CP[7]			CAS[8]			Total		
		Garçon.	Fille.	Ens.	G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.
Thiès	**2017**	37	12	49	0	0	0	0	0	0	37	12	49
	2018	36	27	63	0	0	0	0	0	0	36	27	63
	Variation %	-2,7	125	28,6	0	0	0	0	0	0	-2,7	125	28,6
Mbour	**2017**	0	0	0	0	0	0	5	0	5	5	0	5
	2018	0	0	0	0	0	0	9	0	9	9	0	9
	Variation %	0	0	0	0	0	0	80		80	80	0	80
Tivaouane	**2017**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Variation %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Région de Thiès	**2017**	37	12	49	0	0	0	5	0	5	42	12	54
	2018	36	27	63	0	0	0	9	0	9	45	27	72
	Variation %	-2,7	125	28,6	0	0	0	80	0	80	7,1	125	33,3

Source : AEMO Thiès

CONCLUSION

En 2018, le nombre total des écroués dans la région de Thiès s'élevait à 4469 individus, à 2017 cela correspond à une augmentation de 14,24% de la population carcérale. Par ailleurs le nombre de condamnés a connu une baisse alors que le nombre de détenus provisoires a augmenté. S'agissant du genre la population carcérale masculine a connu une hausse alors que celle féminine a diminué. Au vu de l'âge la plupart des détenus ont entre 19 et 36 ans.

Par ailleurs, on constate que le département de Thiès abritait le plus de détenus.
Quant aux infractions, le vol et la tentative de vol sont les infractions les plus fréquentes. Et enfin, une sortie sur deux a comme motif l'expiation de peine.
En ce qui concerne l'éducation surveillée, la région dispose cinq (5) structures de prise en charge de l'éducation surveillée avec un effectif de 34 personnes, cet effectif a connu une baisse de 8,1% par rapport à l'année précédente, aussi pour ce qui est du nombre d'enfants en conflits avec la loi la région enregistre 6 cas et pour les enfants en danger l'effectif passe de 230 enfants en 2017 pour s'établir à 268

[6] CS = Centre de Sauvegarde
[7] CP = Centre Polyvalent
[8] CAS = Centre d'Adaptation Sociale

enfants en 2018 soit une hausse de 16,5% et 6 enfants sur 10, sont des garçons, abrités au niveau des centres de Thiès, Mbour et écoles environnant.

Chapitre VIII : AGRICULTURE

Introduction

Depuis 2014, le gouvernement, à travers le ministère de l'agriculture et de l'équipement rural (MAER), met en œuvre le Programme d'accélération de la cadence de l'agriculture Sénégalaise (PRACAS) pour construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable, facteur de renforcement d'une résilience qui tire avantage du commerce international tout en garantissant des revenus stables aux ruraux. Le processus d'actualisation du PRACAS est actuellement en cours.

Le PRACAS cible des filières prioritaires par cercles concentriques glissants à l'horizon 2017 et, progressivement, couvrira toutes les principales filières agricoles. Les filières concernées par le programme prioritaire (2014-2017) sont, dans un premier temps, le riz, l'oignon, l'arachide et les fruits et légumes.

Aussi, le PRACAS est aligné au Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) et aux orientations stratégiques de la politique de développement agro-sylvo-pastorale définies dans la Loi n°2004-16 portant Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) adoptée en mai 2004.

Par ailleurs, le MAER contribue également à la mise en œuvre de la politique nationale de développement de la nutrition (PNDN) à travers son plan d'action sectoriel nutrition, de la Stratégie National d'Equité et de Genre (SNEEG), du Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) et de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de la Résilience (SNSAR).

Du point de vue de la production, la région occupe la première place pour l'horticulture (avec un tiers de la production nationale, ce qui est une performance exceptionnelle eu égard à la superficie régionale) et le manioc, la deuxième pour l'arboriculture fruitière. Elle occupe une place importante dans le bassin arachidier. Encore aujourd'hui, l'arachide demeure l'une des principales cultures commerciales du pays, et la zone à laquelle elle a donné son nom est grande productrice de céréales.

Les principales cultures pratiquées dans la région sont : le mil, l'arachide, le niébé, le maïs, le sorgho, le manioc, etc.

VIII.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET LES INFRASTRUCTURES

Le développement agricole et rural de la région interpelle plusieurs catégories d'acteurs. On note d'une part les autorités administratives (Gouverneur, Préfets et Sous-préfets), les collectivités locales (Départements, Communautés rurales) et l'Agence Régionale de Développement (ARD), les services techniques régionaux et leurs démembrements (Direction Régionale du Développement Rural, Direction Régionale de l'ANCAR, Inspection Régionale des Services Vétérinaires, services régionaux des Eaux et Forêts, de la Planification, de l'Aménagement du territoire, de l'Expansion Rurale, du Développement Communautaire, de l'Hydraulique, du Commerce et de l'Artisanat, de la Pêche,...) et d'autre part les projets/programmes, les ONG et les institutions financières.

La DRDR est le représentant du Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural dans la région de Thiès. Elle est composée des divisions suivantes : la DAPSA (Division de l'analyse, de la prévision et des statistiques agricoles), la DPV (Division des productions végétales), la DPA (Division des Productions Animales), la DGR (Division du Génie Rural), du BAF (Bureau Administratif et Financier) et des Services Départementaux du Développement Rural (SDDR).

La région regorge aussi un nombre important d'organisations de producteurs (OP). Leur prolifération a suscité la nécessité de mettre sur pied des cadres de concertation des acteurs de développement à tous les échelons, de la région au niveau village. Ces cadres viennent élargir et renforcer la concertation déjà engagée dans le cadre des Comités régionaux, départementaux et locaux de développement (CRD, CDD, CLD) convoqués et présidés par les autorités administratives, ainsi qu'au sein des unions et fédérations d'OP à tous les niveaux. On peut citer :

- La Cellule Régionale de Concertation des Acteurs de Développement (CERCAD) ;
- Le Conseil Régional de Concertation et de Coopération des Ruraux (CRCR) ;
- La Cellule Régionale du Conseil des ONG d'Appui au Développement (CR/CONGAD) ;

- Le Cadre de Concertation des OP et structures d'appui de Mékhé et environs (Cadre de Mékhé) ;
- Le Cadre de Concertation des Acteurs du Développement Local (CACOADEL) ;
- La Coordination des Acteurs du Développement (CAD) de Fissel ;
- Les Cadres Locaux de Concertation des Organisations de Producteurs (CLCOP) ;
- Le Cadre de Concertation des Organisations Paysannes de la CR de Tassette ;
- Le Cadre de Concertation et de Gestion du PNIR et les comités villageois de développement ;

La région comporte aussi de nombreuses structures de prestation de services et centres de formation qui peuvent apporter leur expertise aux OP particulièrement en matière de renforcement des capacités.

VIII.2. LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

Pour assurer la bonne marche et la réussite de la campagne agricole de 2017/2018, le Gouvernement du Sénégal a pris un certain nombre de mesures d'accompagnement incitatives. Au niveau régional, ces mesures se sont traduites par la mise à la disposition des paysans des quantités suffisantes de semences, du matériel agricole, d'engrais et de fertilisants et à faciliter leur vente.

VIII.2.1. LA MISE EN PLACE DES SEMENCES

La quantité totale de semences reçue dans la région lors de la campagne agricole 2017/2018 (8 605,8 tonnes) a connu une augmentation de 2,2% par rapport à celle de 2016/2017 (8 420,5 tonnes). Lors de la campagne 2017/2018, la quantité de semence d'arachide reçue au niveau régional est de 2 354 tonnes. Toute cette quantité reçue a été entièrement vendue (soit un taux de cession de 100%). De plus par rapport à la campagne 2016/2017, la quantité de semence d'arachide reçue a connu une augmentation de 1,8%.

Pour le maïs, la quantité de semence locale reçue est de 29,5 tonnes et celle hybride reçue est de 19 tonnes. Le taux de cession de semence du maïs local reçu est de 99,05% alors que la semence du maïs hybride a été totalement vendue. Cependant, par rapport à la campagne précédente, les quantités de semence de maïs local et de maïs hybride reçues ont connu des baisses respectives de 1,7% et de 52,5%.

Quant au sorgho, la quantité totale de semence reçue est de 12 tonnes et celle hybride reçue est de 13,5 tonnes avec un taux de cession de 100% pour les deux types de semence. Les deux types de semence ont connu par rapport à la campagne 2016/2017, des baisses de 51,2% pour la semence de sorgho local et de 10% pour le sorgho hybride. Le taux de cession de la semence de riz est de 50,4% sur 12,9 tonnes de semence de riz reçu. La quantité de semence de manioc reçue (5 310 tonnes) a été complètement vendue avec une baisse de 0,2% par rapport à la campagne précédente. Pour le niébé la quantité de semence reçue (855 tonnes) a été totalement vendue et elle a connu une augmentation de 26,8 tonnes par rapport à la campagne 2016/2017.

Pour les spéculations telles que le mil (souna), le fonio et le sésame, aucune quantité de semence n'a été reçue lors de la campagne 2017/2018 au niveau de la région.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-54: Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Thiès**

Semences		Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région de Thiès		
		Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Variation %	Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Variation %	Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Variation %	Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Variation %
Arachide	**Reçu (T)**	426	451	5,9	543	546	0,6	1344	1357	1,0	2313	2354	1,8
	Vendu (T)	426	451	5,9	543	546	0,6	1344	1357	1,0	2313	2354	1,8
	Reliquat (T)	0	0		0	0	0,0	0	0	0,0	0	0	0,0
Maïs local	**Reçu (T)**	_	_	_	13	11	-15,4	17	18,5	8,8	30	29,5	-1,7
	Vendu (T)	_	_	_	13	10,7	-17,5	2	18,5	825,0	15	29,2	94,8
	Reliquat (T)	_	_	_	0	1,72	_	15	0	-100,0	15	1,72	-88,5
Maïs hybride	**Reçu (T)**	40	19	-52,5	0	0	0	0	0	0,0	40	19	-52,5
	Vendu (T)	40	19	-52,5	0	0	0	0	0	0,0	40	19	-52,5
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	0	0,0
Mil souna	**Reçu (T)**	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	0	0,0
	Vendu (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	0	0,0
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	0	0,0
Sorgho local	**Reçu (T)**	0	0	0	19	10,0	-47,6	5,5	2	-63,6	24,5	12,0	-51,2
	Vendu (T)	0	0	0	15,9	10,0	-37,6	2	2	0,0	17,9	12,0	-33,4
	Reliquat (T)	0	0	0	3,1	0	-100,0	3,5	0	-100,0	6,6	0	-100,0
Sorgho hybride	**Reçu (T)**	15	13,5	-10,0	0	0	0	0	0	0	15	13,5	-10,0
	Vendu (T)	15	13,5	-10,0	0	0	0	0	0	0	15	13,5	-10,0
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Riz	**Reçu (T)**	0	0	0	0	6,5	_	3,5	6,4	82,9	3,5	12,9	268,6
	Vendu (T)	0	0	0	0	6,5	_	0	0	0,0	0	6,5	0,0
	Reliquat (T)				0	0	0,0	3,5	6,4	82,9	3,5	6,4	82,9
Niébé	**Reçu (T)**	184,5	245	32,8	212	210	-0,9	278	400	43,9	674,5	855	26,8
	Vendu (T)	184,5	245	32,8	209,7	210	0,2	278	400	43,9	672,2	855	27,2
	Reliquat (T)	0	0		2,4	0	-100,0	0	0	0	2,4	0	-100,0
Sésame	**Reçu (T)**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
	Vendu (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Manioc	**Reçu (Ha)**	700	740	5,7	1160	1050	-9,5	3460	3520	1,7	5320	5310	-0,2
	Vendu (Ha)	700	740	5,7	1160	1050	-9,5	3460	3520	1,7	5320	5310	-0,2
	Reliquat (Ha)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Autres spéculations	**Reçu (T)**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
	Vendu (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0

Source : DRDR région de Thiès

L'analyse des statistiques par départements montre que, Mbour a reçu les semences pour les spéculations suivantes : l'arachide (451 tonnes), le maïs hybride (19 tonnes), le sorgho hybride (13,5 tonnes), le niébé (245 tonnes) et le manioc (740 tonnes). Pour toutes ces spéculations, la quantité de semence reçue a été entièrement vendue.

Concernant le département de Thiès, la quantité de semence d'arachide reçue (546 tonnes), de sorgho local (9,95 tonnes), de riz (6,5 tonnes), de niébé (210 tonnes) et de manioc (1 050 tonnes) a été totalement vendue alors que pour le maïs local, son taux de cession est de 97,5% sur les 11 tonnes reçues.

Et enfin pour le département de Tivaouane, les semences des spéculations qui ont été reçues sont les mêmes que celles reçues au niveau régional. De plus, les taux de cession sont de 100% à l'exception du riz (sur les 6,4 tonnes reçues aucune quantité n'a été vendue).

VIII.2.2. LA MISE EN PLACE DES ENGRAIS ET AUTRES FERTILISANTS

A chaque campagne, les autorités et acteurs de l'agriculture, en plus de faciliter la distribution des semences, mettent à la disposition des producteurs des engrais et produits phytopharmaceutiques pour améliorer les rendements. Au niveau de la région de Thiès, un Comité Régional (CR) et des Comités Départementaux (CD) de contrôle et de suivi des opérations de cession des intrants ont été mis en place. Un Comité (CL) est institué pour chaque collectivité locale (commune rurale) et a pour mission de réceptionner les intrants, d'assurer la régularité, la traçabilité, la transparence et l'équité dans les opérations de mise en place et de cession des intrants.

Pour la campagne 2017/2018, la quantité totale d'engrais reçue dans la région a connu une hausse de 31,3% (2 094 tonnes contre 1 594,5 tonnes en 2016/2017) alors que pour les fertilisants, la quantité reçue a doublé (443 tonnes en 2016/2017 et 914,75 tonnes en 2017/2018). De plus sur la quantité d'engrais reçue, 93,8% ont

été destinées à la vente alors que pour les fertilisants, la proportion vendue est de 96,9%.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-55 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Thiès**

Engrais et autres fertilisants		Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région de Thiès		
		Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Variation %	Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Variation %	Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Variation %	Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Variation %
Engrais 6.20.10	**Reçu (T)**	330	325	-1,5	324,5	230	-29,1	550	400	-27,3	1204,5	955	-20,7
	Vendu (T)	330	325	-1,5	221,7	193,9	-12,5	550	392	-28,7	1101,7	910,9	-17,3
	Reliquat (T)	0	0	0	102,9	36,2	-64,9	0	8		102,9	44,2	-57,1
Engrais 15.10.10	**Reçu (T)**	10	164	1540,0	129	181	40,3	245	320	30,6	384	665	73,2
	Vendu (T)	10	164	1540	121,3	112,9	-7,0	245	315	28,6	376,3	591,9	57,3
	Reliquat (T)	0	0	0	7,7	68,15	785,1	0	5		7,7	73,2	850
Engrais 15.15.15	**Reçu (T)**	0	30	_	0	50	_	6	94	1466,7	6	174	2800
	Vendu (T)	0	30	_	0	47,4	_	6	83,5	1291,7	6	160,9	2581,7
	Reliquat (T)	0	0	0	0	2,6	_	0	10,5		0	13,1	_
Engrais 10.10.20	**Reçu (T)**				0	0	0		300		0	300	_
	Vendu (T)				0	0	0		300		0	300	_
	Reliquat (T)				0	0	0		0		0	0	0
Urée	**Reçu (T)**	193	245	26,9	0	189,8	_	250	480	92	443	914,8	106,5
	Vendu (T)	193	245	26,9	0	164,6	_	245	477	-27,8	438	886,6	33,9
	Reliquat (T)	0	0	0	0	25,2	_	5	3	-40	5	28,2	464

Source : DRDR région de Thiès

Sur les 2 094 tonnes d'engrais reçues, l'engrais 6.20.10 représente 45,6% du stock, l'engrais 15.10.10 (31,8%), l'engrais 10.10.20 (14,8%) et seulement 8,3% pour l'engrais 15.15.15. Les départements de Tivaouane, Mbour et Thiès ont reçu respectivement 1114, 519 et 461 tonnes d'engrais. Il faut noter que seul le département de Tivaouane a reçu l'engrais 10.10.20. Pour ce qui est de la commercialisation, plus des trois quarts de l'engrais reçu ont été vendus soit un taux de 100% pour le département de Mbour, 76,8% pour Thiès et 97,9% pour Tivaouane.

Pour les fertilisants, le département de Mbour a reçu 245 tonnes, celui de Thiès 189,8 tonnes et celui de Tivaouane 480 tonnes avec des taux de vente respectifs de 100%, 86,7% et 99,4%.

VIII.2.3. LA MISE EN PLACE DU MATERIEL AGRICOLE

La campagne agricole 2017/2018 a été marquée par la réception de 403 équipements agricoles contre 500 lors de la campagne précédente soit une baisse de 19,4%. L'équipement réceptionné est constitué de 400 Semoirs super-éco et de 3 décortiqueuses de riz. Ces dernières ont été réceptionnées dans le département de

Mbour alors que les semoirs super-éco ont été répartis de manière égale dans les départements de Mbour et de Tivaouane avec chacun 200 semoirs.

Il faut ajouter que dans le département de Thiès, aucun matériel et équipement n'a été reçu lors de la campagne 2017/2018.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-56: Répartition et évolution des matériels et équipements agricoles mis en place dans la région**

Matériels et équipements agricoles	Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région de Thiès		
	Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Variation %	Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Variation %	Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Variation %	Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Variation %
Matériels de culture attelée												
Houe sine 9 3 dents				0	0					0	0	
Houe occidentale à 3 dents				0	0		33	0		33	0	
Charrue UCF				0	0					0	0	
Semoir Super-éco + 3 disques	0	200		100	100	100	350	200	-0,4285	450	500	10
Distributeur semoir												
Equipement souleveur sine50				0	0					0	0	
Equipement adaptateur sine50				0	0					0	0	
Equipement billonneur Arara				0	0					0	0	
Arara souleveur				0	0					0	0	
Matériels de transport attelé												
Charrette asine				0	0					0	0	
Charrette équine				0	0					0	0	
Charrette bovine				0	0					0	0	
Matériels de traitement de récolte												
Décortiqueuse à mil CIS- 15				0	0					0	0	0
Décortiqueuse à riz	0	3		0	0					0	3	
Moulin Noflay - C Diesel15				0	0					0	0	0
Batteuse Maïs				0	0					0	0	0
Batteuse Riz				0	0					0	0	0
Batteuse Mil				0	0					0	0	0
Matériels de transformation												
Unité de transformation céréales				0	0					0	0	
Matériels de culture tractée												
Multiculteur Sine 4/5 rangs tracté10				0	0					0	0	
Multiculteur occi. 4/5 rangs tracté10				0	0					0	0	
Semoir tracté 4 rangs				0	0					0	0	
Matériels de motorisation												
Tracteur	7	0		0	0		10	0		17	0	-100
Matériels d'irrigation				0	0					0	0	0
Groupe Moto pompe & accessoires96 24				0	0					0	0	0
Matériels de motorisation intermédiaire												
Motoculteur équipé				0	0					0	0	0
Matériels de récolte de riz												
Faucheuses à riz				0	0					0	0	0
Polisseur à riz				0	0					0	0	0
Moissonneuse batteuse				0	0					**0**	**0**	**0**
Total	7	203	**2800**	100	0	-100	393	200	49,11	**500**	**403**	**19,4**

Source : DRDR région de Thiès

VIII.3. RESULTATS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

VIII.3.1. LES CULTURES VIVRIERES

En 2017/2018, les cultures vivrières sont essentiellement constituées de céréales (mil, sorgho et maïs). La production totale est de 120 755 tonnes contre 95 039 tonnes pour la campagne de 2016/2017, soit une hausse de 27,1%. Sur les 120 755 tonnes produites, le mil représente 91,3% de la production, le sorgho 6,7% et le mais 2%. Cette production a été obtenue avec des superficies emblavées de 127 859 hectares (contre 126 617 hectares en 2016/2017) et le rendement moyen obtenu est de 841,7 Kg/Ha (contre 710,1 Kg/Ha en 2016/2017).

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-57: Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative**

Spéculations		Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région de Thiès		
		Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Variation %	Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Variation %	Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Variation %	Campagne 2016/2017	Campagne 2017 / 2018	Variation %
Mil	Sup (Ha)	46410	58959	21,2	24193	30074	19,55	35899	25186		106502	114219	6,8
	Rdt (Kg/Ha)	673	923	27	708	1104	35,86	750	898		710,3	975,0	27,1
	Prod (T)	31245	54419	42,5	17141	33202	48,37	26925	22617		75311	110238	31,7
Sorgho	Sup (Ha)	13167	7534	42,7	2983	1009	66,17	1246	2067		17396	10610	-64,0
	Rdt (Kg/Ha)	1121	807	28	950	850	10,52	500	555		857,0	737,3	-16,2
	Prod (T)	14759	6080	58,8	2834	858	69,72	623	1147		18216	8085	-125,3
Maïs	Sup (Ha)	234	542	56,8	809	812	0,36	1676	1676		2719	3030	10,3
	Rdt (Kg/Ha)	500	778	35,7	689	893	22,84	500	767		563,0	812,7	30,7
	Prod (T)	117	422	72,2	557	725	23,17	838	1285		1512	2432	37,8

Source : DRDR région de Thiès

Suivant les départements, Mbour a produit 60 921 tonnes de céréales soit 50,5% de la production totale dont 89,3% de mil (54 419 tonnes), 10% de sorgho (6 080 tonnes) et 0,7% de maïs (422 tonnes). Pour le département de Thiès, 34 785 tonnes de céréales ont été produites soit 28,8% de la production totale composée de 95,4% de mil (33 202 tonnes), de 2,5% de sorgho (858 tonnes) et de 2,1% de maïs (725 tonnes). Enfin le département de Tivaouane a produit 25 049 tonnes de céréales soit 20,7% de la totalité de la production dont 90,3% de mil (22 617 tonnes), 4,6% de sorgho (1 147 tonnes) et 5,1% de maïs (1 285 tonnes).

VIII.3.2. LES CULTURES INDUSTRIELLES

La production des cultures industrielles de la campagne 2017/2018 a connu une augmentation de 2,8% (634 410 tonnes contre 617 047 tonnes en 2016/2017) ; en revanche, les superficies emblavées ont connu une baisse de 4,2% (179 202 Ha en 2017/2018) et (171 704 Ha en 2016/2017).

Par rapport à la production et suivant les spéculations, le manioc occupe 80,7% de la totalité de la production de culture industrielle suivi de l'arachide huilerie (16,4%), du niébé (2,4%), de la pastèque (0,3%) et du bissap (0,1%).

S'agissant des rendements, la culture industrielle du manioc a le meilleur rendement (7 300Kg/ha) suivie de la pastèque (1 700kg/ha), de l'arachide d'huilerie (1 081kg/ha) du niébé (601kg/ha) et enfin du bissap (333,3kg/ha). Toutefois, par rapport à la campagne précédente, les cultures ayant les meilleurs rendements à savoir le manioc et la pastèque ont connu des baisses respectives de 4,78% et de 49% alors que l'arachide d'huilerie, le bissap et le niébé ont connu des hausses respectives de 71,5%, 25% et de 1,7%.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-58: Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative**

Spéculations		Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région de Thiès		
		Campagne 2016/2017	Campagne / 2017 2018	Variation en %	Campagne 2016/2017	Campagne / 2017 2018	Variation en %	Campagne 2016/2017	Campagne / 2017 2018	Variation en %	Campagne 2016/2017	Campagne / 2017 2018	Variation en %
Arachide d'huilerie	**Sup (Ha)**	25668	37420	45,8	34372	18716	-45,5	55740	39731	-28,7	115780	95867	-17,2
	Rdt (Kg/Ha)	520	1204	131,5	621	1041	67,6	750	998	33,1	630,3	1081	71,5
	Prod(T)	13347	45054	237,6	21345	19483	-8,7	41805	39651	-5,2	76497	104188	36,2
Manioc	**Sup (Ha)**	6900	6500	-5,8	7658	7800	1,9	31450	32600	3,7	46008	46900	1,9
	Rdt (Kg/Ha)	10000	9000	-10,0	1000	900	-10,0	12000	12000	0,0	7666,7	7300	-4,8
	Prod(T)	69000	50400	-27,0	76580	70200	-8,3	377400	391200	3,7	522980	511800	-2,1
Pastèque	**Sup (Ha)**	849	495	-41,7		45					849	540	-36,4
	Rdt (Kg/Ha)	10000	4000	-60,0		1100					3333,3	1700	-49,0
	Prod(T)	8492	1980	-76,7		49					8492	2029	-76,1
Bissap	**Sup (Ha)**	31	274	783,9	1616	2437	50,8		142		1647	2853	73,2
	Rdt (Kg/Ha)	400	300	-25,0	400	300	-25,0		400		266,7	333,3	25,0
	Prod(T)	12	82	583,3	646	731	13,2		57		658	870	32,2
Niébé	**Sup (Ha)**	2100	8723	315,4	3168	5961	88,2	9650	10860	12,5	14918	25544	71,2
	Rdt (Kg/Ha)	650	700	7,7	583	523	-10,3	540	580	7,4	591	601	1,7
	Prod(T)	1365	6106	347,3	1847	3118	68,8	5208	6299	20,9	8420	15523	84,4
Total	**Sup (Ha)**	35548	53412	50,3	46814	34959	-25,3	96840	83333	-13,9	179202	171704	-4,2
	Rdt (Kg/Ha)	21570	15204	-29,5	2604	3864	48,4	13290	13978	5,2	12488	11015,3	-11,8
	Prod(T)	92216	103622	12,4	100418	93581	-6,8	424413	437207	3,0	617047	634410	2,8

Source : DRDR région de Thiès

Selon les départements, la production du département de Mbour est de 103 622 tonnes, celle de Thiès 19 361 tonnes et celle de Tivaouane 437 207 tonnes lors de la campagne 2017/2018.

De plus, par rapport aux spéculations, le département de Mbour concentre 97,6% de la production de pastèque, 43,2% de la production d'arachide d'huilerie et 84,0% de la production de bissap. Le département de Tivaouane apporte 38,1% de la production d'arachide d'huilerie, 74,4% de la production de manioc et 40,6% de la production de niébé. Le département de Thiès quant à lui enregistre 84% de la production de bissap.

VIII.4. DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE

VIII.4.1. LES ATOUTS

Le secteur agricole de la région de Thiès dispose de certains atouts à savoir :

- L'émergence de dynamiques d'acteurs avec une forte volonté de professionnalisation (plateformes, coopératives, syndicats, Centre national d'interprofessionalisation des filières, etc.),
- La dynamique de modernisation de l'agriculture notamment l'agro-business développé dans la zone des Niayes,
- La diversité des produits agricoles,
- Le climat favorable au développement de l'horticulture à l'image de la zone des Niayes.

VIII.4.2. LES CONTRAINTES

Les difficultés auxquelles le secteur est confronté sont :

- Une base productive faible : caractérisée par une dégradation accrue des terres, une forte présence de semences locales etc. ;
- La défaillance dans le pilotage sectoriel ;
- Une forte dépendance du régime pluviométrique.

VIII.4.3. LES PERSPECTIVES

La principale perspective du secteur agricole pour la région de Thiès est la poursuite du renouvellement du capital semencier et la Réhabilitation des terres dégradées.

Conclusion

La quantité totale de semences reçue dans la région lors de la campagne agricole 2017/2018 est de 8 605,8 tonnes, la quantité totale d'engrais reçue est 2 094 tonnes et pour les fertilisants la quantité est de 914,75 tonnes. De plus, la campagne est marquée par la réception de 403 équipements agricoles.

Pour le bilan de la campagne, les cultures vivrières sont essentiellement constituées de céréales que sont le mil, le sorgho et le maïs et leur production totale est de 120 755 tonnes alors que pour les cultures industrielles leur production est de 634 410 tonnes pour une superficie emblavée de 179 202 Ha.

Chapitre IX : ELEVAGE

INTRODUCTION

Le secteur de l'élevage constitue un maillon essentiel de l'économie du Sénégal en général et de la région de Thiès en particulier. La pratique de l'élevage constitue l'une des principales activités créatrices de revenu et contribue à la satisfaction des besoins alimentaires des populations surtout en milieu rural. Le secteur est en pleine mutation au Sénégal et est lié à l'implication massive des organisations de producteurs, à l'urbanisation galopante et aux changements climatiques. Au Sénégal l'élevage se décompose en trois principaux types : un élevage pastoral supposé immuable, caractérisé par sa mobilité, son caractère extensif, sa faible intégration aux marchés ; un élevage agro-pastoral moins visible mais plus valorisé, car associé à une intégration agriculture/élevage garante d'intensification et de durabilité et un élevage intensif urbain ou périurbain.

Cette dernière décennie a été marquée par la mise en œuvre d'un éventail de politiques et programmes visant à réduire les contraintes et booster ce sous-secteur dans le but d'améliorer ses résultats. C'est ainsi que dans le cadre de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, le gouvernement du Sénégal a décidé de mettre sur pied un plan national de développement de l'élevage (PNE) qui vise la modernisation et l'intensification du sous-secteur. A côté de ce plan, il y a le projet d'appui à l'élevage phase II (PAPEL II), le programme d'appui au développement villageois (PADV) et l'initiative pour des politiques d'élevage en faveur des pauvres (IPEFP). Ces projets et programmes contribuent au développement et à la modernisation du sous-secteur de l'élevage avec des résultats satisfaisants sur le plan de la santé des animaux, pastoral et, entre autres, zootechnique.

IX.1. LES PERSONNELS DE SERVICES TECHNIQUES ET LES INFRASTRUCTURES

IX.1.1. LE PERSONNEL DES SERVICES TECHNIQUES

Le personnel des services déconcentrés de l'élevage est réparti entre l'inspection régionale des services vétérinaires (IRSV) située au niveau de la capitale régionale, et les inspections départementales de Mbour, Thiès et Tivaouane. En 2018 les services de l'élevage comptent au total 41 personnes dont 27 hommes et 14 femmes. La moitié des employés de ce service sont des agents techniques, suivi

d'ingénieurs des travaux de l'élevage (39%) tandis que les docteurs vétérinaires sont au nombre de deux servant au niveau de l'IRSV de Thiès.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-59: Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection en 2018**

Inspections de Services Vétérinaires	Docteur vétérinaire			Ingénieur des Travaux d'Elevage			Agents Techniques d'Elevage			Autres			Ensemble		
	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.	H	F	Ens.
IRSV	1	1	2	1	1	2	1	1	2	2	1	3	5	4	9
IDSV de Mbour	0	0	0	1	1	2	5	2	7	2	1	3	8	4	12
IDSV de Thiès	0	0	0	1	1	2	5	1	6	1	1	2	7	3	10
IDSV de Tivaouane	0	0	0	1	1	2	5	2	7	1	0	1	7	3	10
Total	1	1	2	4	4	8	16	6	22	6	3	9	27	14	41

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Thiès (2018

La répartition du personnel dans les services est assez homogène. En effet, l'effectif du personnel du département de Mbour est de 12 employés alors que les départements de Thiès et Tivaouane compte chacun 10 employés. Le service régional basé à Thiès compte 9 employés.

IX.2. LES PRODUCTIONS

IX.2.1. LA PRODUCTION DE VIANDE ET D'ŒUFS

La quantité de viande provenant des abattages contrôlés est estimée à 5 259 tonnes (pour 74 792 bêtes abattues) en 2018 dans la région de Thiès. Les taureaux et les vaches qui représentent respectivement 17% et 14,2% de l'effectif des animaux abattus ont contribué respectivement à 43,6% et à 24,6% à la production de viande contrôlée dans la région en 2018. Les ovins et les caprins, malgré leur importance numérique (respectivement 29,6% et 31,2% du nombre d'animaux abattus), ont permis d'obtenir 338 tonnes et 263 tonnes de viande provenant des abattages contrôlés (soit respectivement 6,4% et 5%). La production de viande de volaille est estimée en 2018 à 405,26 tonnes (pour 37 7547 poulets abattus). Il faut noter que la production de viande de porcins, de caméliens et d'équins échappe au contrôle des

autorités compétentes. Ceci pourrait être une conséquence des nombreux abattages clandestins effectués sur ces espèces.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-60: Statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Thiès selon les espèces, par département**

	TAUREAUX		BŒUFS		VACHES		VEAUX		OVINS		CAPRINS		CAMELIENS		VOLAILLES		PORCINS	
Localités	Nbre	Poids (T)	Nbre	Poids (T)	Nbre	Poids (T)	Nbre	Poids (T)	Nbre	Poids (T)	Nbre	Poids (T)	Nbre	Poids (T)	Nbre	Poids (T)	Nbre	Poids (T)
SOGAS THIES	4568	805,271	1510	237,95	3181	421,177	1363	121,69	8813	119,384	11592	118,576	5					
SDEL THIES	2177	361,39	67	13,398	991	118,15	537	57,58	4127	60,034	3103	40,102			301937	301,937		
SDEL MBOUR	3533	657,85	755	138,899	4268	520,909	1086	82,881	3110	61,227	3933	47,51	7	1,939	75610	103,289	38	0,781
SDEL TIVAOUANE	2435	469,36	325	59,03	2169	235,96	299	20,84	6105	97,15	4695	56,52						
TOTAL	12713	2293,871	2657	449,277	10609	1296,196	3285	282,991	22155	337,795	23323	262,708	12	334,939	377547	405,226	38	0,781

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Thiès (2018)

La SOGAS de Thiès a enregistré à elle seule 31 027 bêtes abattues soit 37,2% du poids de viande dans la région. Suivant le département, Mbour avec 22,3% des animaux abattus, concentre 30,7% de la quantité de viande produite contrôlée dans la région. Les départements de Thiès et de Tivaouane totalisent respectivement 13,2% et 19,1% de cette quantité.

Concernant la production contrôlée des cuirs et peaux les données obtenues ne concernent que les départements de Mbour et de Tivaouane puisque pour Thiès elles ne sont pas disponibles.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-61: La production Contrôlée des cuirs et peaux :**

Localités	Cuirs de Bovins	Peaux d'Ovins	Peaux de Caprins
Mbour	9896	3436	4291
Tivaouane	5999	2346	583
Thiès	-	-	-
Total	15895	5782	4874

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Thiès (2018)

Environ 60% des productions de peaux et cuirs proviennent des bovins, 22% des ovins et 18% des caprins.

IX.2.2. LA PRODUCTION CONTROLEE DE LAIT

En 2018, la production de lait dans la région de Thiès est estimée à 1 084 505 litres et celle d'œufs contrôlés est de 6 436 548 œufs. 80% de la production régionale de lait, proviennent du département de Tivaouane tandis que les départements de Thiès et de Mbour contribuent respectivement pour 13,5% et 7,1% de la production.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-62: Evolution de la production de lait et d'œufs par département en 2018**

Localités	Production de lait (litre)	Production d'œufs contrôlés (unités)
Mbour	76 639	4 170 000
Thiès	146 466	514 548
Tivaouane	861 400	1 752 000
Total	1 084 505	6 436 548

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Thiès (2018)

IX.3. MOUVEMENT DU BETAIL

La région de Thiès entretient des relations d'échanges de bétail avec ses voisins. En 2018, les entrées de bétail (428.339) ont largement dépassé les sorties (200.739), soit un solde égal à 227 660. Ceci pourrait être expliqué par la forte demande lors des évènements religieux (Maouloud, Gamous) pour combler le gap que l'offre régionale ne couvre pas. Par ailleurs, il faut signaler qu'une part importante des entrées de bétail est constituée d'ovins (56%) et de bovins (22%), tandis que pour les caprins ils représentent 15% des entrées. Pour les sorties, elles concernent principalement les ovins (52%) et les caprins (22%) ; les bovins ne représentant que 19% des sorties.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-63: Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce, par département**

Espèces		Département Mbour	Département Tivaouane	Département Thiès	Total régional
Bovins	**Entrées**	31506	31573	32403	95482
	Sorties	13084	13084	11247	37415
	Solde	18422	18489	21156	58067
Ovins	**Entrées**	59169	63809	118214	241192
	Sorties	25712	25712	52950	104374
	Solde	33457	38097	65264	136818
Caprins	**Entrées**	34738	9909	20729	65376
	Sorties	17588	17558	8462	43608
	Solde	17150	-7649	12267	21768
Equins	**Entrées**	12964	1628	3163	17755
	Sorties	4768	4768	1119	10655
	Solde	8196	-3140	2044	7100
Asins	**Entrées**	5585	366	1743	7694
	Sorties	1838	1838	528	4204
	Solde	3747	-1472	1215	3490
Porcins	**Entrées**	900	0	0	900
	Sorties	483	0	0	483
	Solde	417	0	0	417
Total	**Entrées**	144862	107285	176252	428399
	Sorties	63473	62960	74306	200739
	Solde	81389	44325	101946	227660

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Thiès (2018)

L'analyse du tableau ci-dessus montre que la plus grande part des entrées de bétail était destinée au département de Thiès (41,1%) devant celles de Mbour (33,8%) et de Tivaouane (25,0%). A l'image des entrées, les sorties ont été plus importantes pour le département de Thiès (37%) que pour celui de Mbour (31,6%) et de Tivaouane (31,4%). Cette situation est liée au fait que 73,3% des entrées d'ovins/caprins (qui représentent 76% du total des entrées) avaient pour destination le département de Thiès. Il convient de signaler que le département de Thiès abrite un important marché de bétail à Ngoundiane.

IX.4. LA SITUATION ZOOSANITAIRE

Avec la prolifération de certaines maladies notées chez le bétail ces dernières décennies, les acteurs étatiques en charge de l'élevage dans la région de Thiès, à

travers l'IRSV, procèdent chaque année à une épidémiologie des affectations, des immunisations, à travers des opérations de vaccination, de déparasitage interne et externe, pour assurer la bonne santé des animaux destinés à la consommation.

Le déparasitage est une opération qui consiste à traiter les parasites qui se localisent à l'intérieur de l'organisme des animaux (lutte contre les vers, les parasites sanguins, etc.) ou bien à l'extérieur (contre les tiques, les poux, les gales et autres mycoses).

Ainsi le nombre d'animaux déparasités en 2018 est de 34 778 bêtes, réparties comme suit : 35,7% dans le département de Thiès, 32,2% à Mbour et 32,1% à Tivaouane.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-64: Evolution des résultats des campagnes de vaccination et de déparasitage du bétail par département**

Département	Effectifs vaccinés	Effectifs Déparasités
Tivaouane	149 994	11 169
Thiès	80 573	12 419
Mbour	215 417	11 190
TOTAL REGION	470 984	34 778

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Thiès (2018)

En ce qui concerne la vaccination, le nombre de bêtes vaccinées dans la région de Thiès s'élève à 470 984 réparties comme suit : 45,7% à Mbour, 31,8% à Tivaouane et 17,1% à Thiès. De plus 54,6% des animaux vaccinés sont des ovins suivis des bovins (22,2%). Les équins et les caprins quant à eux représentent respectivement 13,6% et 8,7% des animaux vaccinés ; tandis que pour les asins ne représentent que 1% des bêtes vaccinées.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-65: Evolution des résultats des campagnes de vaccination du bétail par département par espèce**

Départements	Bovins	ovins	caprins	Equins	Asins
Mbour	2476	5926	356	2414	18
Thiès	3611	7000	984	758	66
Tivaouane	1619	6050	1688	1560	252
Total	7706	18976	3028	4732	336

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Thiès (2018)

Les affections pour lesquelles des campagnes de vaccination ont été menées sont la dermatose modulaire et la péripneumonie pour les bovins, les petits ruminants, la peste équine et le New Castel.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-66: Répartition et évolution des résultats des campagnes de vaccination selon l'affection**

DEPARTEMENTS	Dermatose modulaire	Péripneumonie	Petits ruminant	peste équine	New castel
Tivaouane	32764	18124	75563	5961	35706
Thiès	26471	24729	42165	3815	8122
Mbour	83962	60871	60073	10867	60515
TOTAL REGION	143197	103724	177801	20643	129343

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Thiès (2018)

Les vaccins pour les petits ruminants et pour la dermatose modulaire représentent respectivement 30,9% et 24,9% des vaccins. Ils sont suivis du vaccin pour le New castel (22,5%) et de la péripneumonie (18%). Le vaccin pour la peste équine vient en dernière position avec 3,6% des vaccins.

IX.5. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IX.5.1. CONTRAINTES DU SECTEUR

Le développement du secteur se heurte à certaines difficultés et contraintes :

- Pannes répétitives de certaines machines au niveau de la SOGAM (Société de Gestion des Abattoirs de Mbour) ;
- Mauvais état de la voiture du SREL de Thiès ;
- Manque criard des moyens roulants dans la région surtout pour les agents, ne facilitant pas le travail ;
- Inexistence de matériel de froid pour la conservation des produits biologiques (frigo et congélateur) au niveau de certains postes comme celui de Cayar ;
- Les bâtiments du SREL de Thiès sont vétustes, délabrés et l'insécurité de la zone fait qu'on a régulièrement des cas de vol bien que le service soit clôturé des trois côtés ;
- Opération coup de poing pour la lutte contre la vente illicite de faux médicaments au niveau des marchés hebdomadaires ;

IX.5.2. PERSPECTIVES

Les perspectives du secteur de l'élevage sont :

- Redynamisation des réseaux de surveillance épidémiologique ;
- Poursuite de la stratégie de lutte contre les abattages clandestins ;
- Lutte contre les chiens errants à travers les abattages sur tout le territoire régional ;
- Lutte contre les produits vétérinaires non autorisés, contre les produits vétérinaires périmés ou mal entretenus au niveau des marchés hebdomadaires ;
- Lutte contre les praticiens clandestins de la profession vétérinaire ;
- Poursuite de l'identification des professionnels de la viande ;
- Lutte contre les maladies endémiques ;
- Sensibiliser les différents acteurs sur les politiques et programmes du MEPA.

Conclusion

En 2018, les services de l'élevage comptent au total 41 personnes dont 27 hommes et 14 femmes. La quantité de viande provenant des abattages contrôlés est estimée à 5 259 tonnes dans la région de Thiès tandis que pour la volaille elle est de 405,26 tonnes. Quant à la production de lait, elle est estimée à 1 084 505 litres et la production d'œufs contrôlés est de 6 436 548 œufs. En matière d'entrée et sortie, les entrées de bétail (428 339) ont largement dépassé les sorties (200 739), soit un solde égal à 227 660. Quant à la situation zoo sanitaire, le nombre de bêtes déparasitées est de 34 778 bêtes et le nombre de bêtes vaccinées est de 470 984 bêtes.

Chapitre X : PECHE

INTRODUCTION

La région de Thiès dispose d'une double façade maritime (Nord et Sud) séparée par le littoral de la région de Dakar. Elle contribue de manière considérable à la sécurité alimentaire au niveau national par les débarquements de produits halieutiques avec 55% en moyenne des mises à terre.

La côte-nord (grande côte), joignant les départements de Thiès et Tivaouane, est marquée par l'existence d'une campagne de pêche annuelle particulière (octobre à juin). Celle-ci mobilise une forte concentration de population de pêcheurs, mareyeurs et transformatrices en provenance d'horizons divers rendant exigües les aires de débarquement et de transformation artisanale à certaines périodes à Cayar et à Fass Boye. La côte sud, représentant une section du littoral de la petite côte, se situe dans le département de Mbour, avec de grands ports de pêche comme Joal, Mbour, Ngaparou et Pointe Sarène, et est marquée par une activité de pêche annuelle permanente.

X.1. LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS, ET AUTRES INTERVENANTS

La région de Thiès compte plusieurs organismes intervenant dans le secteur de la pêche, la plupart de ces organismes interviennent sous forme de projet. On peut en citer entre autres : USAID COMFISH qui opère dans le domaine de la gestion de la ressource à Mbour et à Cayar ; ADUPES qui intervient dans la distribution d'équipements à Mboro ; le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime qui intervient dans le financement des femmes, la dotation des gilets de sauvetage et d'équipements de transformation.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-67: Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région**

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc…)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
USAID/COMFISH	Projet	Gestion des pêches	Petite côte, cayar
COMFISH	Projet	Gestion des pêches	Mbour, pointe sarene, ngaparou
GO-WAMMER	Projet	Gestion des pêches	Thies et fatick
NICOLAS HULOT UICN	Projet	Transformation artisanale	Cayar
ADUPES	Projet	Equipement	Mboro sur mer
JICA	Coopération	Construction de quai de pêché et de maison des pêcheurs	Pointe Sarene, Joal

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2018)

La région compte aussi des ONG opérant dans le secteur de la pêche.

Les autres organismes opérant dans la région sont :

- GO-WAMMER (projet) qui intervient pour la construction des murs de clôture du site de transformation de FASS BOYE ;
- NICOLAS-HULOT-UICN (projet) qui intervient dans le domaine de La transformation artisanale à Cayar;
- DPSP/MPEM qui est un programme de mise à disposition de 3000 gilets de sauvetages ;
- JICA et AFD (Agences de coopération) qui interviennent à Cayar dans les quais de pêche et site de transformation.

X.2. LA PECHE ARTISANALE

X.2.1. LES SITES ET L'ARMEMENT DE PECHE

En 2018, le parc piroguier de la région de Thiès compte 7 490 pirogues dont 1 381 pirogues dans le département de Thiès, 920 à Tivaouane et 5 189 pirogues dans le département de Mbour. Par rapport à 2017, le nombre de pirogues a connu une augmentation de 43,93% (5 204 pirogues en 2017).

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-68: Répartition du parc piroguier régional**

Région	Département	Sites	Nombres de pirogues
Thiès	Thiès	Kayar	1381
	Tivaouane	Fass Boye/Diogo/litt	638
		Mboro	282
	Mbour	Joal	1505
		Popenguine	370
		Pointe Sarène (nianing)	695
		Ngaparou	526
		Mbour	2093
Total Thiès			7490

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2018)

Concernant les permis de pêche, d'après le tableau ci-dessous, 4 344 ont été attribués aux 7 490 pirogues enregistrées en 2018, soit une permis pour 1,72 pirogues. Le département de Mbour est le mieux servi avec une moyenne d'un permis pour 1,5 pirogue contrairement à Thiès où la moyenne est à un permis pour 3,4 pirogues. La délivrance de ces permis de pêche a généré des ressources

financières d'un montant total de 70 620 000 FCFA. Sur le total des permis délivrés, 3 786 permis sont de catégorie B, 552 permis de catégorie C et 6 de catégorie A.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-69: Situation des permis de pêche régional**

Départements	Catégories			Nombre de pirogues	Montants
	A	B	C		
Mbour	2	2978	451	5189	55 955 000
Thiès	4	328	63	1381	6 515 000
Tivaouane	0	480	38	920	8 150 000
Total	6	3786	552	7490	70 620 000

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2018)

Dans le département de Mbour, 3 431 permis de pêche ont été délivrés pour un montant de 55 955 000FCFA. Dans le département de Thiès 395 permis délivrés ont permis de collecter 6 515 000 et 518 permis de pêche ont été délivrés à Tivaouane pour un montant de 8 150 000 FCFA.

X.2.2. LA PRODUCTION

Les mises à terre pour l'année 2018 ont connu une baisse considérable de 19,17 % en poids et une hausse de 6,14% en valeur. Cela s'explique surtout par le départ des pêcheurs Saint Louisiens vers la Mauritanie et qui s'activaient au niveau de la petite côte et les nombreuses alertes météo réduisant les sorties en mer. On note que les mises à terre destinées à la consommation ont connu une hausse de 10,91% alors que les proportions destinées au mareyage, à la transformation artisanale et à la transformation industrielle ont connu des baisses respectives de 20,32%, de 24,24% et de 17,27%.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-70: Evolution de la production dans la région**

	2018	2017	Evolution
Armement Piroguier			
Pirogues locales	7490	5204	43,93%
Pirogues saisonnières	1520	3451	-55,95%
Total	9010	8655	4,10%
Mises à Terre			
Tonnage débarqué	183731555	227304120	-19,17%
Valeur Commerciale Est (FCFA)	77 501 000 000	73 018 000 000	6,14%
Consommation locale (Kg)	12 134 898	10 941 025	10,91%

Mareyage (kg)	69 187 959	86 837 335	-20,32%
Réservé à la Trans.Art. (Kg)	51 630 465	68 147 216	-24,24%
Réservé à la Trans.Ind. (Kg)	50 778 233	61 378 544	-17,27%
Appats pour navires (kg)	-	-	-
Transformation			
Tonnage Sec (kg)	17 208 604	22 715 736	-24,24%
Valeur Commerciale Est (FCFA)	8 898 936 805	9 726 980 900	-8,51%
Consommation locale (Kg)	99 782	10 8396	-7,95%
Expédition (Régions) (kg)	6 631 488	9 998 711	-33,68%
Expédition à l'étranger (kg)	10 477 333	12 608 629	-16,90%
Carburant sous douane			
Volume débité (litre)	29 291 385	38 716 652	-24,34%
Valeur Commerciale	1,4558E+10	1,9242E+10	-24,34%

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2018)

Concernant la transformation, le poids du tonnage à sec a connu une baisse de 24,24% correspondant à une baisse en valeur commerciale de 8,51%. Cette baisse de la transformation explique les baisses de la consommation locale des produits transformés de 7,95%, des expéditions au niveau des régions de 33,68% et des expéditions à l'étranger de 16,9%.

X.2.3. LA VENTILATION DE LA PRODUCTION

Les produits dont la transformation a été ventilée sont : le Guedj, le Kétiah, le tambadiang, la farine, le métorah, le salé séché, le pagne, le yet, le toupha et les ailerons. Ces produits transformés ont été ventilés au niveau national et dans la sous-région. Ainsi, 6 716,4 tonnes ont été consommées au niveau national et 17 208,6 tonnes exportées dans les pays limitrophes.

Le site de Joal, comme le montre le graphe ci-dessous occupe 80 % de la production, suivi de Mbour avec 14 % et Cayar 3 %.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-8: Répartition par localité de la production transformée**

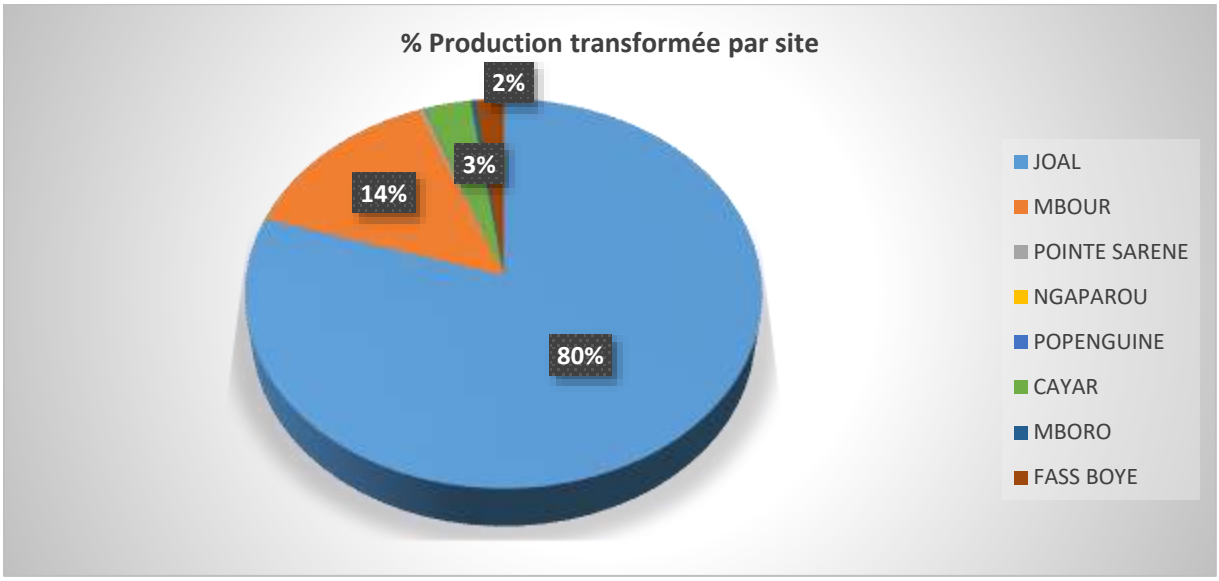

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2018)

X.3. SECURITE DES ACTIVITES DE LA PECHE

X.3.1. INSPECTION ET CONTROLE DES ACTIVITES DE PECHE

Le contrôle des activités de pêche se fait par les sorties en mer et à terre, au niveau des plages et des sites de transformation. Cependant, les industries de transformation de produits halieutiques installées au niveau de la région sont également contrôlées avec la collaboration du niveau central en vue de la sauvegarde de l'agrément national pour l'exportation des produits vers l'Union Européenne.

La tendance des infractions et des amendes est à la baisse. Ainsi, pour l'année 2018, 2 449 pirogues ont été inspectées. Ces inspections ont permis de constater 134 infractions occasionnant des amendes fixées et payées de 9 560 500 FCFA (voir tableau). Sur les 134 infractions commises 132 sont notées dans le département de Mbour et 2 dans le département de Thiès.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-71: Infractions constatées et amendes payées.**

Département	Localité	sorties mer	sorties terre	pirogues inspectées	nombre infraction	montant amendes
Mbour	Joal	13	12	201	88	4 417 500
	Pointe Sarene	4	6	119	21	1 895 000
	Mbour	12	26	499	16	1 748 000
	Ngaparou	16	22	259	7	1 350 000
Thiès	Cayar	10	60	881	2	150 000
Tivavouane	Fass boye	8	70	490	0	-
Total		63	196	2449	134	9 560 500

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2018)

X.3.2. ACCIDENTS EN MER

Les accidents en mer durant l'année 2018 ont connu une hausse par rapport à 2017. Le nombre est passé de 32 à 47. En revanche, les pertes en vie humaine ont diminué passant de 83 à 65 dans toute la région. Ces accidents sont essentiellement dus à des chavirements de pirogues à la suite d'une mauvaise météo ou à des chutes de pêcheurs en mer.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-72: Accidents en mer par circonscription administrative**

Département	Localité	Nombre accidents	Dégâts matériels	Portes disparus	nombre de morts
	Joal	15	0	12	5
	Pointe Sarene	0	0	0	0
	Mbour	17	13	14	4
Mbour	Ngaparou	2	0	2	1
Thiès	Cayar	5	0	1	2
Tivavouane	Fass boye	8	0	11	13
Total		47	13	40	25

Source : Service Régional des Pêches Maritimes (2018)

Dans le tableau ci-dessus 34 accidents sont dénombrés dans le département de Mbour pour 13 cas de dégâts matériels, 28 personnes portées disparues et 10 personnes ayant perdu la vie. Pour le département de Thiès, sur 5 accidents notés, on observe une personne portée disparue et 2 morts. Enfin pour Tivaouane, sur 8 accidents notés, 11 personnes sont portées disparues et 13 personnes mortes.

X.4. CONTRAINTES, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

X.4.1. CONTRAINTES

Les contraintes majeures identifiées dans l'exécution des activités pour le développement de la pêche dans la région de Thiès peuvent se résumer ainsi :

- La vétusté des véhicules affectés aux services départementaux de Tivaouane (Mboro) et de Thiès (Cayar) rendant ainsi très difficile les interventions sur le terrain;
- Les moyens d'interventions et équipements inexistants pour certains centres de surveillance côtière ;
- L'insuffisance des infrastructures de conservation des produits halieutiques à Cayar (complexe frigorifique) ;

- Le non-aménagement de certains sites de transformation artisanale ;
- L'insuffisance des capacités organisationnelles, techniques et financières des acteurs rendant difficile la mise en œuvre de leur plan d'action ;
- L'inexistence de ligne téléphonique pour le service départemental de Thiès à Cayar ;
- Le non balisage de la ZPP de Ngaparou favorisant les incursions de pirogues étrangères;
- La non finalisation du projet d'arrêté relatif au statut du pêcheur surveillant dans le cadre de la surveillance participative ;
- L'absence de locaux administratifs à Ngaparou ;
- L'absence de brigade de surveillance à Mboro ;
- La non construction du poste de contrôle de Mboro et les locaux du département très éloignés du site de débarquement (6 km) ;
- L'Insuffisance des stations de carburant pêche à Mboro.

X.4.2. PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Les perspectives se résument principalement aux points suivants:

- La construction d'un marché au poisson à Mbour ;
- La construction du marché au poisson à Thiès ;
- L'aménagement du site de transformation artisanale du Tann à Joal ;
- L'exécution du plan d'action des CLPA avec le recouvrement des 60 % du FAF;
- La réalisation de la deuxième phase du projet PRAO (construction d'infrastructures et activités de gestion durable de la pêche) ;
- La réalisation de la deuxième phase du projet USAID COMFISH pour améliorer la gouvernance locale des pêches.

Ainsi, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- Le renforcement des moyens de surveillance pour une meilleure protection des ressources halieutiques afin d'assurer une durabilité de la pêche ;
- Le renforcement du personnel technique et militaire ;
- La dotation de véhicules aux chefs de services départementaux des pêches ;
- La construction de locaux pour les postes de contrôle de Mboro et de Popenguine,
- Le renforcement des équipements, la reprise de l'installation électrique du service départemental de Cayar et la réhabilitation du logement du chef de

service qui est dans un état de délabrement très avancé ;

- La réhabilitation des quais de débarquement de Cayar surtout au niveau du drainage des eaux usées (tous les canaux d'évacuation sont hors d'usage).

CONCLUSION

Le secteur de la pêche fait partie des créneaux économiques dans lesquels la région occupe une place importante. C'est l'un des secteurs à forte capacité de création de richesses, d'emploi et de valeur ajoutée. Il contribue à la satisfaction des besoins alimentaires des ménages.

Le nombre de pirogue a connu une augmentation de 43,93% par rapport à 2017 alors que les mises à terre ont baissé de 19,17% en poids et 6,14% en valeur. Les produits transformés ont également connu une baisse de 24,24% en poids et de 8,51% en valeur. Par ailleurs au niveau de ce secteur, 134 infractions et 47 accidents ont été recensés en 2018.

Chapitre XI : RESSOURCES NATURELLES

INTRODUCTION

Les ressources naturelles occupent une place importante au Sénégal. L'exploitation forestière joue un rôle central dans l'économie du pays grâce aux emplois qu'elle génère, à la valeur de l'exportation des produits tirés de cette exploitation.

La région de Thiès dispose d'un important domaine forestier avec quatorze (14) forêts classées couvrant une superficie de 105 693,2 ha soit un taux de classement de 15,04% de la superficie régionale. En plus de ces forêts classées, il existe une importante formation végétale (avec une densité variant d'une zone à une autre) contenant des ligneux sur tout le territoire régional et un système d'agroforesterie dynamique. Toutefois, la multiplicité des carrières et mines qui se trouvent en grande partie au niveau des forêts classées entraine une dégradation inquiétante de ces ressources naturelles.

Ce chapitre traitera, dans son ensemble, la gestion du domaine forestier de la région (lutte contre les feux de brousse, reboisement et conservation des sols) et l'exploitation forestière.

XI.1. LES SERVICES TECHNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS

XI.1.1. L'EFFECTIF DES SERVICES TECHNIQUES

L'effectif total du personnel des services des Eaux et Forêts de la région de Thiès en 2018 s'élève à 73 employés. Par rapport à 2017, trois employés de sexe féminin se sont ajoutés à l'effectif. Selon le genre, le personnel est composé de 76,71% d'hommes et de 23,29% de femmes. Selon la catégorie socio professionnelle, le personnel est réparti comme suit : 34,25% d'agents techniques des eaux et forêts, 8,22% d'ingénieurs des travaux des eaux et forêts, 5,48% d'ingénieurs des eaux et forêts et 2,74% d'ingénieurs des travaux de la protection de la nature. Les employés classés dans la modalité autre représentent environ 37% des effectifs.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-73: Evolution de l'effectif du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service**

Diplômes	Sexe	Inspection régional des eaux et forets			Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaoune			Région de Thiès		
		Année 2017	Année 2018	Variation	Année 2017	Année 2018	Variation	Année 2017	Année 2018	Variation	Année 2017	Année 2018	Variation	Année 2017	Année 2018	Variation
Ingénieur des Eaux et Forêts	Masc.	2	2	0	0	0	0	1	1	0	0	1	100	3	4	33
	Fem.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	2	2	0	0	0	0	1	1	0	0	1	100	3	4	33%
Ingénieurs des travaux des eaux et forets	Masc.	2	1	-50	0	0	0	0	0	0	1	0	-100	3	1	-67
	Fem.	1	1	0	0	0	0	0	1	100	2	3	50	3	5	67
	Total	3	2	-33	0	0	0	0	1	100	3	3	0	6	6	0
Ingénieurs des travaux de la protection de la nature	Masc.	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
	Fem.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
	Total	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0
Agent technique des Eaux et Forêts	Masc.	4	2	-50	6	6	0	5	5	0	8	8	0	23	21	-9
	Fem.	0	0	0	2	2	0	1	2	100	0	0	0	3	4	33
	Total	4	2	-50	8	8	0	6	7	17	8	8	0	26	25	-4
Autres	Masc.	0	1	100	6	5	-17	8	9	13	7	7	0	21	22	5
	Fem.	0	0	0	2	2	0	3	3	0	0	0	0	5	5	0
	Total	0	1	100	8	7	-13	11	12	9	7	7	0	26	27	4
Ensemble	Masc.	13	13	0	13	12	-8	14	15	7	16	16	0	56	56	0
	Fem.	4	4	0	4	4	0	4	6	50	2	3	50	14	17	21
	Total	17	17	0	17	16	-6	18	21	17	18	19	6	70	73	4

Source : IREF Thiès, 2018

La répartition du personnel entre les services est assez homogène. En effet, 23% du personnel travaillent à l'inspection régionale, 22% à l'inspection départementale de Mbour, 29% à l'inspection départementale de Thiès et 26% à l'inspection départementale de Tivaouane. Cependant, le département de Mbour ne dispose ni d'ingénieur des eaux et forêts ni d'ingénieur des travaux des eaux et forêts ; les départements de Thiès et de Tivaouane quant à eux ne disposent pas d'ingénieur des travaux de la protection de la nature.

XI.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

En dehors des agents des services des eaux et forêts, d'autres acteurs (cf. tableau ci-après) s'activent dans le sous-secteur. Il s'agit d'ONG, d'associations et d'autres partenaires qui interviennent dans différents domaines à travers des projets et programmes de développement. Parmi ces domaines d'intervention, il y a, entre autres : l'agriculture, l'environnement, la production de plants (avec les groupements

de femmes) ; l'appui aux chaînes de valeur agricoles et du bois de filao (avec le PADEN) ; le Reboisement, l'aménagement et le développement écologique (avec ENDA GRAIM) ; la gestion durable des terres (avec le programme de développement durable l'ANCAR) ; la sécurisation des populations et des abeilles (avec SOS abeilles). Par ailleurs sur les neuf intervenants, cinq interviennent dans le département de Mbour.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-74: Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région**

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
ACCES	ONG	Reboisement- création AP- Sensibilisation en GRN	Département Mbour/Rufisque
EndaGRAIM	ONG	Reboisement, Aménagement et développement écologique	Département Mbour
Réserve Bandia	Aire protégée	Mise en valeur de la faune dans la FC de Bandia	Département Mbour
Sénégal/Mines	Société minière	Reboisement	Département Mbour
SOS Abeilles	Entreprise privée	Sécurisation des populations et des abeilles	Département Mbour
ENDA GRAIM	ONG	Reboisement	Pout et Tassette
ANCAR	Programme de développement	Gestion durable des terres	Thiénaba
ADT/ GERT	ONG	DRS/CES	Tassette
PMOPABF/PADEN	Projet	Aménagement Bande Filaos	Bayakh

Source : IREF Thiès, 2018

XI.2. GESTION DU DOMAINE FORESTIER

XI.2.1. PRESENTATION DU DOMAINE FORESTIER REGIONAL

Couvrant une superficie de 105 693,2 ha, le domaine forestier est constitué de 14 forêts classées réparties sur les trois départements avec un taux de classement de 15,04% de la superficie régionale laquelle, est de 6 601 km^2.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-75: Situation du domaine classé, par département**

Circonscription administrative	Superficie (km^2)	Forêts Classées		Taux de classement (%)
		Nombre	Superficie (Ha)	
Département Mbour	1 607	5	15 396,7	9,58
Département Thiès	1 873	4	32 402,5	17,00
Département Tivaouane	3 121	5	57 894,0	18,54
Région	6 601	14	105 693,2	15,04

Source : IREF Thiès, 2018

Cinq (05) forêts classées sont localisées dans le département de Mbour, quatre (4) dans celui de Thiès et cinq (5) à Tivaouane. Le département de Tivaouane concentre 54,78% de la superficie régionale classée et enregistre le taux de classement le plus élevé de la région (18,54%). Les taux de classement enregistrés dans les départements de Mbour et de Thiès sont respectivement de 14,57% et de 30,66%.

Par ailleurs, la dynamique de l'industrialisation et de mise à niveau au Sénégal des infrastructures structurantes, nécessite davantage des déclassements des forêts. Dans la région de Thiès, le déclassement le plus récent, date de 2014 et a porté sur 307 ha dans la forêt classée de Thiès. Ce déclassement induit par la construction de l'AIBD (par décret n° 2014-37) a impacté des terrains de culture des populations lesquelles, ont été déplacées.

XI.2.2. LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE

Les feux de brousse constituent un frein majeur à l'entretien et au développement des plantations et de la faune. Ils détruisent le couvert végétal et d'importantes ressources naturelles notamment la biomasse. De ce fait, les acteurs évoluant dans le domaine forestier mettent en place, chaque année, des actions préventives mais aussi curatives pour lutter contre le phénomène.

XI.2.2.1. La lutte préventive

Dans le cadre de la lutte préventive, des comités de lutte contre les feux de brousse sont installés dans la région. Ainsi en 2018, la région compte 107 comités de lutte contre les feux de brousse soit une diminution de deux comités par rapport à 2017 (109 comités). Toutefois, aucun de ces comités n'était équipé en 2018 contrairement

à 2017 où au moins 11 de ces comités étaient équipés. Donc la question de l'équipement de ces comités constitue une problématique dans la région.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-76: Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par département**

Circonscription administrative	Année	Comités de lutte contre les feux de brousse			
		Equipés	Sous - équipés	Pas du tout équipés	Total
Département Mbour	Année 2017	0	0	63	63
	Année 2018	0	0	63	63
	Variation %	0	0	0	0
Département Thiès	Année 2017	9	0	35	44
	Année 2018	0	0	44	44
	Variation %	-9	0	26	0
Département Tivaouane	Année 2017	2	0	0	2
	Année 2018	0	0	0	0
	Variation %	-2	0	0	-100
Région de Thiès	Année 2017	11	0	98	109
	Année 2018	0	0	107	107
	Variation %	-11	0	9	-2

Source : IREF Thiès, 2018

Les comités de lutte contre les feux de brousse sont plus présents dans les départements de Mbour (59%) et de Thiès (41%). Tivaouane qui comptait deux comités de lutte (équipés) en 2017 se retrouvent en 2018 sans comité ce qui a contribué à la baisse des comités au niveau régional. De plus, le fait que la région se retrouve en 2018 avec l'absence de comités de lutte équipés est dû à la perte des neuf (9) comités équipés de 2017 du département de Thiès. Dans le département de Mbour, la situation des comités de lutte n'a pas varié entre 2017 et 2018.

Par ailleurs, des activités d'IEC (Information Education Communication) et d'ECC (Education pour le Changement de Comportement) sont mises en œuvre dans la région dans le cadre de la lutte préventive. A ce titre, des séances d'animation ont été organisées pour sensibiliser les populations à s'engager davantage dans la lutte contre les feux de brousse.

Au niveau régional, 195 séances d'animation ont été effectuées en 2018 contre 160 en 2017, soit 35 séances de plus. Malgré l'augmentation de ces séances d'animations le nombre de personnes touchées a baissé 25 540 personnes en 2018 contre 33 979 en 2017 ; soit une baisse absolue de 8 439 personnes et une baisse relative de 25%.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-77: Evolution du nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par département**

Circonscription administrative	Année	Séances d'animation	Personnes touchées
Département Mbour	**Année 2017**	35	875
	Année 2018	40	920
	Variation %	14	5
Département Thiès	**Année 2017**	37	15100
	Année 2018	25	620
	Variation %	-32	-96
Département Tivaouane	**Année 2017**	88	18004
	Année 2018	130	24000
	Variation %	48	33
Région de Thiès	**Année 2017**	160	33979
	Année 2018	195	25540
	Variation %	22	-25

Source : IREF Thiès, 2018

Dans les départements de Mbour et Tivaouane, des augmentations conjointes des séances d'animation et des personnes touchées ont été notées. En effet, le nombre de séances d'animation a augmenté de 14% et le nombre de personnes touchées de 5% dans le département de Mbour alors que pour Tivaouane les séances d'animation ont augmenté de 48% et le nombre de personnes touchées de 33%. Quant au département de Thiès, on note une baisse conjointe des séances d'animation (32%) et du nombre de personnes touchées (96%).

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-9: Répartition du nombre de personnes touchées par les séances d'animations, selon le département**

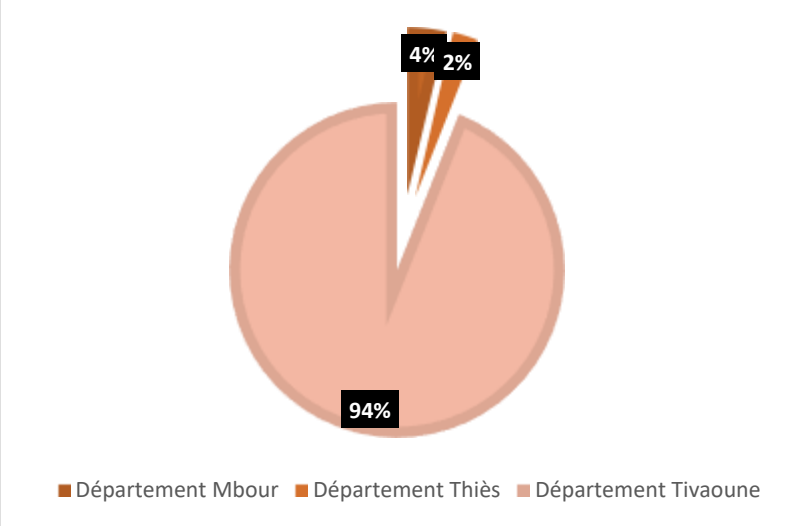

Source : IREF Thiès, 2018

La répartition du nombre de personnes touchées par département est très inégalitaire. Presque la totalité des personnes touchées (94%) sont issues de Tivaouane alors que pour Thiès et Mbour respectivement 4% et 2% des personnes sont touchées.

XI.2.2.2. Lutte active

Dans le cadre de la lutte active contre les feux de brousse, des réseaux de pare-feu sont ouverts tandis que d'autres sont réhabilités au niveau de la région. Les réseaux des pares-feux de la région s'étendent sur une distance de 186 Km en 2018 contre 108 Km en 2017, soit 76 Km de plus correspondant à une hausse relative de 72%. En 2018, 63 Km de pare-feu ont été ouverts contre 50 km en 2017, soit une hausse de 26%. Pour les pare-feu réhabilités leur kilométrage a presque triplé entre 2017 (31,6km) et 2018 (85 km). Toutefois les pares-feux non réhabilités ont également connu une hausse de 44% (26% en 2017 et 38% en 2018).

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-78 : Situation et évolution des pare-feu réalisés par département**

Destinations	Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaoune			Région de Thiès		
	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %
Réseau de pare-feu												
Pare-feu ouverts (km	0	13	-	50	50	0	0	0	-	50	63	26
Pare-feu réhabilités (km)	31,6	20	-37	0	50	-	0	15	-	32	85	169
Pare-feu non réhabilités (km)	26,4	38	44	0	0	-	0	0	-	26	38	44
Total réseau pare-feu (km)	58	71	22	50	100	100	0	15	-	108	186	72

Source : IREF Thiès, 2018

Il faut noter qu'aucun pare-feu n'a été ouvert dans le département de Tivaouane aussi bien en 2017 qu'en 2018, cependant 15 km de pare-feu y ont été réhabilités. Dans le département de Thiès, le kilométrage de pare-feu ouvert est resté constant (50 km) et 50 km de pare-feu y ont été réhabilités. Dans le département de Mbour 13 km de pare-feu ont été ouverts en 2018 ; par rapport à 2017, le kilométrage de pare-feu réhabilité a connu une baisse de 37% alors que le kilométrage de pare-feu non réhabilité a connu une hausse de 44%.

Les mesures préventives prises, en 2018, par les professionnels des eaux et Forêts ont été bénéfiques. Les superficies brulées dans la région ont connu une baisse de 60% passant de 1041,1 ha en 2017 à 413,9 ha en 2018.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-79: Evolution de la situation des feux de brousse par département**

Circonscription administrative	Année 2017		Année 2018		Variation en %	
	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées
Département Mbour	18	122	22	165,2	22	35
Département Thiès	11	83	11	117,5	0	42
Département Tivaouane	9	836,1	5	131,2	-44	-84
Région de Thiès	38	1041,1	38	413,9	0	-60

Source : IREF Thiès, 2018

Par ailleurs, on note une augmentation respective de 35% et de 42% des superficies brulées au niveau du département de Mbour et de Thiès. En revanche pour le département de Tivaouane les superficies brulées ont connu une baisse de 84%.

XI.3. REBOISEMENT ET CONSERVATION DES SOLS

Dans le cadre de la réhabilitation des écosystèmes dégradés sous les effets de la sécheresse, de l'urbanisation galopante, des feux de brousse et des coupes clandestines et abusives d'arbres, l'IREF, organe qui a en charge la gestion des ressources forestières de la région, avec l'appui de ses partenaires, a adopté le reboisement comme une stratégie d'adaptation. Cela est perçu comme un levier pour aboutir au développement d'une foresterie rurale intégrée globale et participative, au renforcement des actions de préservation des ressources naturelles (sols, végétations, faunes) menacées mais aussi à l'amélioration de la qualité de l'environnement et à la satisfaction durable des besoins des populations en produits forestiers.

XI.3.1. PRODUCTION DE PLANTS

Au cours de l'année 2018, 1 853 303 plants ont été produits dans la région contre 1 794 977 en 2017 soit environ une hausse de 3%. Pour ce qui est des pépinières,

elles sont passées de 697 en 2017 contre 572 en 2018 soit une baisse de 18%. La plupart des plants sont produits dans des pépinières privées ou individuelles qui représentent 91% des pépinières recensées au niveau régional.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-10: Répartition des plants produits selon les types de pépinières**

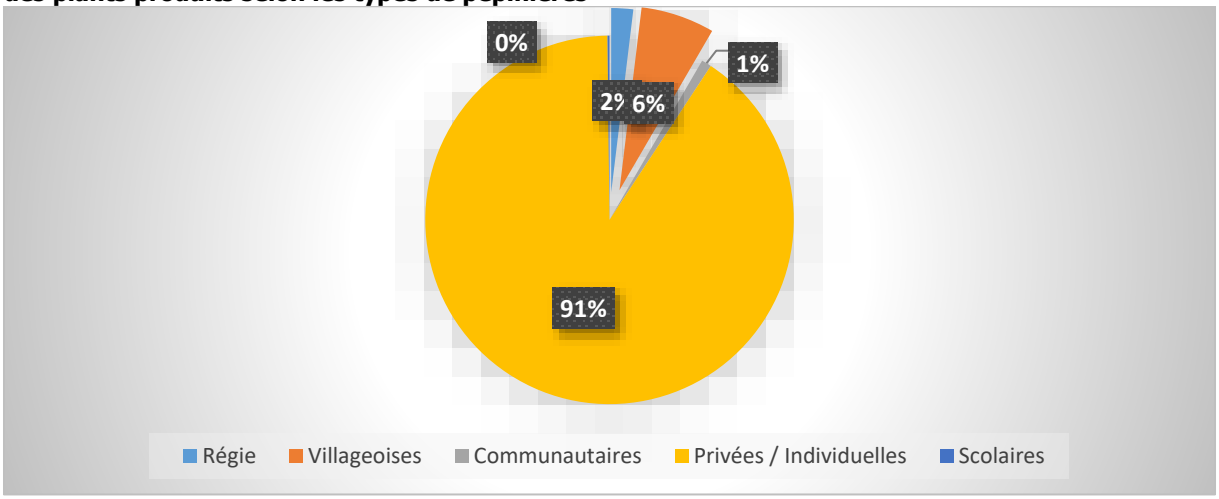

Source : IREF Thiès, 2018

Par rapport au type de pépinière, des évolutions différentes du nombre de pépinières et de plants produits ont été notés entre 2017 et 2018. En effet, la production de plants a connu une hausse au niveau des pépinières communautaires (1103%) et privées/individuelles (3%) alors qu'elle a baissé chez les régies (-17%) et pépinières villageoises (-9%). Pour la production de pépinières, la forte baisse (20%) enregistrée en 2018 chez les privées/individuelles lesquelles apportent plus de 90% de pépinières a annihilé les faibles augmentations notées chez les autres types de producteurs.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-80: Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par département**

Type de pépinière		Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région de Thiès		
		Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %
Régie	**pépinières**	2	2	0	2	2	0	6	7	17	10	11	10
	plants	55300	37695	-32	63745	41495	-35	77898	85172	9	196943	164362	-17
Villageoises	**pépinières**	22	22	0	8	7	-13	6	8	33	36	37	3
	plants	36706	30120	-18	31833	37040	16	122845	107675	-12	191384	174835	-9
Communautaires	**pépinières**	2	1	-50	0	0	-	0	40 000	-	2	5	150
	plants	5759	2433	-58	0	0	-	0	66823	-	5759	69256	1103
Privées / Individuelles	**pépinières**	11	19	73	23	17	-6	615	482	-22	649	518	-20
	plants	15181	8855	-42	180590	148055	-18	1205120	1287672	7	1400891	1444582	3
Scolaires	**pépinières**	0	1	100	0	0	-	0	0	-	0	1	-
	plants	0	268	-	0	0	-	0	0	-	0	268	-
Total	**pépinières**	37	45	22	33	26	-21	627	501	-20	697	572	-18
	plants	112946	79371	-30	276168	226590	-18	1254	1547342	123293	1794977	1853303	3

Source : IREF Thiès, 2018

Selon les départements, huit (8) plants produits sur dix (10) ont été produits à Tivaouane qui regroupe 88% des pépinières de la région en 2018. Le département de Thiès quant à lui regroupe 12% des plants et 5% des pépinières alors que Mbour concentre 4% des plants et 8% des pépinières. Par rapport à 2017, les pépinières ont augmenté de 22% et les plants ont connu une baisse de 30% dans le département de Mbour. Pour le département de Thiès, les pépinières et les plants ont connu des baisses respectives de 21% et de 18%.

En matière d'espèces, les plants produits dans la région en 2018 sont constitués en majorité d'espèces fruitières (65,8%) destinées à la vente, suivis des espèces forestières (25,77%). Les espèces ornementales et celles fruitières-forestières enregistrent les plus petites proportions (respectivement 6,12% et 2,43%). Par rapport à 2017, les espèces fruitières et les espèces fruitières forestières ont connu des hausses respectives de 17% et de 2% alors que les espèces forestières et les espèces ornementales ont connu des baisses respectives de 6% et de 66%. La même tendance est observée dans le département de Thiès avec des variations plus fortes. Pour le département de Mbour, seules les espèces forestières fruitières ont

connu une hausse (13%) par rapport à 2017, toutes les autres espèces ont enregistré des baisses.

Pour le département de Tivaouane qui concentre un peu plus de 83% des plants on observe des tendances inverses par rapport au département de Mbour avec une hausse de toutes les espèces sauf l'espèce fruitière forestière qui a connu une baisse de 18%.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-81: Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce, par département**

Espèces	Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaoune			Région de Thiès		
	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %
Forestières	96583	68465	-29	99835	72565	-27	311958	336660	8	508376	477690	-6
Fruitières	5125	2743	-46	33808	79283	135	1005355	1135390	13	1044288	1217416	17
Fruitières forestières	3712	4194	13	19927	37902	90	87210	71405	-18	110849	113501	2
Ornementales	7526	3969	-47	122598	37200	-70	1340	3887	190	131464	45056	-66
Total	112946	79371	-30	276168	226950	-18	1405863	1547342	10	1794977	1853663	3

Source : IREF Thiès, 2018

L'analyse des espèces de plants produits dans les différents types de pépinières fait ressortir que les plantations individuelles ou privées assurent presque la totalité (99%) de la production d'espèces fruitières (destinées à la vente) et 70% de celle des fruitières-forestières. Les plantations de type régie sont beaucoup plus orientées dans la production d'espèces ornementales (55%). Leur production d'espèces forestières et d'espèces fruitières forestières représente respectivement 28% et 22% de la production. Pour le type villageois, la production d'espèces forestières et d'espèce ornementales représentent respectivement 32% et 30% de la production. L'apport des types de plantation communautaire et scolaire est négligeable pour tous les types d'espèce.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-82: Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par type de plantation**

Type de plantation	Espèces									
	Forestières		Fruitières		Fruitières forestières		Ornementales		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Régie	145935	28	2389	0,21	21458	22	8487	55	178267	10
Villageois	167455	32	2984	0,26	3602	4	4590	30	178631	10
Communautaire	4062	1	434	0,04	4686	5	0	0	70885	4
Privé / Individuelle	205736	39	1134956	99	68484	70	2314	15	1413985	77
Scolaire	86	0,02	0	0,00	81	0	0	0	268	0
Total	523274	100	1140763	100	98311	100	15391	100	1842036	100

Source : IREF Thiès, 2018

XI.3.2. PLANTATIONS REALISEES

Les activités de plantation s'articulent autour des plantations massives, des plantations linéaires et des plantations conservatoires et de restauration.

Les plantations massives réalisées dans la région en 2018 s'étalent sur une superficie de 123,345 Ha, soit une baisse de 64% par rapport à 2017. On note également une baisse des plantations massives réalisées dans tous les départements. De plus la superficie des plantations massives réalisées est répartie comme suit : 64% pour le département de Tivaouane, 24% pour le département de Mbour et 13% pour le département de Thiès.

S'agissant des plantations linéaires, elles servent de haies vives, de brise-vents et peuvent également être positionnées sur les axes routiers. Elles ont permis de couvrir une distance 150,672 km en 2018 alors qu'en 2017, elles s'établissaient sur 174,521 Km, soit une baisse de 14%. Le département de Tivaouane a réalisé le plus long kilométrage (90,11 Km, soit 60%). De plus, une hausse de la longueur des plantations linéaires est notée dans le département de Tivaouane (25%) contrairement à celles des départements de Mbour et de Thiès qui ont vu leur kilométrage baisser respectivement de 31% et de 67%.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-83 : Situation et évolution des plantations réalisées par département**

Type de plantation	Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région de Thiès		
	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %
Plantations massives (ha)	57,58	29,193	-49	168,995	15,8	-91	112,14	78,352	-30	338,715	123,345	-64
Plantations linéaires (km)	74,536	51,452	-31	27,96	9,11	-67	72,025	90,11	25	174,521	150,672	-14
Plantations conservatoires et de réhabilitation (ha)	14,42	5,06	-65	2,25	4,44	97	156,71	201,41	29	173,38	210,91	22

Source : IREF Thiès, 2018

Quant aux plantations conservatoires et de réhabilitation, elles servent pour la plupart du temps à l'enrichissement et à la régénération naturelle assistée. En 2018, ces catégories de plantations ont été réalisées sur une superficie de 210,91 Ha, soit une hausse de 22% par rapport à 2017 (173,38 Ha). Le département de Tivaouane concentre la quasi-totalité de cette superficie (95%, soit 201,41 Ha). La superficie de ces types de plantations a presque doublé dans le département de Thiès entre 2017 et 2018 alors que pour le département de Tivaouane, elle a enregistré une hausse de 29%. Quant au département de Mbour, il a connu une baisse de 65% de la superficie de ces plantations.

XI.4. EXPLOITATIONS FORESTIERES

Dans cette analyse des exploitations forestières, l'accent est porté sur le bois de chauffe, les produits de la cueillette et l'exploitation locale des produits forestiers ligneux issus des dégagements ainsi que les campagnes de chasse.

Pour le bois de chauffe, la quantité produite en 2018 au niveau régional est évaluée à 5 648 stères soit une valeur marchande de 1 415 750 FCFA. Ainsi par rapport à 2017 la quantité produite a connu une augmentation de 4%. Tivaouane est le département qui produit le plus de bois de chauffe avec 62,6%, suivi du département de Thiès (37,2%) et du département de Mbour (0,3%). De plus, par rapport à 2017, la quantité de bois de chauffe produite a connu une hausse de 75% dans le département de Thiès ; en revanche, elle a enregistré une baisse de 17% dans le département de Tivaouane.

Concernant les produits de cueillette, leur quantité est estimée à 18 110,43 tonnes en 2018, soit une hausse de 89% par rapport à 2017. Sa valeur marchande qui est estimée à 2 009 320 FCFA en 2018 a également enregistré une hausse de 51% (1 331 295 FCA) par rapport à 2017. La quasi-totalité des produits de cueillette (99,8%) se retrouve dans le département de Tivaouane. L'évolution des produits de cueillette est à la hausse dans le département de Tivaouane (89%) de même que dans le département de Mbour (5%). Alors que pour le département de Thiès, ces produits ont baissé de 20%.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-84:Evolution des quantités et valeurs de la production forestière par département**

Espèces		Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaoune			Région de Thiès		
		Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %
Charbon de bois	Qté (quintaux)	218,44	282,173	29	0	0	0	0	0	0	218,44	282,173	29
	Valeur (1000 FCFA)	152908	197521	29	0	0	0	0	0	0	152908	197521	29
Bois d'œuvre	Qté (m^3)	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Valeur (1000 FCFA)	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bois d'artisanat	Qté (stères)	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Valeur (1000 FCFA)	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bois de chauffe	Qté (stères)	0	15		1200	2099	75	4241	3534	-17	5441	5648	4
	Valeur (1000 FCFA)	0	7500		300000	524750	75	1060250	883500	-17	1360250	1415750	4
Produits de cueillette	Qté (tonnes)	2,304	2,417	5	43,585	35,013	-20	9546	18073	89	9591,889	18110,43	89
	Valeur (1000 FCFA)	34560	36255	5	1153545	1700470	47	143190	272595	90	1331295	2009320	51

Source : IREF Thiès, 2018

Quant au charbon de bois, la quantité totale produite dans la région provient du seul département de Mbour. Elle s'élève à 282,173 quintaux en 2018 contre 218,44 en 2017 soit une hausse de 29%.

Pour les campagnes de chasse, on dénombre en 2018, dans la région de Thiès, 72 chasseurs, 2 nombres de pièces de gibiers abattus et 1 118 nombres de pièces de gibiers à plumes abattus.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-85: Evolution des résultats des campagnes de chasse, par département**

Désignation	Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région de Thiès		
	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %	Année 2017	Année 2018	Variation %
Nombre de chasseurs	63	57	-10	12	15	25	0	0	0	75	72	-4
Nb de pièces de gibiers à poils abattus	0	0		0	2		0	0	0	0	2	-
Nb de pièces de gibiers à plumes abattus	975	999	2	0	119	-	0	0	0	975	1118	15
Nb de pièces de reptiles abattus	0	0	-	0	0	-	0	0	0	0	0	0

Source : IREF Thiès, 2018

Par rapport à 2017, on compte une diminution de trois unités du nombre de chasseurs. Les données obtenues ne concernent que les départements de Mbour et de Thiès. Aucune campagne de chasse n'a été enregistrée dans le département de Tivaouane. Environ huit chasseurs sur dix se retrouvent dans le département de Mbour toutefois par rapport à 2017, ce nombre a baissé de 10%.

Quant au département de Thiès, le nombre de chasseurs a augmenté de 25%. De plus les deux gibiers à poils abattus sont tous enregistrés dans le département de Thiès.

Conclusion

Les services des Eaux et Forêts de la région de Thiès comptent 73 employés en 2018 dont la majeure partie est composée d'hommes. Ils couvrent un domaine forestier de 105 693,2 ha composés de 14 forêts classées, soit un taux de classement de 15,04% de la superficie régionale. Dans le cadre de la lutte contre les feux de brousse, la région dispose de 107 comités de lutte préventive contre les feux de brousse et d'un réseau de pare-feu s'étendant sur une distance de 186 km pour la lutte active.

Dans le cadre de la réhabilitation des écosystèmes dégradés, 1 853 303 plants et 572 pépinières ont été produits dans la région. Les plantations réalisées sont constituées de plantations massives (qui s'étalent sur une superficie de 123,345 Ha), de plantations conservatoires et de réhabilitation (qui sont réalisées sur une superficie de 210,91 Ha) et des plantations linéaires (qui ont permis de couvrir une distance 150,672 km). Concernant les exploitations forestières, la quantité de bois de chauffe produite en 2018 au niveau régional est évaluée à 5 648 stères soit une valeur marchande de 1 415 750 FCFA, la quantité des produits de cueillette est estimée à 18 110,43 tonnes soit une valeur marchande de 2 009 320 FCFA et la quantité de charbon de bois est de 282,173 quintaux.

Chapitre XII : EAU ET ASSAINISSEMENT

INTRODUCTION

L'eau est un élément vital pour l'homme et contribue au bien-être sanitaire de ce dernier. L'accès à l'eau figure parmi les axes prioritaires des ODD. Au Sénégal la politique de l'alimentation en eau potable et d'accès à l'assainissement s'appuie sur le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM).

L'axe 2 « Capital humain, Protection Sociale et Développement Durable » du Plan Sénégal Emergent s'insère dans une vision mondiale pour l'amélioration des conditions d'assainissement. Il vise à développer l'assainissement aussi bien en milieu rural par la mise en œuvre d'une réforme du sous-secteur, qu'en milieu urbain et péri urbain par la construction et la réhabilitation des systèmes d'égouts.

Dans ce chapitre, nous aborderons d'abord le sous-secteur de l'eau puis celui de l'assainissement.

XII.1. L'EAU

Les usages multiples de l'eau montrent avec acuité les enjeux qui existent autour de sa gestion en termes de production mais également de préservation. L'approvisionnement en eau de la région de Thiès est principalement obtenu à travers ses eaux souterraines, les eaux de surface étant presque inexistantes.

XII.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

XII.1.1.1. Les services techniques

La question de l'eau est gérée au niveau régional par la division régionale de l'hydraulique qui relève directement de la direction de l'hydraulique rurale du ministère de l'hydraulique et de l'assainissement. Elle a en charge la réalisation et le contrôle des travaux neufs d'alimentation en eau potable en milieu rural notamment les forages, les puits, les superstructures, les adductions d'eau potable et les matériels d'exhaure et le suivi de la progression des indicateurs de suivi-évaluation de l'hydraulique rurale et en particulier du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural. La division est appuyée par les subdivisions de maintenance, les brigades des puits et forages et les brigades Hydrologiques.

XII.1.1.2. Les infrastructures

Les infrastructures hydrauliques comprennent d'une part, les réseaux d'adduction d'eau potable multi villages ou villageoises (AEMV et AEV) à partir de forages motorisés (thermique, électrique, solaire, éolien), d'autre part les puits modernes et forages d'hydraulique villageoise équipés de pompe à motricité humaine.

Le nombre de forages électrifiés se chiffre à 44 tandis que les forages avec groupe électrogène (GE) sont au nombre de 67 et les forages solaires au nombre de 06 seulement. On compte également 22 forages électrifiés avec groupe électrogène (GE) de secours et 09 forages avec moteur thermique et pompe à axe vertical.

Concernant l'approvisionnement en eau par adduction d'eau, le nombre de réseaux qui existent dans la région se chiffre à 82, couvrant 709 villages. Quant à l'approvisionnement en eau par puits modernes et/ou forage à motricité humaine, 582 ouvrages desservent 487 villages de la région.

XII.1.2. LES RESSOURCES EN EAU

La région de Thiès ne dispose d'aucun réseau hydrographique à écoulement permanent ou sous forme de bassins organisés. Cependant, elle compte des eaux de surface réparties en lacs, qui se sont asséchés avec les déficits pluviométriques cumulés, la lagune, des mares temporaires pendant l'hivernage qui se localisent dans des bas-fonds, vallées fossiles et des bassins de rétention. Le réseau hydrographique du plateau de Thiès est composé essentiellement de marigots constitués en fait de mares temporaires et de thalweg qui rassemblent les ruissellements lors des fortes pluies.

Les eaux souterraines

Les ressources en eau mobilisables dans la région sont essentiellement souterraines. Les différents aquifères captés dans la région de Thiès sont les suivants :

- La nappe du Quaternaire ou des sables du littoral nord est alimentée par les pluies. Son niveau varie entre 1 à 10 mètres dans les dépressions et 10 à 35 mètres à certains endroits ;
- La nappe du Paléocène est une nappe surexploitée. Le niveau de l'eau a baissé de 12 mètres par rapport à 1960. La qualité de l'eau est très variable,

la salinité est parfois trop élevée selon les zones. Les forages ont une profondeur de 150 mètres et un débit de 300 m^3/h ;

- La nappe de l'Eocène moyen qui fournit des débits entre 200 et 250 m^3/h. Elle est localisée à l'Ouest du horst de Ndiass et les profondeurs varient de 2 à 50 mètres à Allou Kagne ;
- La nappe du Continental Terminal est alimentée par les pluies et les nappes contiguës. La profondeur de l'eau varie selon les endroits. Elle est captée par des forages ayant un débit de 100 m^3/h ;
- La nappe de Maastrichtien s'étend sur la quasi-totalité du bassin sédimentaire sénégalais.

Les principales problématiques de ces eaux souterraines, sont la présence du fer et du fluor à des teneurs supérieures à celles admises par l'OMS.

XII.1.3. L'ACCES A L'EAU

XII.1.3.1. En milieu urbain

Les centres urbains de la région de Thiès faisant partie du périmètre affermé de la SDE sont alimentés en grande partie par des batteries de forages qui captent pour la plupart le Paléocène et le Maestrichtien, hormis le département de Tivaouane : Mékhé, Pire et Tivaouane ville qui sont alimentés exclusivement par le Lac de Guiers et Thiès ville pour le 1/3 de sa production. Les eaux ainsi produites répondent aux critères édictés en matière de potabilité : conformité physico-chimique et bactériologique contrôlée suivant les standards fixés par l'OMS.

En 2018, le réseau d'adduction à l'eau potable a connu une augmentation de 1,5% en longueur par rapport à 2017 au niveau régional. En effet le réseau s'étend sur une longueur de 2 983,22 km en 2018 contre 2 940,06 km en 2017. La même tendance est observée au niveau départemental avec un accroissement de 1,1% à Mbour qui concentre 67% du réseau, une hausse de 1,9% dans le département de Thiès (avec 26% du réseau) et une augmentation de 7% dans le département de Tivaouane.

Cette variation positive du réseau au niveau régional va de pair avec les augmentations respectives de 8% de la production en eau et de 7,3% de la consommation en eau.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-86: Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative**

Circonscription administrative	Année	Longueur Réseau d'AEP (m)	Production (m3)	Consommation (m3)
Département de Mbour	**Année 2017**	1966106	9 655 396	8 060 761
	Année 2018	1988539	10 619 815	8 907 421
	Variation %	1,1	10	10,5
Département de Thiès	**Année 2017**	760598	12 258 483	10 729 403
	Année 2018	775348	13 109 580	11 356 739
	Variation %	1,9	6,9	5,8
Département de Tivaouane	**Année 2017**	213360	4 229 987	3 539 796
	Année 2018	219332	4 504 859	3 684 997
	Variation %	2,8	6,5	4,1
Région de Thiès	**Année 2017**	2940064	26 143 866	22 329 960
	Année 2018	2983219	28 234 254	23 949 157
	Variation %	1,5	8,	7,3

Source : SDE Thiès

Le nombre d'abonnés au réseau d'AEP de la SDE a augmenté de 6% passant de 102 278 abonnés en 2017 à 108 331 abonnés en 2018. Leur consommation totale en eau s'est chiffrée à 23 083 416 m3 en 2017 contre 23 856 840 m3 en 2018 soit une augmentation de la consommation en eau de 8%. Le département de Thiès compte le plus grand nombre d'abonnés avec 46 012 abonnés suivi du département de Mbour avec 42 248 abonnés et de Tivaouane avec 20 071 abonnés. Cette même tendance est observée pour la consommation en eau avec le département de Thiès qui consomme la plus grande quantité avec 47,7%, suivi respectivement des départements de Mbour avec 37% et de Tivaouane (15,3%).

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-87 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative**

Circonscription administrative	Année	Type d'abonnés						Total	
		Affaires		Officiels		Privés			
		Nb abonnés	Cons. (en m^3)	Nb abonnés	Cons. (en m^3)	Nb abonnés	Cons. (en m^3)	Nb abonnés	Cons. (en m^3)
Département de Mbour	**Année 2017**	625	1 012 851	157	248 810	38205	6 766 409	38 987	8 028 070
	Année 2018	649	1 099 051	165	265 461	41 434	7 470 408	42 248	8 834 920
	Variation %	3,8	8,5	5,1	6,7	8,5%	10,4	8,4	10,1
Département de Thiès	**Année 2017**	980	1 791 022	363	1 545 818	42 821	7 221 377	44 164	10 558 217

Circonscription administrative	Année	Type d'abonnés						Total	
		Affaires		Officiels		Privés			
		Nb abonnés	Cons. (en m^3)	Nb abonnés	Cons. (en m^3)	Nb abonnés	Cons. (en m^3)	Nb abonnés	Cons. (en m^3)
	Année 2018	923	2 228 342	360	1 558 516	44 729	7 586 941	46 012	11 373 799
	Variation %	-5,8	24,4	-0,8	0,8	4,5%	5,1	4,2	7,7
Département de Tivaouane	**Année 2017**	496	473 599	110	174 268	18 521	2 849 262	19 127	3 497 129
	Année 2018	505	450 615	113	181 272	19 453	3 016 234	20 071	3 648 121
	Variation %	1,8	-4,9	2,7	4	5,0%	5,9	4,9	4,3
Région de Thiès	**Année 2017**	2 101	3 277 472	630	1 968 896	99 547	16 837 048	102 278	22 083 416
	Année 2018	2 077	3 778 008	638	2 005 249	105 616	18 073 583	108 331	23 856 840
	Variation %	-1	15	1	2	6%	7	6	8

Source : SDE Thiès

Les abonnés sont répartis selon trois classifications. Il y a les abonnés « affaires », les abonnés « officiels » et les abonnés dits « privés ». Ces derniers constituent 97 % des abonnés tandis que les abonnés « affaires » ne font que 2% et les abonnés « Officiels » 1%. Pour les différents types d'abonnés entre 2017 et 2018 on note une augmentation positive de la consommation en eau et du nombre d'abonnés sauf pour ceux des abonnés << affaires >> où on note une baisse de 1% du nombre.

XII.1.3.2. milieu rural

Le taux d'accès à l'eau potable s'est nettement amélioré dans la région de 2005 à 2015. Il est passé de 61,2% en 2005 à un peu plus de 70% entre 2007 et 2010. A partir de 2011, la région a enregistré un taux d'accès de 90% largement en supérieur aux objectifs fixés à l'horizon 2015 de 82%. En 2017 et 2018, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est de 90,30 %.

En termes d'ouvrages hydrauliques, l'absence, depuis 2015, d'inventaire des points d'accès à l'eau que le PEPAM organisait tous les ans explique l'absence de données à jour en 2018. En 2014, la région de Thiès comptait 148 forages, 2988 bornes fontaines et 1780 villages raccordés à l'eau.

Ce nombre était inégalement répartit entre les trois départements. Avec 73% de la population qui vit en milieu rural, le département de Tivaouane compte en 2014, le plus grand nombre de forages (69) et de villages raccordés (862) en 2014. Le département de Thiès, du fait de la forte urbanisation compte moins de bornes

fontaines (784), de forages et de villages raccordés comparé aux autres départements.

En termes d'évolution, le nombre de forages équipés gérés directement par la DEM est passé de 85 à 148 unités de décembre 2004 à décembre 2013. Dans la même période, le nombre de villages raccordés aux réseaux est passé d'environ 600 à près de 1420 en 2013 et à 1780 en 2014.

XII.2. L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement occupe une place importante dans une localité, pour le bien-être de la population. Le gouvernement conscient de cela a initié l'élaboration d'une stratégie nationale d'assainissement urbain avec la participation de tous les acteurs locaux, basée sur les approches participatives axées sur la demande pour une meilleure couverture. Aussi, à travers l'axe 3 du PSE et dans la dynamique mondiale des ODD, le gouvernement s'est fixé des objectifs pour résorber le gap en matière d'assainissement.

XII.2.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

XII.2.1.1. Les services techniques

L'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS) est l'opérateur public en charge de la maîtrise d'ouvrage, de l'exploitation, de la maintenance et du développement des installations collectives et individuelles d'assainissement d'eaux usées et pluviales dans les grands centres urbains.
Au niveau régional, dans le domaine de l'assainissement interviennent les projets, les programmes, les ONG, les collectivités locales et, entre autres, les partenaires au développement. L'Etat y est représenté par ses services déconcentrés à savoir les services régionaux de l'assainissement (SRA) et les services départementaux de l'assainissement (SDA).

XII.2.1.2. Les autres intervenants

Dans la région de Thiès, plusieurs projets accompagnent l'Etat dans le travail. Il s'agit du mécanisme communautaire décentralisé de développement de l'assainissement rural qui émane du budget consolidé d'investissement de l'Etat du

Sénégal (MCDAR), du SEN030 Tome 2 du LUXDEV, du projet d'amélioration du service de l'eau potable et de l'assainissement rural (PASEPAR).

XII.2.2. LES INFRASTRUCTURES

Le patrimoine de la région de Thiès est partagé entre les différentes communes de la région à savoir : Thiès, Tivaouane, Mbour et Saly. Le réseau d'assainissement de la ville de Thiès est de type séparatif avec des quartiers assainis. Il existe un réseau de drainage des eaux pluviales géré par la mairie et un réseau d'eaux usées domestique géré par l'ONAS. Le réseau d'eaux usées s'étend sur 90,995Km au niveau des départements de Thiès et Tivaouane.

La zone Nord : Il s'agit d'un réseau ancien (1970) en amiante ciment sur 15 km avec une plage de diamètre compris entre 250 et 700 mm, un réseau neuf (2007) en PVC DN250 mm sur 25 km.

La zone Sud : Ce réseau s'étend sur 35 km en PVC DN 250 mm connecté à la station de pompage de Sampathé.
Quant à la ville de Mbour, son réseau est constitué d'une longueur de 28,902 kilomètres linéaires qui est divisé en 2 bassins : le bassin N° 1 et le bassin N° 2, mais ces statistiques datent de 2016.
Le bassin N°1 : Il est constitué de collecteur en PVC d'eaux usées venant des quartiers Thiocé Ouest. Onze Novembre, et Escale avec des diamètres de 200 mm, 250 mm et 315 mm, pour une longueur de 21,344 kilomètres linéaires.

Le bassin N°2 : Ce bassin concerne uniquement le quartier Tefess situé dans un bas fond. Il est composé de 7 557 mètres linéaires de collecteurs en PVC d'eaux usées de diamètres respectifs de 200 mm, 250 mm et 315 mm. Pour ce qui est de la commune de Saly, elle dispose d'un réseau d'égout d'un linéaire de 7 km avec cinq stations de pompage.

Les statistiques de l'année 2017 et 2018 révèlent qu'au niveau des départements de Thiès et Tivaouane, le nombre de réseaux d'assainissement existants est respectivement de 2 réseaux pour Thiès sur une longueur de 89,895 kilomètres et un réseau pour Tivaouane qui s'étend sur une longueur de 1,1 kilomètre.
S'agissant du nombre d'abonnés, le département de Thiès capitalise 5 230 abonnés avec un taux d'accès qui passe de 27% à 29% entre 2017 et 2018 pour un taux de traitement des eaux usées de 97% en 2018. En dehors de ces infrastructures, lors des cérémonies religieuses, notamment à l'occasion du Maouloud, dans les villes de

Tivaouane, Thiénaba, Thiès, Ndiassane et Popenguine, l'ONAS intervient en mettant à la disposition des différents comités d'organisation des camions de vidange et le déploiement de toilettes mobiles.

Par ailleurs, il est important de signaler qu'au niveau de la région, il existe des projets en cours, comme le projet d'un réseau d'eaux usées qui s'étend sur une longueur de 6,499 km qui est déjà réalisé. A cela s'ajoute la mise en service du nouveau réseau d'évacuation des eaux usées réalisé dans le cadre du projet des branchements sociaux à Thiès (SOM, SMS, 10ème, …) soit un linéaire de 7,2 km pour 600 bénéficiaires.

Aussi, pour le département de Tivaouane, un réseau d'eaux usées est en cours de réalisation sur une longueur de 19,05 km, pour 1558 bénéficiaires ciblés.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-88: Evolution des principaux indicateurs d'assainissement selon la circonscription administrative**

Circonscription administrative	Année	Nombre de réseaux d'assainissement existants	Longueur réseaux d'assainissement existants (m)	Nb d'abonnés	Taux d'accès	Taux de traitement des eaux usées	Taux de dépollution de l'eau
Thiès	**2017**	02	89 895	5 230	27%	100%	95%
	2018	02	89 895	5 230	29%	100%	97%
Mbour	**2017**	-	-	-	-	-	-
	2018	-	-	-	-	-	-
Tivaouane	**2017**	01	1100	-	-	100%	55%
	2018	01	1100	-	-	Non défini	Non défini
Région Thiès	**2017**	02	90995	-	-	-	-
	2018	02	90995	-	-	-	-

Source : Service régional ONAS THIES

XII.2.3. L'ACCES

La région de Thiès a bénéficié d'importants projets d'assainissement notamment le projet des eaux usées de Mbour (eaux usées, boues de vidange) et celui de Tivaouane (boues de vidange) qui sont déjà terminés et d'autres en préparation comme le projet d'assainissement des eaux usées de Joal (eaux usées), Pointe Sarène (eaux usées) et Tivaouane (eaux usées).

En matière de planification du développement de l'assainissement, la région de Thiès est prise en compte à travers l'élaboration ou l'actualisation des plans directeurs d'assainissement des villes suivantes : Thiès, Tivaouane, Saly Portudal et Joal.

L'essentiel des réalisations de l'ONAS est inscrit dans le cadre du contrat de performance ETAT/ONAS pour la période 2016-2018 qui assigne à l'ONAS des objectifs pour la période spécifiée et définit, en contrepartie, les moyens à mobiliser par l'Etat et mettre à la disposition pour l'atteinte des objectifs fixés.

XII.2.3.1. En milieu urbain

Le taux d'accès à l'assainissement urbain par réseau d'égout dans la région de Thiès est passé de 5,8% en 2014 à 7,7% en 2015 soit une légère progression (+1,9) due à la finalisation des travaux de Mbour et au projet d'extensions et de branchements sociaux à Thiès. Toutefois une large disparité est observée dans la région avec le département de Thiès qui enregistre un taux de 29% en 2018. Le taux d'accès par réseau d'égout de la région de Thiès est largement en dessous de la moyenne nationale

XII.2.3.2. En milieu rural

Le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural est de 17% selon le PEPAM. Ce taux est de loin inférieur à la norme OMD qui a fixé une cible de 63% de taux d'accès en milieu rural. Le taux d'accès national se situe à 39%, d'où la nécessité d'augmenter les réalisations d'ouvrages d'assainissement individuel améliorés.

XII.3. DIAGNOSTIC DU SOUS- SECTEUR

XII.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

XII.3.1.1. En matière d'eau

En termes d'hydraulique rurale, le secteur bénéficie de deux forages identifiés pour être réalisés dans la commune de Malicounda par la coopération Sénégalo coréenne. Ces forages sont prévus pour être implantés dans les villages de Takhoum et M'Boulème.

XII.3.1.2. En matière d'assainissement

Au niveau de l'assainissement rural, la région bénéficie du MCDAR (Mécanisme Communautaire Décentralisé de Développement de l'Assainissement Rural) issu du Budget Consolidé d'Investissement de l'Etat, du SEN 030 ou LUX-DEV, du PASEPAR.

XII.3.2. CONTRAINTES

XII.3.2.1. en matière d'eau

Les contraintes dans le secteur de l'eau portent essentiellement sur :
- le déséquilibre dans la répartition spatiale des ressources en eau ;
- la vétusté de certains ouvrages hydrauliques ;
- la mauvaise planification du renouvellement des forages et des ouvrages annexes ;
- la mauvaise qualité de l'eau dans certaines zones ;
- le manque de moyens de fonçage et prospection géophysique pour les puits et les forages.

XII.3.2.2. en matière d'assainissement

Les difficultés rencontrées dans la gestion du réseau d'assainissement sont principalement liées :

- à la faible couverture du réseau d'égout. En effet, plusieurs populations manifestent le désir d'être raccorder au réseau, ce qui nécessite une extension qu'elles ne peuvent prendre en charge toutes seules ;
- au coût élevé des branchements au réseau de l'ONAS par rapport au revenu des populations ;
- au vol récurrent de plaques (aussi bien les plaques de décanteurs que les grosses plaques de visite) ;
- à l'ouverture de regards au niveau des points bas pour drainer les eaux de pluie qui entrainent l'intrusion du sable et d'objets grossiers dans le réseau, ce qui obstrue et empêche l'écoulement normal ;
- à la destruction du réseau par les travaux d'autres concessionnaires du sous-sol;
- aux branchements clandestins : mauvaise connexion entrainant des désagréments aux populations ; déversements d'eau toxiques nuisibles (cas des industries de métal, industries chimiques, stations d'essence) ;
- aux dépotages clandestins des camions de vidange de fosses septiques ;
- à l'ouverture des boites de branchements par les propriétaires non raccordés, soit pour effectuer des déversements directs temporaires et volontaires, soit pour drainer les eaux pluviales qui ruissellent devant chez eux ;

La majorité des maisons au niveau de Thiès Sud ont bénéficié de regards de branchement (décanteurs), mais qui ne sont pas connectés au réseau par faute de moyens financiers pour la prise en charge de l'aménagement intérieur.

Les contraintes en milieu urbain portent surtout sur la mauvaise utilisation du réseau d'assainissement de la ville avec en l'occurrence des branchements ne respectant pas les normes de rejet et l'utilisation du réseau pour l'évacuation des eaux pluviales. En milieu rural, la pauvreté des ménages, le manque de solidarité et l'analphabétisme des populations sont autant de goulots d'étranglement pour l'accès à l'assainissement.

XII.3.3. SUGGESTIONS ET PERSPECTIVES

XII.3.3.1. En matière d'eau

Il s'agira :

- De renforcer les moyens d'intervention du service sur les plans du personnel
- (techniciens et gestionnaires), matériel et financier.
- D'équiper les divisions régionales en instruments de mesure pour le suivi piézométrique et hydro chimique des nappes surtout dans les zones à risques (sonde, kit d'analyse d'eau in situ, GPS, etc.).
- De procéder à des transferts d'eau dans les zones où la nappe est profonde, les débits faibles et, ou la qualité de l'eau n'est pas bonne ;
- D'Accélérer la mise en place de la délégation du service public de l'eau potable des forages ruraux motorisés,
- D'intensifier les interventions des projets et programmes afin d'appuyer l'Etat dans sa mission régalienne.

XII.3.3.2. En matière d'assainissement

En zone urbaine, il est prévu une extension du réseau d'assainissement de la ville de Thiès, ainsi que la mise en œuvre d'un réseau d'assainissement dans la commune de Tivaouane.

En zone rurale, la recherche des fonds et des financements innovants est un impératif afin de mieux prendre en charge l'assainissement afin de combler le retard de l'assainissement sur l'hydraulique.

Chapitre XIII : EMPLOI ET TRAVAIL

INTRODUCTION

La population en âge de travailler est composée d'individus ayant atteint l'âge légal pour exercer une activité économique quelconque ou pour s'engager dans la recherche active d'un emploi. Parmi les personnes en âge de travailler, on distinguera les personnes habituellement actives, des inactives. L'âge minimum légal pour occuper un emploi salarié ou pour être en apprentissage est fixé au Sénégal à 15 ans. Dans ce chapitre, nous aborderons la question de l'activité économique ensuite des contrats et des conflits de travail.

XIII.1. L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Le nombre d'établissements déclarés ouverts en 2018 est estimé à 217 et ils ont généré 1 575 emplois. Par rapport à 2017, le nombre d'établissements ouverts et le nombre d'emplois générés ont connu des augmentations respectives de 60,74% et de 63,04%.

Les principales activités les plus prisées en 2018 sont : le commerce avec 85 établissements ouverts pour 541 emplois créés suivi des hôtels, auberges, bars et restaurants avec 47 établissements ouverts pour 296 emplois créés et du BTP avec 25 établissements ouverts pour 533 emplois créés. Par rapport à 2017, on note le recul du secteur de l'agriculture et de l'élevage avec des diminutions respectives de 10% et de 80,99% des établissements ouverts et des emplois créés, des boulangeries (baisse de 68,42% et de 83,91% des établissements ouverts et des emplois créés) et du secteur de l'industrie alimentaire avec des baisses respectives de 33,33% et de 36,36% des établissements ouverts et des emplois créés.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-89: Répartition des établissements ouverts et du nombre d'emplois créés en fonction des branches d'activités**

Branches d'activité	Établissements ouverts			Nombre d'emplois créés		
	2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %
Commerce	36	85	136,11	101	541	435,64
BTP	25	25	0	73	533	630,14
Hôtellerie Auberge Bar Restaurant	17	47	176,47	61	296	385,25
Boulangerie	19	6	-68,42	87	14	-83,91
Mécanique générale	9	9	0	46	25	-45,65
Enseignement privé	10	12	20	52	36	-30,77
Industries alimentaires	3	2	-33,33	22	14	-36,36
Agriculture et Elevage	10	9	-10,00	242	46	-80,99
Transports	2	5	150,00	12	21	75
Industries extractives	1	-	-	34	-	-
Sécurité et Gardiennage	1	3	200,00	5	17	240
DGM	2	14	600,00	4	32	700,00
TOTAL	135	217	60,74	966	1575	63,04

Source : Inspection régionale du travail

Les déclarations de fermeture d'établissements et de cessation d'activité en 2018 sont dénombrées à 25 établissements soit, une diminution de deux unités des établissements fermés par rapport à 2017. Cette diminution du nombre d'établissements fermés s'accompagne d'une baisse du nombre d'emplois perdus de 72,22% (180 emplois perdus en 2017 contre 50 en 2018).

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-90: Répartition des établissements fermes et/ou en cessation d'activités et du nombre d'emplois perdus en fonction des branches d'activités**

Branche d'activité	Établissements fermés et Cessation d'activités			Nombre d'emplois perdus		
	2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %
Commerce	7	4	-42,86	24	9	-62,5
BTP	4	5	25	20	11	-45
Hôtellerie-Auberge-Bar-Restaurant	8	7	-12,5	19	14	-26,32
Mécanique générale	2	3	50	3	6	100
Enseignement privé	1	4	300	4	6	50
Agriculture et Elevage	2	1	-50	2	2	0
Hydrocarbures	3	1	-66,67	20	2	-90
TOTAL	27	25	-7,41	180	50	-72,22

Source : inspection régionale du travail

Les branches d'activités ayant enregistré le plus de fermeture d'établissements sont l'hôtellerie, l'auberge-bar-restaurant avec 7 établissements fermés, suivis des BTP (5 établissements fermés), du commerce et de l'enseignement privé avec chacun 4 établissements fermés.

XIII.2. LES CONTRATS DE TRAVAIL

Le contrat de travail se définit ainsi comme un accord de volonté par lequel une personne physique appelée « employé » met sa qualification professionnelle sous la direction et l'autorité d'une autre personne, physique ou morale, publique ou privée appelée « employeur » moyennant une rémunération.

Cependant, il existe différents types de contrats à savoir : le contrat à durée indéterminée (CDI); le contrat à durée déterminée (CDD); et autres (le contrat de saisonnier, le contrat de stage, le contrat d'apprentissage etc.).

Ainsi, il est important de signaler que seuls les contrats enregistrés auprès de l'Inspection du travail et de la sécurité sociale et de la DGTSS sont concernés.

Pour l'année 2018, sur 758 entreprises enregistrées, on en décompte 7 850 contrats dont 4 232 contrats à durée déterminée, 1 362 autres types de contrats et 2 256 contrats à durée indéterminée.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-91: Répartition des types de contrats enregistrés dans les entreprises.**

Types de contrat	ANNEE 2017	ANNEE 2018	Variation en %2017/2018
Nombre d'entreprises concernées	1 043	758	-27,33
CDI	1 441	2256	56,56
CDD	4 798	4232	-11,8
AUTRES	487	1362	179,67
TOTAL CONTRATS	7769	7850	1,04

Source : inspection régionale du travail

De manière générale, les contrats enregistrés ont connu une hausse de 1,04% entre 2017 et 2018. Cette hausse est imputable aux augmentations des autres types de contrats de 179,67% et des CDI de 56,56%. En revanche, les contrats à durée indéterminée ont connu une baisse de 11,8%.

XIII.3. LES CONFLITS DE TRAVAIL

Les contrôles effectués dans la région de Thiès en 2018 ont permis de visiter 514 établissements au cours de l'année et 5 334 travailleurs ont été recensés. Par rapport à l'année précédente le nombre d'établissements visités a connu une augmentation de 67,97%. Par contre l'effectif des travailleurs recensés a connu un repli de 44,25%.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-92: Répartition et Evolution du nombre d'établissements visités et de l'effectif des travailleurs**

Année	2017	2018	Variation en %
Nombre d'établissements visités	306	514	67,97
Effectif des travailleurs	9568	5334	-44,25

Source : inspection régionale du travail

En 2018, le nombre de travailleurs concernés par des conflits de travail a atteint 433 contre 331 en 2017. Le total des différends de travail se situe à 326 en 2018 contre 327 en 2017. De plus sur les 326 différends de travail enregistré en 2018, 220 ont abouti à des conciliations totales, 100 à des non-conciliations et 6 à des conciliations partielles. Par rapport à 2017, le nombre des conciliations partielles a doublé et le nombre de non-conciliation a augmenté de 4,17% tandis que les conciliations totales ont connu une baisse de 3,51%.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-93: Evolution de la situation du nombre de conflits de travail**

Conflit individuel	ANNEE 2017	Année 2018	Variation en %
Nombre de travailleurs concernés	331	433	30,82
Conciliation totale	228	220	-3,51
Conciliation partielle	3	6	100
Non conciliation	96	100	4,17
Total différends	327	326	-0,31

Source : inspection régionale du travail

Le montant des transactions concernant les conflits est estimé à 384 974 783 FCFA en 2018 contre 303 000 000 en 2017 soit une hausse de 27,06%. De plus, le montant correspondant aux conciliations est de 100 270 576 et celui des départs négociés de 284 704 207 soit des hausses respectives de 41,56% et de 22,63%.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-94: Répartition et Evolution des montants de catégorie de transactions**

Catégories	2017	2018	Variation en %
Conciliations	70833606	100270576	41,56
Départs Négociés	232161275	284704207	22,63
Total	302994881	384974783	27,06

Source : inspection régionale du travail

Conclusion

La région a connu un essor remarquable dans le domaine de l'emploi et du travail. Sa position géographique constitue un atout déterminant dans l'évolution économique de la région. Mais par rapport à l'année précédente, le nombre d'établissements ouverts est passé de 135 en 2017 à 217 en 2018. Par ailleurs, le commerce est l'activité la plus prisée pour les ouvertures d'établissements.

Ces ouvertures d'établissements ont généré des emplois, dont le plus grand nombre s'observe dans le commerce, les hôtelleries-auberge-bar-restaurant et les BTP.

Concernant, les conflits de travail dans l'ensemble ils ont connu une baisse de 0,31% entre 2017 et 2018. Avec un montant de transaction des conflits estimés à 384 974 783 FCFA.

Chapitre XIV : ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

Dans la perspective d'une meilleure prise en charge des problèmes d'environnement, il est important d'intégrer les interventions des divers services déconcentrés de l'Etat et organismes intervenant dans le domaine de l'environnement pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, qui est devenu le tableau de bord en matière de gestion de l'Environnement depuis 2006 au Sénégal, ainsi que la Stratégie Nationale de Développement Durable.

Cependant, il urge de redoubler d'effort pour la protection de l'environnement à travers une bonne politique. Dans la région de Thiès, la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) est chargée de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement, notamment de la protection de la nature et des hommes contre les pollutions et les nuisances.

Ce chapitre aborde la question environnementale dans la région à travers les activités de la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) notamment la préservation et l'amélioration du cadre de vie, la prévention et le contrôle des pollutions et nuisances, la protection de l'environnement ensuite les études d'impact de l'environnement.

XIV.1. PRESERVATION ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE

XIV.1.1. LA COLLECTE ET L'EVACUATION DES DECHETS

Dans la région de Thiès, le système de collecte des ordures ménagères mis en place est le ramassage par des camions au niveau de certaines municipalités disposant de bennes-tasseuses. Ainsi, la collecte d'ordures ménagères est effectuée par des charretiers. Ensuite, les ordures sont acheminées vers un centre de pré-collecte où sont triées les ordures recyclables. Une partie des ordures servira de compost.

Cependant, il est important de souligner que certains charretiers s'empressent de se débarrasser de leurs ordures dans les endroits qui leur sont plus accessibles, ce qui favorise la création de dépôts sauvages et le déversement des déchets dans des canaux d'évacuation des eaux usées et pluviales. A terme, cela provoque des inondations au niveau de certains quartiers de la région.

Au niveau des villages ou des zones où il n'existe pas de système de collecte des ordures. Les populations les entassent dans un coin de la maison pour en faire des amendements organiques, d'autres, les enfouissent dans le sol ou bien les jettent à la sortie du village.

Les décharges ne répondent pas aux normes environnementales. Elles se trouvent souvent dans des zones qui ne sont pas loin des habitations, ce qui pose un sérieux problème environnemental.

XIV.1.2. LA GESTION DE DECHETS

La gestion des ordures est une chaîne. Elle passe par le ramassage, la collecte, le nettoiement, l'évacuation jusqu'à la décharge.

La gestion des déchets solides de la région de Thiès est confiée à l'unité de coordination de la gestion des déchets (UCG) qui est chargée d'assurer la coordination, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des actions complémentaires de nettoiement, de collecte et de traitement des déchets, d'assurer la maîtrise d'ouvrage du programme complet de gestion de déchets en s'appuyant sur les opérateurs privés et d'impulser une dynamique participative durable des populations autour de l'assainissement de leur cadre de vie. Les municipalités ont la responsabilité de la gestion des déchets solides ménagères et de la salubrité publique. Elles sont aussi interpellées dans la gestion des déchets biomédicaux car leurs services de nettoiement assurent l'enlèvement des bacs à ordures dans la plupart des structures de santé.

XIV.2. GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES

La DREEC a la charge de veiller à la gestion des pollutions et nuisances. Cependant au cours de l'année 2017, elle a reçu des plaintes venant des populations et des déclarations du Centre de Gestion des urgences environnementales sous forme de bulletin, aussi des appels d'urgences environnementales qui se chiffrent au total de 21, ces bulletins sont des cas multiformes relatifs à tous les secteurs de l'environnement notamment, la gestion du cadre de vie, le déversement d'hydrocarbure, la coupe d'arbres, l'implantation illégale d'activités, l'occupation du domaine public etc.

Par ailleurs, des activités économiques comme l'industrie, le commerce et les services ainsi que certaines activités récréatives peuvent aussi générer des nuisances sonores ou bien olfactives. La DREEC reçoit souvent des plaintes relatives à ces nuisances mais pour l'année 2017, elle n'a reçu que 21 plaintes.

XIV.3. GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT(ICPE)

On entend par installations classées toute source fixe ou mobile susceptible d'être génératrice d'atteinte à l'environnement, quel que soit son propriétaire ou son affectation. Il y a : les installations de première classe qui sont susceptibles de présenter de graves dangers pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement en général ou des inconvénients pour la commodité du voisinage, les installations de deuxième classe qui englobent celles ne présentant pas d'inconvénients graves pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement en général ou des inconvénients pour la commodité du voisinage.

Les premières doivent faire l'objet, avant leur construction ou leur mise en service, d'une autorisation d'exploitation délivrée par arrêté du Ministre chargé de l'environnement dans les conditions fixées par décret selon les articles L9 et L13 du code de l'environnement. Celles de la seconde catégorie sont soumises à déclaration et doivent respecter les prescriptions générales édictées par arrêté du Ministre chargé de l'environnement après avis des Ministres chargés respectivement de la protection civile, des mines et de l'énergie en vue de la protection contre les inconvénients inhérents à leur exploitation (article L9 et L20 du code de l'environnement).

Il convient de préciser que la seconde catégorie est constituée par les Stations de pêche, les stations-services, les boulangeries, les dépôts de gaz butane, les unités de conditionnement, les produits chimiques, les dépôts de ferrailles, les garages pour entretien et air de stationnement et les usines.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-95 : Evolution des dossiers d'ouverture des ICPE selon la nature et la classe**

Nature ICPE	Classe	Région		
		2017	2018	Variation %
Boulangerie	2ième	29	29	0
Dépôt Gaz	2ième	2	3	50
Station de pêche	2ième	2	4	100
Station-service	2ième	11	19	72,7
Garage camion	2ième	1	0	-100
Carrières		2	0	-100
Unités industrielles 2e classe	2ième	10	7	-30
Exploitation (agricole)	2ième	15	9	40
Total		70	71	1,4

Source : Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés et Division des Installations Classées (DREEC)

Le nombre de dossiers d'ouverture des ICPE est passé de 70 à 71 dossiers entre 2017 et 2018 accusant une hausse d'une unité.

Par ailleurs, l'installation classée la plus observée concerne les boulangeries avec 29 cas, viennent après les stations-services avec 19 cas, les exploitations agricoles (9) et les unités industrielles de 2^{e} classe (7). Les dépôts de gaz, les garages pour entretien et les dépôts d'hydrocarbures sont moins fréquents.

Comparativement à l'année dernière, on constate que pour les dossiers d'ouverture de boulangerie le nombre est constant. En revanche, pour les ICPE de types garages de camion et carrières aucun dossier n'a été enregistré en 2018.

XIV.4. ETUDES D'IMPACT ENVIONNEMENTAL (EIE)

L'évaluation environnementale vise à fournir aux décideurs un outil d'aide à la prise de décision. Elle est composée d'un ensemble d'études, à savoir les études d'impact environnementales, les analyses environnementales initiales, et les audits environnementaux. Elle permet aussi au moment des études de faisabilité, de prendre en compte les contraintes environnementales, au même titre que les contraintes techniques, économiques et sociales.

Selon les catégories de projets, la législation exige : soit une étude d'impact légère (AEI), soit une étude d'impact approfondie (EIA). Dans le cas d'une étude d'impact approfondie, une étude de danger est exigée par la règlementation. Cette étude de danger fait l'objet d'un guide méthodologique et a pour finalité d'évaluer les risques que peuvent présenter les installations classées et de proposer des mesures de maitrise correspondantes.

Le nombre d'études d'impact réalisé par la DREEC passe de 96 à 114 études entre 2017 et 2018 soit une hausse de 18,8%. Cette hausse est observée au niveau des départements avec respectivement 23% à Thiès, 20% à Mbour et Tivaouane 10%.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-96 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées par la DREEC**

Circonscription administrative	Nombre d'études d'impact environnemental		Variation en %
	2017	2018	
Thiès	26	32	23
Mbour	50	60	20
Tivaouane	20	22	10
Total	**96**	**114**	18,8

Source : Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés et Division des Installations Classées (DREEC)

XIV.5. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL/MARITIME ET DE LA DEGRADATION DES SOLS

L'accroissement rapide de la population, les migrations vers les côtes, l'expansion rapide du tourisme et de l'industrie ainsi que l'exploitation anarchique du sable marin favorisent un développement rapide des infrastructures qui modifie les caractéristiques physiques des côtes. A ces causes anthropiques, viennent se greffer les effets du changement climatique. En effet, l'élévation du niveau de la mer, consécutive au réchauffement climatique, constitue un grand risque de dégradation pour les côtes africaines. Selon les estimations, l'augmentation du niveau de la mer, au cours des 100 prochaines années, entraînera des grandes inondations ainsi qu'un recul du littoral.

Conclusion

La division régionale de l'Environnement et des Etablissements classés de Thiès a exécuté au courant de l'année 2017/2018 des activités sur la Préservation et amélioration du cadre de vie, Gestion des pollutions et nuisances, Gestion de l'environnement marin et côtier, Gestion des établissements classés et les évaluations environnementales.

L'environnement de la région de Thiès est pollué par des déchets provenant essentiellement des ordures ménagères (eaux usées et matières fécales), de la transformation de produits halieutiques et des industries, des entreprises minières et carrières, etc. Cependant la gestion des déchets dans la région de Thiès constitue un défi majeur à relever. Il nécessite une large gamme de technologies comme, la construction des centres d'enfouissement technique, le recyclage et réutilisation de certains produits etc. Toutefois, il convient de souligner que la gestion des déchets requiert une action à la fois individuelle et collective, implique la prise en compte de dimensions socioculturelles, et nécessite des investissements coûteux en infrastructures.

Chapitre XV : TRANSPORT

INTRODUCTION

Du fait de sa position stratégique d'un point de vue géographique (située au carrefour de nombreux axes reliant Dakar et les autres régions), la région de Thiès occupe une place importante dans le domaine du transport. Elle est communément appelée la « capitale du rail » et est traversée par le chemin de fer en plusieurs directions avec la présence de trois opérateurs ferroviaires (DBF-SEFICS-GCO) dont les activités ont un impact sur l'économie et le développement durable à l'échelle de la région. Elle dispose également d'un réseau routier long de plus de 1 300 km et abrite l'aéroport international Blaise Diagne (AIDB) en construction.

Dans ce chapitre, il sera présenté les statistiques du transport routier.

XV.1. LE PARC AUTOMOBILE

En 2017, le parc automobile de la région de Thiès compte 58 340 voitures réparties comme suit : Mbour avec 14 356 soit 24,6 % du parc, Thiès avec 39 137 voitures (67,8%) et Tivaouane 4 847 voitures (8,3%). Ainsi plus de la moitié du parc automobile se retrouve dans le département de Thiès.

Par rapport au type de véhicule, les voitures particulières sont les plus représentatives en termes de nombre (27 962 voitures) suivies des camionnettes (5 267) et des motos à deux roues (5 025).

Quant aux taxis interurbains et des taxis urbains, ils comptent respectivement 1 683 et 2 784 voitures.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-97: Parc automobile selon le type de voiture, par circonscription administrative en 2017**

Type de véhicule	Mbour	Thiès	Tivaouane	Région de Thiès
Voitures particulières	9371	16447	2144	27962
Taxis interurbains	206	879	598	1683
Taxis urbains	44	2655	85	2784
Autocars (+ de 8 places)	344	1119	244	1707
Camionnettes	1186	3448	633	5267
Camions	552	2043	311	2906

Type de véhicule	Mbour	Thiès	Tivaouane	Région de Thiès
Tracteurs routiers	294	3274	247	3815
Semi-remorques	323	3289	278	3890
Deux roues (motos)	613	4335	77	5025
Tricycles	4	34	6	44
Autres	1419	1614	224	3257
Total	14356	39137	4847	58340

Source : Service régional du transport terrestre

Par ailleurs, le parc automobile est constitué en majeur partie par des véhicules de plus de 10 ans (60,41%). Les véhicules entre 6 et 10 ans quant à eux représentent 19,68% du parc et les moins de 5 ans environ 10%. Ainsi les véhicules neufs sont les moins représentés dans le parc automobile de la région.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-98: Parc automobile selon le type de voiture et l'âge des véhicules en 2017**

Type de véhicule	Age des véhicules		
	De 0 à 5 ans	**De 6 à 10 ans**	**Plus de 10 ans**
Voitures particulières	744	6857	17492
Taxis interurbains	0	6	1594
Taxis urbains	12	252	2378
Autocars (+ de 8 places)	181	82	1361
Camionnettes	457	1371	3038
Camions	132	317	2239
Tracteurs routiers	159	981	1954
Semi-remorques	169	119	2743
Deux roues (motos)	3584	826	390
Tricycles	16	26	2
Autres	348	646	2057
Total	5802	11483	35248

Source : Service régional du transport terrestre

XV.2. LES NOUVELLES IMMATRICULATIONS ET AUTRES OPERATIONS SUR LES VEHICULES

5 427 nouvelles immatriculations concernent des véhicules d'occasion soit 65% contre 2 879 pour les véhicules neufs (35%). De plus d'après le graphe ci-dessus la plupart des immatriculations ont été attribuées aux deux roues (2 953 immatriculations) et aux voitures particulières (2 591).

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-11: immatriculations des véhicules en 2017**

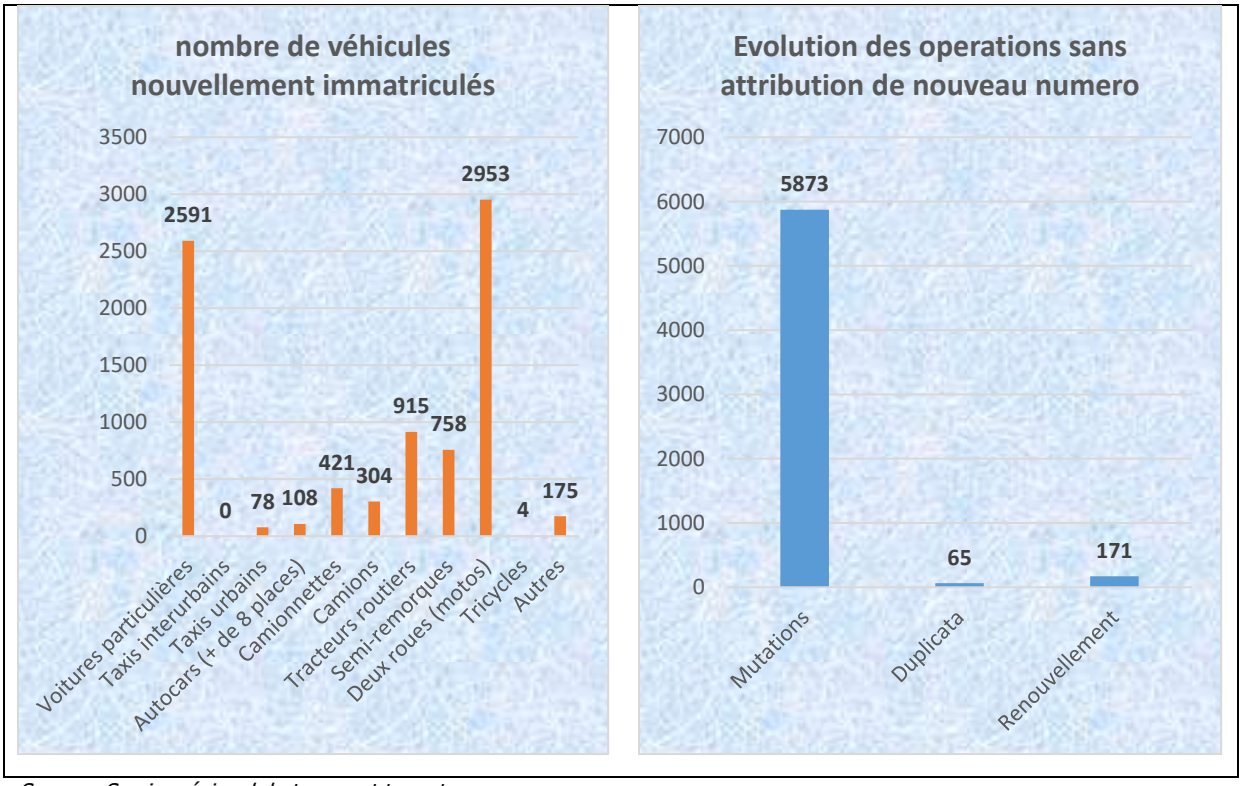

Source : Service régional du transport terrestre

XV.3. LES PERMIS DE CONDUITES

Les permis de conduire sont de différents types ou catégories : pour les deux roues, pour les véhicules légers, pour les poids lourds et pour les transports en commun. Le pourcentage d'admis en conduite (50,55%) est supérieur à celui des admis en code de la route (46,7%).

Pour les admissions en conduite, le permis pour les deux roues vient en première position (51,72%) suivie respectivement des véhicules légers (50,62%), des transports en commun (50,55%) et des poids lourds (48,64%).

Par rapport aux admissions au code de la route, les permis de véhicules légers occupent la première place (57,38%) suivis respectivement des poids lourds (48,08%), des transports en commun (46,7%) et des deux roues (43,75%).

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-99: nombre d'inscrits et d'admis aux examens du code de la route et de la conduite selon le type de permis en 2017**

Type de permis	Code de la route			Conduite		
	Inscrits	Admis	% Admis / Inscrits	Inscrits	Admis	% Admis / Inscrits
Deux roues	64	28	43,75	29	15	51,72
Véhicules légers	5568	3195	57,38	6164	3120	50,62
Poids lourds	8446	4061	48,08	7981	3882	48,64
Transport en commun	1349	630	46,70	1268	641	50,55
Ensemble	15427	7914	51,30	15442	7658	49,59

Source : Service régional du transport terrestre

CONCLUSION

En 2017, le parc automobile de la région de Thiès compte 58340 voitures dont 27962 voitures particulières. Il est également constitué en majeure partie par des véhicules de plus de 10 ans soit 60,41%.
Pour les nouvelles immatriculations, 65% d'entre elles concernent les véhicules d'occasion et 35% des véhicules neufs.

En ce qui concerne les permis de conduite, les admis en conduite (50,55%) dépassent les admis en code de la route (46,7%).

Chapitre XVI : MINES

INTRODUCTION

La région de Thiès est relativement riche en substances minières telles que l'attapulgite, le phosphate, le calcaire, le basalte, le grès et le sable. Elle est l'une des régions les plus dynamiques en matière de production et d'exploitation des mines et carrières du Sénégal comme en atteste la présence de grandes entreprises d'exploitation minières telles que les ICS (Industrie Chimique du Sénégal) qui exploite le phosphate, les Cimenteries du Sahel et Dangote qui produisent du ciment. Ce chapitre fait une analyse de la situation minière de la région.

XVI.1. MINES

Les activités du service régional des mines portent essentiellement sur le contrôle administratif et technique de l'exploitation minière, la délivrance d'autorisations d'achat, d'importation et de transport de substances explosives à usage civil et le contrôle des bijoux en or.

XVI.1.1. SITUATION DES CARRIERES ET DES MINES

La région de Thiès présente un potentiel minier assez diversifié. La diversité des formations géologiques offre une large variété de minerais susceptibles d'être exploités. De plus, la proximité de Thiès avec Dakar où le secteur du bâtiment est en expansion, offre la possibilité d'extension des carrières de granulat.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-100: Situation des carrières**

type	Nombre	Localisation
Sable Dunes	6	keur Mory,Tiavaouane,Louly, Tassette,Beer,Niokhob.
Calcaire	10	Bandia,Pout
Basalte	8	Ngoudiane
Gré	4	Toglou,Paki
Total année 2017	29	
Total année 2018	28	
Variation %	-3,4	

Source : Service régional des mines et de la géologie

Dans la région on en dénombre 28 carrières en 2018 dont 10 carrières de calcaire, 8 carrières de basalte aussi, d'autres carrières s'activent dans l'extraction de sable

dunes et de gré. C'est ainsi la région enregistre respectivement 6 carrières de sables dunes) et 4 carrières de gré.
Comparativement à l'année dernière le nombre de carrières passe 29 à 28 soit une baisse d'une unité entre 2017 et 2018.

Le tableau suivant montre la situation des mines au niveau de la région, c'est ainsi l'effectif passe de 8 sites à 6 sites entre 2017 et 2018 accusant une baisse de 25%.
En 2018, le site minier le plus observé concerne le phosphate avec 4 sites qui sont abrités par les localisés Lamlam, Taiba NDIAYE, Pallo Dial. Néanmoins pour les autres types de site à savoir : L'attapulgite et le sable titanifère la région en dispose un site chacun, abrités à Allou Kagne et Diogo.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-101: Situation des mines**

type	Nombre	Localisation
Attapulgite	1	Allou Kagne
Phosphate	4	Lamlam, Taiba NDIAYE,Pallo Dial
Sable Titanifère	1	Diogo
Total année 2017	8	
Total année 2018	6	
Variation en %	-25	

Source : Service régional des mines et de la géologie

XVI.1.2. PRODUCTION DES MINES ET CARRIERES

La production de basalte est la plus importante en 2018, avec une production de 1 627 086 m3 pour une valeur de 325 417 200 milliards. Par rapport à l'année précédente, une légère baisse de la production est observée en passant de 1 646 843m3 à 1 627 086 m3 soit un recul de 0,7%. Il est important de noter la presque totalité de la production provient du site de Diack dans la Commune de Ngoudiane. Par ailleurs, cette tendance baissière de la production est visualisée dans production de calcaire qui à son tour passe de 905 980 m3 à 683 177,50 m3 accusant une baisse de 222 808 m3 en valeur absolue.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-102: Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur**

Types	2017		2018		variation en %	
	valeur (en m3)	Valeur (en 1000FCFA)	Volume(en m3)	Valeur(en 1000FCFA)	Volume(en m3)	Valeur(en 1000FCFA)
Calcaire	905 980	181 196 000	683 177,50	136 635 500	-24,6	-24,6
Basalte	1 646 843	327 681 000	1 627 086	325 417 200	-1,2	-0,7
Gré	430	860 000	400	800 000	-7	-7
total	2 553 253	509 737 000	2 310 664	462 852 700	-9,5	-9,2

Source : Service régional des mines et de la géologie

S'agissant du grès, la production reste la plus faible soit 430 m3 en 2017 et 400 m3 en 2018 pour une valeur de 800 000 millions. C'est ainsi la totalité de la production provient essentiellement des deux carrières Paki et Toglou.

XVI.2. ENERGIE

XVI.2.1. ENERGIE ELECTRIQUE

L'alimentation en électricité du pays est assurée par la Société Nationale d'Electricité du Sénégal (SENELEC). Sa mission se résume à la production, au transport et à la distribution. Mais au niveau de la région de Thiès la délégation régionale de la SENELEC ne fait pas de production, elle intervient surtout dans la distribution de l'électricité aux différents abonnés.

XVI.2.2. LES ABONNES

Au niveau de la région de Thiès, le nombre d'abonnés que la délégation régionale de la SENELEC enregistre passe de 199 733 abonnés en 2017 à 218 365 en 2018 soit une hausse de 9,3%. Cet effectif représente 15% des abonnés du Sénégal. En outre, il urge de signaler que la quasi-totalité des clients de la SENELEC au niveau de la région soit 99,8% sont abonnés à l'électricité basse tension, par contre ceux qui sont abonnés à la moyenne ne représentent que 0,2% de la clientèle régionale.
Par ailleurs, on constate que la plupart des clients de la SENELEC sont dans le département de Mbour soit un effectif de 87 134 abonnés, vient après le département de Thiès avec un effectif de 87 134 abonnés. Par contre, le département de Tivaouane enregistre le nombre de clients le plus faible au niveau de

la région, cela peut s'expliquer par l'effectif de sa population qui est le plus minime de la région.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-103 : Evolution du nombre d'abonnés selon le type d'abonnement, par circonscription administrative**

Circonscriptions administratives	Année	BT (basse tension)	MT (Moyenne tension)	HT (Haute tension)	Total
Thiès	**2017**	80984	140		81124
	2018	86725	175		86900
	Variation en %	7	25		7
Mbour	**2017**	79988	147		80135
	2018	87134	225		87359
	Variation en %	8,9	53,1		9
Tivaouane	**2017**	38442	32		38474
	2018	44059	47		44106
	Variation en %	14,6	46,9		14,6
Région de Thiès	**2017**	199414	319		199733
	2018	217918	447		218365
	Variation en %	9,3	40,1		9,3
Sénégal	**2017**	1329911	2156		1332067
	2018	1444773	2648		1447421
	Variation en %	8,6	22,8		8,7

Source : SENELEC THIES

XVI.2.3. LA CONSOMMATION

La consommation en électricité de la région est estimée à 415 391 kilowattheures en 2017, contre 666 558 kilowattheures en 2018, accusant une augmentation de 251 167 kilowattheures en valeur absolue.

S'agissant de la consommation selon la circonscription administrative, le département de Thiès s'affiche comme le plus grand consommateur d'électricité de la région avec une consommation estimée à 308 104 kilowattheures soit 46,22% de la consommation régionale, vient après le département de Mbour qui enregistre une consommation de 301 318 de kilowattheures soit 45,2% et le département de Tivaouane qui enregistre la part de consommation la plus faible avec 57 136 kilowattheures.

Cette hausse de la consommation, s'observe au niveau de tous les types énergies, en ce qui concerne la moyenne tension, elle a enregistré une augmentation de 25,2% de 150 050 kwh en 2017 contre 187 871 Kwh en 2018.

Aussi, la basse tension a également participé à la hausse de la consommation d'électricité avec une progression de 80,4% soit 265 341kwh contre 478 687 kwh en 2018.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-104 : Evolution de la consommation d'énergie électrique selon le type d'abonnement, par circonscription administrative**

Circonscriptions administratives	Année	BT (en kw /h)	MT (en kw/h)	HT (en kw/h)	Total (en kw/h)
Thiès	**2017**	108546	71141		179687
	2018	210323	97781		308104
	Variation %	93,8	37,4		71,5
Mbour	**2017**	113472	75270		188742
	2018	216005	85313		301318
	Variation %	90,4	13,3		59,6
Tivaouane	**2017**	43323	3639		46962
	2018	52359	4777		57136
	Variation %	20,9	31,3		21,7
Région de Thiès	**2017**	265341	150050		415391
	2018	478687	187871		666558
	Variation %	80,4	25,2		60,5
Sénégal	**2017**	2040791	951499		2992290
	2018	2095610	1015027		3110637
	Variation %	2,7	6,7		4

Source : SENELEC THIES

Conclusion

L'exploitation minière a contribué aux succès de l'économie de la région avec l'implantation de grandes mines de phosphate à Taiba et à Lam-Lame et d'importants gisements de calcaires paléocènes situés entre Mbour au Sud et Pout au Nord. Vu l'importance de la forte demande nationale croissante, des usines de ciment ont été ouvertes dans la région à savoir la cimenterie du sahel et le groupe cimentier international « Dangote dans la zone de Pout.

Par ailleurs, le nombre d'abonnés de la SENELEC de la région de Thiès se chiffrait à 218 365 en 2018 accusant une hausse de 9,3% par rapport à l'année 2017, la quasi-totalité des clients, soit 99,8% sont abonnés à l'électricité basse tension. En ce qui concerne la consommation, elle est estimée à 415 391 kilowattheures en 2017, contre 666 558 kilowattheures en 2018, soit une hausse de 251 167 kilowattheures en valeur absolue. Tout bien pesé, l'énergie électrique demeure une nécessité pour la population, car elle permet le d'améliorer leur cadre de vie et de propulser l'économie.

Chapitre XVII : COMMERCE ET ARTISANAT

La région de Thiès bénéficie d'un secteur informel très dynamique avec un nombre important d'unités économiques qui évoluent dans le commerce. L'enquête sur les Petites et Moyennes Entreprises (PME) réalisée par l'ANSD en 2013, a révélé que près de 45% des PME de la région évoluent dans ledit secteur. On note de larges possibilités de création d'unités porteuses liées notamment au conditionnement et à la transformation de produits agro-alimentaires tels que les fruits et légumes, le lait, le poisson, la viande etc. De surcroit, la région de Thiès est une sorte de trait d'union entre la capitale et l'intérieur du pays, ce qui accroit davantage les flux commerciaux.

XVII.1. COMMERCE

Au total pour l'année 2018, la région de Thiès compte 49 marchés dont 25 marchés permanents et 24 marchés hebdomadaires. Par rapport aux départements, Mbour compte le plus de marché avec 22 marchés, suivi respectivement des départements de Thiès (17) et de Tivaouane (10). De plus les départements de Mbour et Tivaouane comptent plus de marchés hebdomadaires que de marchés permanents alors que l'inverse est observé pour le département de Thiès.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-105: Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative en 2018**

Circonscriptions administratives	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Département de Thiès	13	4	**17**
Département de Mbour	8	14	**22**
Département de Tivaouane	4	6	**10**
Total	**25**	**24**	**49**

Source : Service régional du commerce intérieur

Par rapport aux commerçants, la région compte 112 grossistes répartis comme suit : 50 dans le département de Thiès, 36 dans le département de Mbour et 26 dans le département de Tivaouane.

XVII.1.1. LES STOCKS

L'analyse des stocks hebdomadaires montre de manière générale une augmentation des stocks. En effet, on note une augmentation respective du stock de riz parfumé et de lait en poudre de 52,53% et de 62,66%. Pour les autres types de riz à savoir le riz

non parfumé et local, leur stock a triplé. De plus pour le stock de sucre en morceau et d'huile en cartons leurs valeurs ont été respectivement multipliées par 4 et 5. Seuls les stocks en sucre cristallisé ont connu une baisse de 43,53%

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-106: stocks hebdomadaires des principales denrées consommées selon le produit, par département**

Produits	Région		
	2017	2018	Variation %
Riz brisé parfumé en tonne	316	482	52,53%
Riz brisé non parfumé en tonne	173	853	393,06%
Riz local en tonne	102	486	376 ,47%
Sucre en morceaux en tonne	72	397	451,38%
Sucre Cristallisé en tonne	317	179	-43,53%
Lait en Poudre (tonne)	150	244	62 ,66%
Huile en cartons	2689	17517	551,43%

Source : Service régional du commerce intérieur

XVII.1.2. LES PRIX

Concernant les prix en détail de denrées consommées, seuls les prix de sucre en morceaux et le prix du ciment ont enregistré des hausses respectives de 6,67% et de 8,33%. Par ailleurs, on remarque des baisses respectives du prix du riz parfumé et de l'huile de 6,25% et de 10%.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-107: prix des principales denrées consommées selon le produit, par département**

Produits	Région		
	2017	2018	Variation %
Riz brisé parfumé / kg	400	375	-6 ,25
Riz brisé non parfumé / kg	300	300	0
Riz local / kg	350	350	0
Sucre en morceaux / kg	750	800	6,67
Sucre Cristallisé / kg	600	600	0
Lait en Poudre / kg	1600	1600	0
Huile en fût / litre	1000	900	-10
Ciment / sac	3000	3250	8,33%

Source : Service régional du commerce intérieur

XVII.2. ARTISANAT

L'artisanat se définit de manière générale comme toute activité de production, de transformation ou de réparation de produits ou toute prestation de services utilisant des ressources naturelles et le savoir – faire de l'homme qui puise son inspiration

dans la tradition et la culture du pays. Il occupe une place importante dans la vie économique au Sénégal.

XVII.2.1. LES INFRASTRUCTURES

Dans la région de Thiès, l'artisanat porte essentiellement sur la vannerie, la maroquinerie, la tannerie, la poterie, la menuiserie, la teinture. Malgré son caractère informel, il est très dynamique et bénéficie de l'appui constant de la Chambre de métiers qui offre aux artisans, à travers les villages artisanaux un cadre de production et d'échange de leur art.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-108 : Evolution du nombre de villages artisanaux par circonscription administrative**

Circonscription administrative	Nombre de villages artisanaux		Variation %
	Année 2017	Année 2018	
Mbour	1	1	0
Thiès	1	1	0
Tivaouane	1	1	0
Région de Thiès	**3**	**3**	**0**

Source : Répertoire de la chambre des métiers de Thiès

XVII.2.2. LES ARTISANS INSCRITS A LA CHAMBRE DE METIERS

Le nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers de Thiès est passé de 6 341 inscrits en 2017 à 6 792 inscrits en 2018. Les artisans inscrits à la chambre des métiers sont constitués majoritairement d'entreprises individuelles.

De plus en 2018, le département de Thiès compte le plus grand nombre d'inscrits avec 54 % des inscrits de la région. Le reste est réparti entre le département de Mbour (28% des inscrits) et le département de Tivaouane (18%). Les artisans ont été répertoriés en trois sections que sont : la production, le service et l'art. La moitié des artisans inscrits (51,3%) évolue dans la section production.

Tous les départements ont enregistré une hausse du nombre d'artisans entre 2017 et 2018. Le département de Thiès enregistre la hausse la plus élevé dans l'absolue avec 223 unités supplémentaires mais c'est à Mbour que l'augmentation est plus élevé relativement. En effet, dans ce département, le nombre d'inscrits est passé de 1 780 en 2017 à 1 930 en 2018. La section production a enregistré une augmentation du nombre d'inscrits (7,6%) de même que la section service (13,9%).

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-109: Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique par circonscription administrative**

Circonscription administrative	Section	Entreprise individuelle		
		2017	2018	Variation en %
Mbour	Production	961	1034	7,6
	Service	431	491	13,9
	Art	388	405	4,4
Thiès	Production	1788	1912	6,9
	Service	882	966	9,5
	Art	775	790	1,9
Tivaouane	Production	475	542	14,1
	Service	233	241	3,4
	Art	408	411	0,7
Total	Production	3224	3488	8,2
	Service	1546	1698	9,8
	Art	1571	1606	2,2

Source : Répertoire de la chambre des métiers de Thiès

Conclusion

Pour le commerce la région de Thiès dispose en 2018, au total de 49 marchés avec 112 grossistes. Au niveau de ces marchés, les stocks hebdomadaires ont connu une augmentation en général alors que les prix des denrées sont restés stables à l'exception de quelques-unes.

En ce qui concerne l'artisanat, le nombre de villages artisanaux n'a pas évolué avec les trois villages artisanaux des trois départements. Le nombre total d'artisans inscrits se chiffrent à 6792 en 2018 constitué en majeure partie d'entreprises individuelles.

Chapitre XVIII : JEUNESSE ET SPORTS

INTRODUCTION

La population de la région de Thiès se caractérise par sa jeunesse. Les moins de 25 ans en 2018 représentent 62% de la population de la région. La jeunesse joue un rôle primordial dans cette région du fait de son poids démographique assez important, d'où une opportunité de travailler dans plusieurs secteurs tels que le commerce, l'agriculture, l'élevage etc. C'est dans ce contexte que le PAPEJF (Projet d'Appui pour l'Emploi des Jeunes et des Femmes) financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Etat du Sénégal pour les cinq prochaines années s'est fixé comme objectif de créer 15 000 emplois durable en milieu rural et périurbain. Le Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC) qui a pour objectifs de promouvoir l'emploi et l'entreprenariat en milieu rural d'où la création de 300 000 emplois d'ici 5 ans est aussi présent dans la région. Il est à noter également la présence de l'ANPEJ (Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes) qui joue un rôle important dans la création d'emploi des jeunes et de la concrétisation de leurs projets personnels.

Avec une population aussi jeune, les activités sportives jouent un rôle important dans l'épanouissement physique et social des jeunes ainsi que dans le renforcement de l'entente sociale entre jeunes et vieux à travers les compétitions.

Dans la région de Thiès, les missions du service régional de la jeunesse et de la promotion des jeunes et celui du service régional des sports sont : la promotion sociale et économique des jeunes et de leurs groupements, l'éducation à la citoyenneté, à la Paix et aux Droits humains ; responsabilisation et participation citoyenne de veiller au développement des Sports. Ils sont relayés par les services départementaux de Thiès, Mbour et Tivaouane et s'appuient sur les structures délégataires.

Dans ce chapitre, nous allons d'abord faire l'état des lieux des infrastructures de la jeunesse et des associations. Ensuite, sera présentée la situation des disciplines sportives pratiquées dans la région.

XVIII.1. JEUNESSE

XVIII.1.1. LES INFRASTRUCTURES DE JEUNESSE

En 2018, la région de Thiès compte vingt-trois (23) infrastructures répertoriées, dédiées à la jeunesse. Les vingt-trois infrastructures de la région sont principalement composées de :

- Centres départementaux d'éducation populaire et sportive (CDEPS),
- Espaces Jeunes
- Foyers de Jeunes
- Centres Conseil Adolescents.

Les centres départementaux d'éducation populaire et sportive (CDEPS) sont présents dans chaque département en 2018. De plus, seul le département de Thiès a un espace jeune (EJ).

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-110: Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative.**

Circonscriptions administratives	CDEPS[9]	EJ[10]	FJ[11]	CCA[12]	Total
Département de Mbour	01	00	16	01	18
Département de Thiès	01	01			2
Département de Tivaouane	01		02		3
Total Région	**03**	**01**	**18**	**01**	**23**

Source: CDEPS TH, CDEPS MB, CEDPS Tiv, IRS, 2018

Les foyers de jeunes (FJ) sont présents que dans les départements de Mbour (16 foyers) et de Tivaouane (2 foyers). Par ailleurs, seul le département de Mbour dispose d'un centre de conseil d'adolescent (CCA).

XVIII.1.2. LES ASSOCIATIONS DE JEUNES

En 2018, la région de Thiès compte 645 associations de jeunes soit une baisse d'environ de 57,5% par rapport à 2017 (1 517 associations).

[9] CDEPS = Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
[10] EJ = Espace Jeunes
[11] FJ = Foyer de Jeunes
[12] CCA = Centre Conseil Adolescents

Cette forte baisse du nombre des associations de jeunes est observée dans tous les départements en particulier dans celui de Tivaouane où plus de 3 associations sur 4 ont disparu entre 2017 et 2018.

Graphique Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-12: Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par circonscription administrative en 2018**

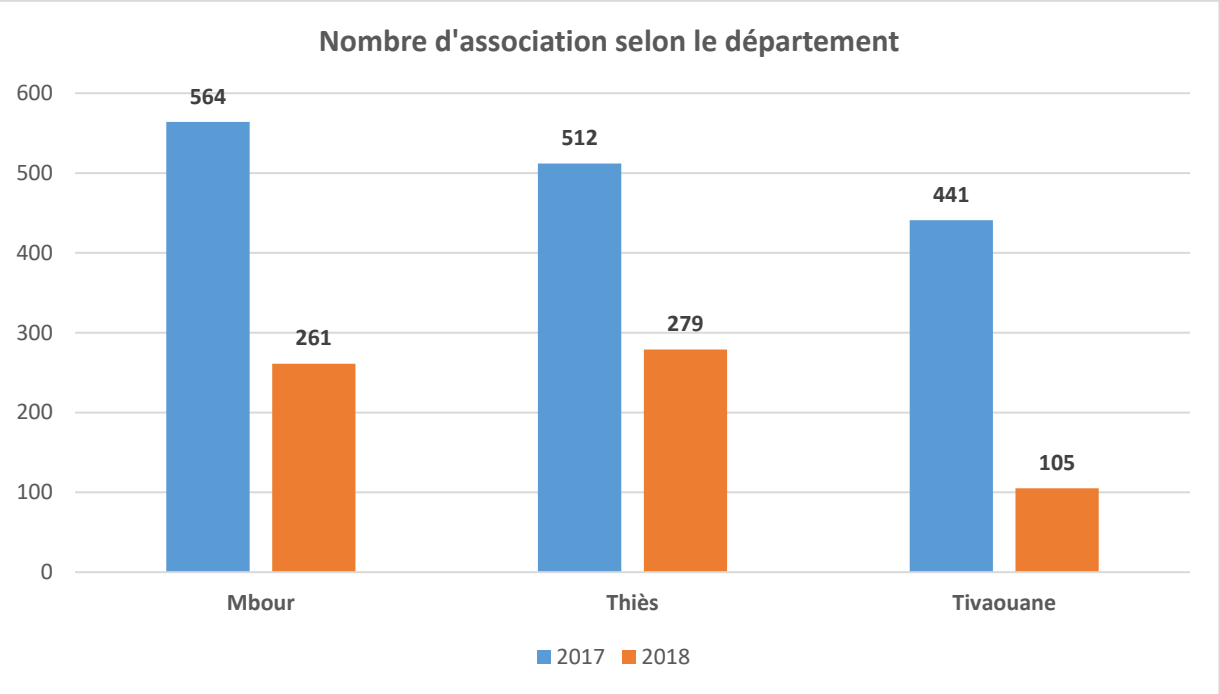

Source: CDEPS TH, CDEPS MB, CEDPS Tiv, IRS, 2018

XVIII.2. SPORT

La région de Thiès compte 20 disciplines sportives en 2018. Une part importante de ces disciplines (13) est administrée par une ligue tandis que pour les autres elles sont organisées en club. Les arts martiaux y sont assez représentés avec 433 personnes disposant d'une licence en karaté et 603 personnes en taekwondo. Pour la lutte la région compte 553 licenciés et pour l'athlétisme ils sont au nombre de 555.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-111: Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région en 2018**

	Disciplines sportives	Structures de gestion	Nb de clubs	Nb licenciés (dont nombre de filles)	Observations
1	Athlétisme	Ligue	09	450 dont 207 filles	
2	Football	Ligue régionale			
3	Basketball	Ligue			
4	Handball	Ligue			
5	Volleyball	Ligue			
6	Karaté	Ligue	15	433 Dont 70 filles	
7	Taekwondo	Ligue	34	603 Dont 135 filles	
8	Viet Vo Dao	Clubs			
9	Jeux de Dames	Ligue	13	85	
10	Scrabble	Ligue	12	69 dont 8 filles	
11	Judo	Clubs. Ligue non fonctionnelle		Adulte 14 Mini judo 35	
12	Lutte	Comité régional de gestion	24	369 pour lutteurs 27 pour manager 4 pour promoteurs	
13	Nan bu do	Clubs	04		
14	Natation	Ligue régionale	03	94 dont 83 filles	Régression. Ligue non fonctionnelle et non existence de district
15	Randonnée pédestre	Ligue non encore installée	02	00	De comités ils doivent devenir ligue aucune affiliation durant cette période
16	Pétanque	Ligue régionale			
17	Rugby				
18	Spécial olympique	Clubs			
19	Gymnastique	Non existence de ligue			Aucune donnée durant cette période
20	Kung Fu	Ligue			

Source : Service Régional des sports 2018

Conclusion

Le développement des jeunes est un enjeu socioéconomique majeur. Les jeunes constituent un groupe très exposé aux problèmes de santé, d'éducation et d'insertion sociale. Par conséquent l'accompagnement des intervenants et structures publiques dédiées est primordial pour assurer leur épanouissement. A ce titre, le service régional et les CDEPS mettent en œuvre une pluralité de stratégies, projets et programmes pour faciliter l'accès des jeunes à des emplois durables et décents.

Par contre le sport dans la Région, on voit qu'il est très bien pratiqué bien que les statistiques reçues ne couvrent pas l'ensemble des activités sportives du fait, d'une part, qu'il y'en a beaucoup qui n'ont pas ce caractère qui leur permet d'être suivi et d'autre part du fait du manque de personnel et de moyens du service Régional du sport.

Malgré, tous ces problèmes de couvertures, on voit que les ressources budgétaires allouées au Ministère pour répondre aux attentes du monde sportif sont insuffisantes.

Chapitre XIX : POSTE ET SFD

Le service de la poste qui auparavant assurait principalement le transport et la distribution de courrier en particulier les lettres et enveloppes et les petits paquets connait de nos jours, un grand dynamisme dans le domaine des transferts d'argents. Elle est présente dans toutes les régions du Sénégal et a des bureaux dans presque toutes les localités.

La microfinance, à travers des acteurs financiers appelés Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), met à la disposition des populations généralement exclues du système bancaire, des services d'épargne et /ou de crédit.

Dans ce chapitre, nous allons d'abord présenter les activités de la poste puis celle des SFD.

XIX.1. POSTE ET AUTRES SOCIETES DE TRANSFERT D'ARGENT

XIX.1.1. COUVERTURE

Pour l'année 2018, la région de Thiès compte 29 bureaux de poste contre 28 bureaux en 2017. Cette hausse relève de l'installation d'un nouveau bureau dans le département de Mbour.

Par ailleurs, la répartition du nombre de bureaux de poste selon la circonscription administrative montre que le département de Mbour compte le plus de bureaux de poste, soit 13 bureaux. En même temps, il regroupe 2 860 boites postales et 1 797 boites attribuées. Il est suivi du département de Thiès qui regroupe pour sa part 9 bureaux de poste et qui capitalise 2 710 boites postales installées et 1 773 boites attribuées. Et en dernière position, le département de Tivaouane qui enregistre le plus petit nombre de bureaux de poste de la région avec 7 bureaux.

Au niveau régional, On dénombre 29 bureaux de poste avec 6 420 boites postales installées et 4 045 boites attribuées. Comparativement à l'année précédente, on constate que le nombre de bureaux de poste a augmenté dans la région de Thiès de même que l'effectif des boites postales installées.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-112: Evolution du nombre de bureaux de Poste et des boites postales par circonscription administrative**

Circonscription administrative	Année	Nb bureaux de Postes	Nb boites postales installées	Nb boites postales attribuées
Mbour	**2017**	12	2713	1874
	2018	13	2860	1797
Thiès	**2017**	9	2710	1901
	2018	9	2710	1773
Tivaouane	**2017**	7	850	287
	2018	7	850	475
Région	**2017**	28	6273	4062
	2018	29	6420	4045
	Variation %	3,6	2,3	-0,4

Source : Poste 2018

XIX.1.2. MANDATS EMIS

Une fois émis par voie informatique au bureau de poste, qui doit se charger de le remettre au bénéficiaire. Ce dernier pourra se faire payer en liquide dans n'importe quel bureau de poste.

Entre 2017 et 2018, le montant global des mandats émis a considérablement augmenté avec un montant qui passe de 4 264 648 080 FCFA pour s'établir à 6 570 904 644 FCFA, soit une hausse de 2 306 256 564 FCFA en valeur absolue.

Par ailleurs, il est important de souligner que 59,7% de ces opérations concernent les versements compte CCP et Western union qui capitalisent respectivement 2 006 665 761 FCFA soit 30,5% et 1 914 343 343 FCFA soit 29,1% des opérations, suivi par la caisse nationale d'épargne qui capitalise 22,1%, et enfin les autres structures se partagent des transactions restant.

En 2018, le montant des mandants émis est plus important au niveau du département de Mbour soit 49,5% des opérations représentant une valeur de 3 252 465 925 FCFA suivis des départements de Thiès et Tivaouane qui enregistrent respectivement 30,4% et 20,1% des opérations.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-113: Evolution du montant des mandats émis par les structures de transfert d'argent autres que la Poste selon la structure, par circonscription administrative**

Structures de transfert d'argent	Département de Mbour			Département de Thiès			Département de Tivaouane			Région		
	2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %
Poste one	231 807 281	189 425 561	-18,3	278 745 619	241 511 517	-13,4	56 430 850	64 799 389	14,8	566 983 750	495736467	-12,6
WESTER UNION	453 533 430	973 733 525	114,7	523 775 104	691 270 620	32,0	157 449 044	249 339 198	58,4	1 134 757 578	1914343343	68,7
MONEY GRAM	103 771 126	67 184 729	-35,3	144 633 075	133 577 103	-7,6	27 256 924	23 313 104	-14,5	275 661 125	224074936	-18,7
RIA	28 190 783	76 540 586	171,5	16 977 038	142 113 511	737,1	19 722 031	224 244 605	1037	64 889 852	442898702	582,5
VERSEMENT COMPTE CCP	104652320	1050345853	903,7	430652410	460957432	7	340561455	495362476	45,5	875866185	200666576 1	129,1
MONEY EXPRESS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	-
WARI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	-
JONI-JONI	0			0			0			0	0	-
CNE	720532445	895235671	24,2	301345602	325764123	8,1	324611543	266185641	-18	1346489590	1487185435	10,4
CMT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	-
BRED	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	-
IFS/IMO	0	0	-	0	0	-	0	-	-	0	0	-
TOTAL	1642487385	3252465925	98	1696128848	1995194306	17,6	926031847	1323244413	42,9	4264648080	6570904644	54,1

Source : Poste

XIX.1.3. MANDATS PAYES

Le montant global des mandats payés au niveau des services postaux de la région de Thiès selon la structure de transfert est passé de 33 962 609 600 FCFA en 2017 à 34 334 651 422 FCAF en 2018 accusant une hausse de 1,1%. La plus forte proportion des montants payés en 2018 est enregistrée dans le département de Mbour.

Comparativement au niveau départemental, celui de Mbour a enregistré la part des montants payés la plus importante soit 47,1% du global, suivi du département de Thiès avec 33,4% des mandats payés. Tivaouane enregistre la valeur la plus faible soit 19,5% des mandats payés.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-114: Evolution du montant des mandats payés la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative**

Structures de transfert d'argent	Mbour			Thiès			Tivaouane			Région		
	2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %
POSTE-ONE	417 117 573	364621541	-12,6	414 633 991	328 820 460	-20,7	88 547 962	84 880 187	-4,1	920 299 526	778 322 188	-15,4 %
WESTER UNION	5289700021	6683743315	26,4	4473184726	4069708011	-9	3664382251	3083299895	-15,9	13 427 266 998	13 836 751 221	3,0%
MONEY GRAM	1471561068	2132407631	44,9	1446561728	1458212526	0,8	862061064	805 983 491	-6,5	3 780 183 860	4 396 603 648	16,3 %
SMALL WORLD/CMT	1620007836	1310527485	-19,1	1646981069	1422370936	-13,6	650 148 763	789 836 585	21,5	3 917 137 668	3 522 735 006	-10,1 %
RIA	3111525481	4377893058	40,7	3380456297	3265091454	-3,4	1904313073	1586967833	-16,7	8 396 294 851	9 229 952 345	9,9%
JONI-JONI	0	0		0	0		0	0		0	0	
MONEY EXPRESS	0	0		0	0		0	0		0	0	
CCP	920610540	897100360	-2,6	553640850	610645215	10,3	245645433	231845122	-5,6	1 719 896 823	1 739 590 697	1,1%
CN	512617322	400712020	-21,80 %	320685200	315354361	-1,70 %	107465642	100950433	-6,10 %	940 768 164	817 016 814	-13,2 %
CMT	3 213 925	3 315 658	3,20 %	1 312 300	1 098 000	-16,30 %	856235485	9265845	-98,90 %	860 761 710	13 679 503	-98,4 %
IFS/IM0	0			0	0		0	0		0	0	
TOTAL	13 346 353 766	16 170 321 068	21,20 %	12 237 456 161	11 471 300 963	-6,30 %	8 378 799 673	6 693 029 391	-20,10 %	33 962 609 600	34 334 651 422	1,1%

Source : Poste

Le montant global des mandats émis et payés par les services postaux de la région de Thiès en provenance du Sénégal et du reste du monde s'établit à 26 229 896 963F CFA en 2017, contre 34 334 651 422F CFA en 2018 soit une hausse de 30,9% (8 104 754 459 F CFA en valeur absolue).

La plus forte valeur des mandants payés en 2018 concerne les mandants provenant de l'extérieur 30 999 721 723 FCFA contre 3 334 929 699 FCFA pour ceux provenant du Sénégal. Les mandants en provenance de l'intérieur du pays ont diminué entre 2017 et 2018 par contre ceux provenant du reste accusent une hausse de 36,9% sur la même période.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-115: Evolution du montant des mandats émis et payés par les structures de transfert d'argent autres que la poste selon la provenance et la destination, par circonscription administrative.**

Désignation		Mbour			Thiès			Tivaouane			Région		
		Année 2017 (en million de FCFA)	Année 2018 (en million de FCFA)	Variation	Année 2017 (en million de FCFA)	Année 2018 (en million de FCFA)	Variation en %	Année 2017 (en million de FCFA)	Année 2018 (en million de FCFA)	Variation en %	Année 2017 (en million de FCFA)	Année 2018 (en million de FCFA)	Variation en %
Provenance	Sénégal	1 850 345 435	1 662 433 921	-10,2 %	1 288 960 041	1 254 820 036	-2,6 %	441 659 037	417 675 742	-5,4%	3 580 964 513	3 334 929 699	-6,9 %
	Reste du monde	11 496 008 331	14 507 887 147	26,2 %	10 948 496 120	10 216 480 927	-6,7 %	204 427 999	6 275 353 649	2969,7%	22 648 932 450	30 999 721 723	36,9 %
	Total	13 346 353 766	16170321 068	21,2 %	12 237 456 161	11471300 963	-6,3 %	646 087 036	6693029 391	935,9 %	26 229 896 963	34334651 422	30,9 %
Destination	Sénégal	1 056 992 046	2 135 007 085	102,0%	1 010 743 631	1 028 233 072	1,7 %	721 603 848	826 347 506	14,5 %	2 789 339 525	3 989 587 663	43,0 %
	Reste du monde	585 495 339	1 117 458 840	90,9 %	685 385 217	966 961 234	41,1 %	204 427 999	496 896 907	143,1 %	1 475 308 555	2 581 316 981	75,0 %
	Total	1 642 487 385	32524659 25	98,0 %	1 696 128 848	19951943 06	17,6 %	926 031 847	1323244 413	42,9 %	4 264 648 080	65709046 44	54,1 %

Source : Poste

La poste offre une large gamme de services adaptés à tous types d'envois, notamment la lettre qui est définie comme tout envoi de document n'excédant pas 500 grammes, à découvert ou sous enveloppe close ou non close, ayant le caractère de correspondance ou pouvant en tenir lieu. La carte postale : C'est une feuille de carton mince, suffisamment résistante dont au moins la moitié droite du recto est réservée à l'adresse du destinataire. Les cartes postales illustrées sont un moyen unique de rester en contact avec ses proches même en voyage et de leur faire découvrir d'autres horizons et d'autres cultures. Et les envois de marchandises: sous forme de paquet pouvant peser jusqu'à trois kilos selon la destination.

Le trafic postal de la région de Thiès est composé de dépêches expédiées et reçues, de lettres recommandées expédiées et reçues, de paquets d'objets chargés, de colis postaux et d'E.M.S.

S'agissant des activités postales de l'année 2018, elles sont dominées par les lettres recommandées reçues qui sont passées de 20 132 en 2017 à 23 182 lettres, soit une progression de 15,1%, et les lettres recommandées expédiées qui suivent cette

tendance haussière avec un effectif qui passe de 15 115 à 15 329 entre 2017 et 2018 accusant une progression de 1,45%.

En résumé entre 2017 et 2018 une tendance haussière est observée sur toutes les gammes du trafic postal.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-116: Evolution du trafic postal selon la nature, par circonscription administrative**

Désignation	Département de Mbour			Département de Thiès			Département de Tivaouane			Région		
	2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %	2017	2018	Variation en %
dépêchées Expédiées	2430	2437	0,29	597	604	1,17	307	313	1,95	3334	3354	0,60
dépêchées Reçues	2392	2398	0,25	594	600	1,01	597	613	2,68	3583	3611	0,78
Lettres recommandées Expédiées	8853	8973	1,36	5350	5436	1,61	912	920	0,88	15115	15329	1,42
Lettres recommandées Reçues	10730	10829	0,92	8583	11434	33,22	819	919	12,21	20132	23182	15,15
Paquets recommandés Expédiés	612	652	6,54	820	834	1,71	16	14	-12,5	1448	1500	3,59
Paquets recommandés Reçus	5650	5730	1,42	992	1013	2,12	33	30	-9,09	6675	6773	1,47
V.D. Expédiées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	-
V.D. Reçues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	-
Colis Expédiés	346	378	9,25	358	388	8,38				704	766	8,81
Colis Reçus	1984	2053	3,48	1901	1953	2,74	-	-	-	3885	4006	3,11
E.M.S. Expédiés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	-

Source : Poste

XIX.2. SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD)

XIX.2.1. COUVERTURE EN SFD DE LA REGION

En 2018, le nombre de sociétaires des SFD de la région de Thiès est de 611 838, répartis comme suit : 257 442 dans le département de Mbour, 240 765 dans le département de Thiès et 113 631 à Tivaouane. Le nombre de comptes détenus par des individus dépasse ceux détenus par les personnes morales. En effet, il est de 91% pour les individus et 9% pour les personnes morales. Par rapport aux individus, la répartition par genre indique 55% de sociétaires sont des hommes et 36% des femmes.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-117 : Nombre de sociétaires des SFD, par département**

Circonscription administrative	Année 2017				Année 2018				variation %			
	Homme	Femme	Personnes morales	Total	Homme	Femme	Personnes morales	Total	Homme	Femme	Personnes morales	Total
Département Mbour	137881	79781	23659	241321	146 292	85 881	25 269	257 442	6,10%	7,65%	6,81%	6,68%
Département Thiès	120855	86234	18453	225543	128 227	92 828	19 709	240 765	6,10%	7,65%	6,81%	6,75%
Département Tivaouane	57058	40819	8569	106446	60 539	43 940	9 152	113 631	6,10%	7,65%	6,80%	6,75%
Région de Thiès	315794	206834	50681	573310	335 059	222 649	54 130	611 838	6,10%	7,65%	6,81%	6,72%

Source : SFD, MEFP 2018

Toutefois les données obtenues en 2018 sont des estimations faites à partir des données de 2017 ; d'où la constance des taux de variations suivant les départements et la nature du sociétaire.

En 2017, avec des données réelles, le nombre de sociétaires est de 573 310. Mbour compte le plus de sociétaires avec 42,1%, suivi du département de Thiès (39,3%) et le département de Tivaouane vient en dernière position avec 18,6% des sociétaires.

XIX.2.2. L'EPARGNE ET LES CREDITS

L'épargne est un service financier de dépôt qu'offre l'institution à tous ses membres par le mécanisme de dépôt et de retrait. Plusieurs types d'épargnes ont été répertoriés parmi lesquels figure l'épargne volontaire avec ses composantes qui est l'épargne la plus populaire. Pour le crédit comme tout acte à titre onéreux est une transaction par laquelle une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend dans l'intérêt de celle-ci engagement par signature tel qu'un aval, cautionnement ou une garantie.

En 2018, la région de Thiès compte 447 434 épargnants dont 79% localisés en zone urbaine et 21% en zone rurale. Suivant la forme juridique, on recense 91% d'épargnants en tant qu'individus physiques et 9% de personnes morales. Par rapport aux genres, 52% des épargnants sont constitués d'hommes et 39% de femmes.

Le nombre de crédits en cours est de 135 902 avec 46% de crédits en cours pour les hommes et 42% pour les femmes. Par rapport à la zone de résidence, ce nombre est de 86% en milieu urbain et 14% en milieu rural. Et enfin pour le nombre de crédits accordés, on note que la part des crédits accordés est plus importante chez les femmes avec 43% par rapport au nombre total (131 582) contre 37% pour les hommes. Comme pour le nombre de sociétaires, les données de 2018 sont obtenues à partir d'estimation sur les données réelles de 2017, de ce fait les taux de variation sont constants.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-118: Nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire**

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	Année 2017			Année 2018			variation		
		Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Nombre d'épargnants	Hommes	172 552	40 379	212 931	188 756	44 171	232 927	9,39%	9,39%	9,39%
	Femmes	120 335	35 997	156 332	133 721	40 001	173 721	11,12%	11,12%	11,12%
	Personnes morales	28 488	9 219	37 707	30 814	9 972	40 786	8,16%	8,17%	8,17%
Nombre de crédits en cours	Hommes	53 027	8 500	61 527	53 778	8 621	62 399	1,42%	1,42%	1,42%
	Femmes	51 577	9 259	60 836	48 933	8 784	57 717	-5,13%	-5,13%	-5,13%
	Personnes morales	27 458	4 247	31 705	13 671	2 115	15 786	-50,21%	-50,20%	-50,21%
Nombre de crédits accordés	Hommes	37 349	6 956	44 305	40 516	7 546	48 063	8,48%	8,48%	8,48%
	Femmes	31 776	6 631	38 407	47 212	9 853	57 065	48,58%	48,59%	48,58%
	Personnes morales	15 405	1 484	16 889	24 131	2 324	26 456	56,64%	56,60%	56,65%

Source : SFD, MEFP 2018

En 2018, le montant de l'épargne collectée s'estime environ à 60 milliard FCFA. Par rapport au statut, 68,06% du montant de l'épargne est collecté auprès des hommes, 25,52% chez les femmes et 6,41% en provenance des personnes morales. Par rapport à la zone de résidence, environ 90% du montant de l'épargne est collecté en zone urbaine. Pour l'encours de crédit, le montant estimé est de 74,5 milliards en 2018 avec la même répartition suivant le statut que le montant de l'épargne collecté, à la différence, que la part des sociétés (personnes morales) est plus importante avec 12,18%. Par rapport à la zone de résidence, la même tendance est observée avec près de la globalité de l'encours de crédit qui est concentré en zone urbaine.

Pour le montant des crédits accordés, il est estimé environ à 53 Milliards avec des tendances identiques suivant le statut et la zone de résidence que le montant de l'épargne collecté et l'encours de crédit.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-119: Montants de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire et le milieu de résidence**

Désignation	Sexe/ Nature sociétaire	Année 2017 (en millions de FCFA)			Année 2018 (en millions de FCFA)			Variation (en %)		
		Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Epargne collectée	Hommes	32019	3257	35276	37072	3771	40843	15,78%	15,78%	15,78%
	Femmes	13125	823	13947	14412	903	15316	9,81%	9,81%	9,81%
	Personnes morales	3395	1139	4534	2882	967	3848	-15,11%	-15,11%	-15,11%
Encours de crédit	Hommes	39715	4840	44556	45442	5538	50980	14,42%	14,42%	14,42%
	Femmes	10208	447	10654	13779	603	14382	34,99%	34,99%	34,99%
	Personnes morales	5915	1877	7792	6883	2184	9067	16,37%	16,37%	16,37%
Montant des crédits accordés	Hommes	37551	2942	40494	27611	2163	29774	-26,47%	-26,47%	-26,47%
	Femmes	9624	757	10380	15083	1186	16268	56,72%	56,72%	56,72%
	Personnes morales	8132	638	8771	6398	502	6900	-21,33%	-21,33%	-21,33%

Source : SFD, MEFP 2018

Concernant la partie sur les encours (épargne et crédit), les données présentées sur le tableau ci-dessous constituent des données réelles.

L'épargne constituée majoritairement d'épargne volontaire, se présente sous la forme de dépôts à vue et de dépôts à terme. Le dépôt à vue est le type d'épargne où les dépôts et retraits sont effectués librement selon les besoins et capacités du client. Notamment une facilité dans l'exécution des opérations est notée grâce à l'accessibilité des caisses. Pour les dépôts à terme, c'est le dépôt dont le terme est fixé d'avance par l'institution avec l'accord du client. Un accord qui fait l'objet d'un contrat. Le dépôt à terme désigne, une épargne bloquée sur un compte bancaire pour une période déterminée de minimum trois mois durant laquelle le propriétaire n'y a pas accès. Pour le crédit, il se décompose principalement en crédit à court terme, crédit à moyen terme et en crédit à long terme. Le crédit à court terme appelé également crédit de fonctionnement est un crédit dont la durée de

remboursement n'excède pas 12 mois y compris le différé de paiement. Pour le crédit à moyen terme, il s'agit d'un crédit généralement destiné au financement des investissements auprès de particuliers ou d'entreprises, dont la durée se situe entre 12 et 36 mois y compris le différé de paiement. Le crédit à long terme ou crédit d'investissement est un crédit dont la durée dépasse les 36 mois de la date de déblocage à la date de remboursement final y compris le différé de paiement. Ainsi en 2018 au niveau régional 60,03% du montant de l'encours d'épargne sont des dépôts à vue, 33,8% des dépôts à terme et 6,18% d'autres dépôts. Par rapport à 2017, on note une augmentation importante du montant des dépôts à vue et des dépôts à terme respectivement de 71,01% et de 85,34%. Toutefois le montant des autres dépôts a connu une baisse notable (81,13%).Pour le montant de l'encours de crédit, il est réparti comme suit : 39,92% pour les crédits à moyen terme, 33,5% pour les crédits à court terme, 22,47% pour les crédits à long terme et 4,11% pour les crédits en souffrance. Par rapport à 2017, tous les types des encours de crédit sont en hausse avec une augmentation importante des crédits à moyen à terme de 88,83%.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-120: Montant de l'encours d'épargne et de l'encours de crédits (en millions de FCFA), par département**

Désignation	Département Mbour			Département Thiès			Département Tivaouane			Région		
	nn ée 20	nn ée 20	ri at io n	nn ée 20	nn ée 20	ri at io n	nn ée 20	nn ée 20	ri at io n	nn ée 20	nn ée 20	ri at io n
Encours d'épargne (en million de FCFA)												
Dépôts à vue	10 478	13 253	26,48%	9 301	10 901	17,20%	4 071	3 085	-24,22%	15 928	27 239	71,01%
Dépôts à terme	5 532	4 036	-27,04%	4 205	6 246	48,54%	2 111	5 055	139,46%	8 275	15 337	85,34%
Autres dépôts	8 181	1 257	-84,64%	7 109	1 112	-84,36%	2 771	434	-84,34%	14 855	2 803	-81,13%
Encours de crédits (en million de FCFA)												
Court terme	8 909	9 635	8,15%	6 665	9 232	38,51%	4500	3 996	-11,20%	18 198	22 863	25,63%
Moyen terme	12 042	13 253	10,06%	5 537	10 901	96,88%	2506	3 085	23,10%	14 425	27 239	88,83%
Long terme	3 894	4 036	3,65%	4 972	6 246	25,62%	4285	5 055	17,97%	12 180	15 337	25,92%
Crédits en souffrance	1037	1257	21,22%	981	1 112	13,35%	502	434	-13,55%	2 379	2 803	17,82%

Source : SFD, MEFP 2018

Par rapport au département, on retrouve en 2018 pratiquement la même répartition des encours. En effet, 40,87% de l'encours d'épargne proviennent du département de Mbour, 40,24% du département de Thiès et 18,89% de Tivaouane. De même pour l'encours de crédit, 41,3% proviennent du département de Mbour, 40,28% du département de Thiès et 18,42% de Tivaouane. Comparé à 2017, au moment où on observe une hausse du montant des dépôts à vue et des dépôts à terme dans la

région, pour le département de Mbour, le montant des dépôts à terme a baissé de 27,4% et pour le département de Tivaouane, c'est le montant des dépôts à vue qui a connu une baisse de 24,22%. De plus pour Tivaouane, le montant des dépôts à terme est passé de 2 milliards en 2017 à environ 5 milliards en 2018 soit une augmentation de 139,46%. Pour le montant de l'encours de crédit, c'est dans le département de Tivaouane où on note des baisses du montant des crédits à court terme (11,20%) et du montant des crédits en souffrance (13,55%) alors que pour tous les types de crédit leur montant est en hausse au niveau régional.

Conclusion

Le secteur postal a une place importante dans l'économie du pays, avec d'importantes contributions et demeure un moyen important de transfert d'argent, d'objet sous forme physique et un moyen de communication.

Cependant, l'utilité du secteur, a permis de voir augmenter le nombre de bureaux de poste dans la région et le montant global des mandats émis avec une hausse de 2 306 256 564FCFA en valeur absolue. De même que, le montant global des mandats émis et payés par les services postaux en provenance du Sénégal et du reste du monde qui s'établit à 34 334 651 422 FCFA en 2018 accusant une hausse de 1,1%.

Le système financier décentralisé occupe une place importante dans la vie économique et sociale du pays. Il permet l'accès aux crédits et à l'épargne à toutes les couches de la population. Ce qui contribue davantage à la création d'emploi, à la réduction de la pauvreté, à l'automatisation des femmes mais aussi augmente les possibilités d'investissements des PME/PMI. Le système financier décentralisé de la région de Thiès a réalisé d'énormes progrès. Cependant, la région enregistre en 2018

611 838 sociétaires, Avec 447 434 épargnants dont 79% localisés en zone urbaine et 21% en zone rurale. Pour ce qui est du nombre de crédit en cours on en décompte 135 902 avec 46% de crédits en cours pour les hommes et 42% pour les femmes. Et enfin pour le nombre de crédits accordés, on note que la part des crédits accordés est plus importante chez les femmes avec 43% contre 37% pour les hommes.

Ces résultats démontrent le dynamisme des SFD au niveau de la région et prouvent son utilité et son aide aux différentes couches de la population, principalement celles

exclues du système bancaire traditionnel, en mettant en leur disposition des services d'épargnes et/ou de crédit.

Chapitre XX : TOURISME ET CULTURE

INTRODUCTION

Le tourisme constitue l'un des secteurs les plus importants de la région. Il contribue à l'économie régionale à travers toutes les activités connexes et constitue un secteur créateur d'emplois. L'offre touristique dans la région est essentiellement balnéaire, et est concentrée entre Saly Portudal, Nianning, Somone et Toubab Dialaw. La région bénéficie d'immenses potentialités liées à sa position stratégique, ses sites touristiques, ses grands hôtels et ses belles plages. Sur le plan de la culture, le patrimoine de la région est constitué de sites historiques et de monuments répartis dans les trois départements.

Dans ce chapitre, nous allons d'abord analyser la situation du secteur du tourisme dans la région et ensuite présenter le potentiel culturel existant.

XX.1. TOURISME

La politique du tourisme s'inscrit dans la vision du Plan Sénégal Emergent (PSE), référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et le long terme. Elle vise à promouvoir un tourisme éthique, responsable, compétitif et contribuant durablement à l'émergence économique. Au Sénégal, les recettes du tourisme ont été évaluées à 639,42 milliards de FCFA en 2017 contre 570,17 milliards de FCFA en 2016, soit une hausse de 12,15%. En 2018, les recettes du tourisme sont évaluées à 710,42 milliards de FCFA, soit une hausse de 11,10% par rapport à 2017 (source Ministère du Tourisme).

Le tourisme de la région est essentiellement balnéaire dans le département de Mbour (la station touristique de Saly Portudal, les sites de Somone, Nianing, Joal) tandis que le département de Thiès est caractérisé par un tourisme de transit et d'affaires (organisation de séminaires, réunions, etc.) et le département de Tivaouane se distingue par le tourisme religieux.

L'analyse de l'intensité du flux touristique a permis d'identifier deux (02) saisons.

La Haute saison touristique qui correspond aux mois de janvier, février, mars, avril, novembre et décembre. Durant cette saison, le secteur touristique enregistre ses chiffres d'affaires les plus élevés. D'ailleurs, le mois de Décembre est le mois qui

enregistre le plus de touristes non-résidents. La Basse saison touristique moins performante va de mai à octobre où le mois de Septembre enregistre le plus moins de touriste non-résidents.
L'exploitation du bulletin des statistiques touristiques permet de fournir les indicateurs sur le pôle Thiès/Diourbel.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-121: Evolution du nombre de réceptifs de 2016 à 2018**

Pole touristique Thiés - Diourbel	Année	**2016**	**2017**	**2018**
Hôtel	Nbre d'établissement	70	63	59
	Nbre chambre	2 900	2 684	2 512
	Nbre de lits	5 800	5 368	5 024
Campement	Nbre d'établissement	23	20	15
	Nbre chambre	212	191	144
	Nbre de lits	424	382	288
Auberge	Nbre d'établissement	51	42	42
	Nbre chambre	347	280	303
	Nbre de lits	694	560	606
Résidence hôtelière	Nbre d'établissement	51	50	10
	Nbre chambre	3 409	2 642	2 601
	Nbre de lits	6 818	5 284	5 202
Total	Nbre d'établissement	195	175	126
	Nbre chambre	6 868	5 797	5 560
	Nbre de lits	13 736	11 594	11 120

Source : Bulletin des statistiques touristiques du Ministère du Tourisme, décembre 2019

Le nombre d'hôtel dans le pôle Thiès-Diourbel a légèrement diminué passant de 70 à 59 hôtels entrainant ainsi une diminution du nombre de chambre et du nombre de lits. Les statistiques montrent également une diminution en 2018 du nombre de campements (8 campements en moins) et d'auberges (9 auberges en moins) par rapport à 2016.

En 2017, les nuitées globales dans les pôles Thiès/Diourbel ont connu une augmentation significative (21,9%), et les nuitées de non-résidents ont cru de 12,3% (498 979).

Le pôle Thiès/Diourbel a enregistré 187 769 arrivées en 2017 contre 139 348 arrivées en 2016, soit une hausse de 34,7%. Cette croissance s'explique par la reprise du tourisme de loisirs et du développement des axes routiers AIBD-Mbour et AIBD-Thiès. Le taux d'occupation-lits (TO) dans le pôle de Thiès/Mbour, est évalué à 40,37% en 2017 contre 34,77% en 2016, soit une hausse de 16,1%.

XX.2. CULTURE

XX.2.1. INFRASTRUCTURES CULTURELLES

Le Centre Culturel Régional représente l'un des centres d'intérêt et le principal réceptacle d'activités culturelles et artistiques de la région. Parmi les infrastructures à vocation culturelle, outre les trois (03) CDEPS de Thiès, Mbour et Tivaouane, on peut citer :

- la Manufacture Sénégalaise des Arts Décoratifs (MSAD) ;
- le Musée Régional dans un état avancé de détérioration ;
- le Village des Arts ;
- le palais des Arts ;
- les espaces Jeunes dans les trois départements ;
- l'Agora de la place de France ;
- la promenade des Thièssois ;
- L'Espace Business Center (EBC) ;
- La Meute ;
- La maison socioculturelle Keur Yaye.

En plus de ces infrastructures culturelles, la région de Thiès a la particularité d'avoir un réseau d'associations bien structurées :

- L'ARCOTS (Association des Artistes Comédiens du Sénégal) / Section Thiès ;
- L'AMS (Association des Métiers de la Musique) / Section Thiès ;
- L'ADAPT (Association dynamique des Artistes plasticiens de Thiès) ;
- Le CET (Cercle des Ecrivains de Thiès) ;
- L'AELN (Association des Ecrivains en Langues nationales) ;
- L'Association des stylistes, modélistes et coiffeuses de Thiès ;
- Thiès Expo.

La Direction régionale de la culture assure les missions liées à la conservation, à la documentation et à la valorisation du patrimoine, à l'expertise, au conseil et au soutien dans le champ de la création et de la diffusion culturelle sous toutes ses formes.

XX.2.2. PATRIMOINE CULTUREL

XX.2.2.1. Patrimoine matériel

Le patrimoine matériel de la région de Thiès est composé, en 2017, de 39 sites historiques et monuments répartis dans les trois départements. Le tableau ci-dessous dresse la liste des sites historiques et monuments dans chacun de trois départements de la région ; treize (13) de ces sites historiques et monuments se trouvent dans le département de Mbour et on en dénombre respectivement quinze (15) et onze (11) dans les départements de Thiès et de Tivaouane.

Tableau Erreur ! Il n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document.**-122: Liste des sites historiques de la région, par département**

Départements	Sites historiques et monuments
MBOUR	Résidence de Popenguine
	Cape de Naze
	Les tumulus de la forêt de Bandia
	Eglise et sanctuaire de Popenguine
	Ile de Fadiouth, Ile cimetière et Greniers sur pilotis
	Fort du Comptoir de Saly Portudal
	Thiémassas, site préhistorique
	Petit Séminaire de Ngazobil
	Maison familiale de Léopold Sédar Senghor
	Eglise de Ndianda
	Sangomar, lieu de culte sereer, à Palmarin
	Fangool et canon de Mbalamson
	Tumulus sereer de Mbafaye, à Godaguène Fissel
THIES	Gare ferroviaire et entrepôts
	Place Ibrahima Sarr, Ballabey
	Bâtiment de la direction Générale de l'ex Société Nationale des Chemins de Fer du Sénégal (SNCS)
	Fort de Thiès, Ex 10ème, actuel Musée Régional
	Bâtiment principal abritant la Gouvernance
	Bâtiment principal abritant la Chambre de Commerce
	Cathédrale de Thiès et bâtiment de l'Evêché
	Bâtiment abritant l'école Sainte Anne face de la Cathédrale
	Bâtiment abritant la Poste à Thiès
	Fort de Mbidièm, arrondissement de keur Moussa
	Carrière de Diakité, site archéologique
	Carrière de Diack, site archéologique, arrondissement de Thiénaba
	Bâtiment abritant le bureau de Poste de Pout
	Puits de Darou Bayré (puits de Cheikh Ibra Fall)
TIVAOUANE	Gare ferroviaire de Tivaouane
	Bâtiment abritant la Préfecture (ancienne résidence du commandant de cercle du Kayor)
	Village de Longhor, site historique et religieux
	Villages de Soughère et de Nguiguis, sites historiques, capitales secondaires des Damels du Kayor
	Village de Mboul, site historique, capitale des Damels

	Mausolée de Khaly Madiakhaté Kala à keur Makala, arrondissement de Niakhéne
	Mosquée et Zawia de El Hadji Malick Sy (la première construite en 1904)
	Mosquée Sérigne Babacar SY
	Mosquée et Zawia de la Famille Kounta de Ndiassane
	Grande Mosquée de Pire
	Mausolée de Khaly Amar Fall à Pire

Source : Centre Culturel Régional de Thiès

XX.2.2.2. Patrimoine immatériel

La région de Thiès présente des caractéristiques d'un espace où la culture joue encore un rôle très important dans le vécu quotidien de sa population. Le tableau ci-dessous dresse la liste indicative du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et descriptives de la pratique) de la région de Thiès. Chaque ethnie a ces propres expressions et rites culturelles :

- le Takhourane, pratiqué par les wolofs du cayor et du baol (département de Tivaouane), est un art composite qui revêt une triple fonction (historique, didactique et récréative).
- Le Ndut, pratiqué par les sérères de Baback (département de Thiès), est un rituel qui s'organise tous les 4 ans et regroupe les circoncis pour les besoins de leur initiation à la vie adulte.
- Le Mbilim, pratiqué par les sérères noon (département de Thiès), se caractérise par des chants, danses, rythmes traditionnels et était, dans le passé, organisé après l'hivernage pour remercier le ciel pour les bonnes récoltes.
- Le kassack, pratiqué par trois ethnies (diola, sérère et wolof), comprend des chants initiatiques, des proverbes et des savoirs ésotériques pour forger la personnalité des circoncis à mieux appréhender les différentes étapes de la vie.
- Le Nguel, observé chez les sérères de Joal et du Sine (département de Mbour), est composé de chants et de danses ; tout comme le mbilim, le nguel était dans le passé un rituel qui se faisait après l'hivernage pour remercier le ciel pour les bonnes récoltes.
- Le Kankourang et le Kuyamboyo, pratiqué par les mandingues (Mbour) : durant la période du kuyamboyo ou circoncision des garçons, les circoncis sont sous la protection du kankourang.

XX.3. DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XX.3.1. ATOUTS ET POTENTIALITES

XX.3.1.1. En matière de tourisme

Les atouts du secteur du tourisme s'illustrent à travers :

- l'aéroport Blaise Diagne de DIASS en fonction à partir de décembre 2017;
- L'existence des autoroutes à péage entre l'aéroport et la station touristique
- l'existence d'un important foyer culturel et religieux ;
- l'existence d'un patrimoine historique et architectural.

XX.3.1.2. En matière de culture

La région de Thiès dispose de potentialités énormes dans le domaine du patrimoine matériel, comme immatériel liée au brassage ethnique de sa population. La région dispose également d'une véritable aubaine dans le domaine des arts plastiques avec la présence de la manufacture sénégalaise des arts décoratifs (MSAD).

XX.3.2. CONTRAINTES

XX.3.2.1. En matière de tourisme

Les contraintes rencontrées par le secteur du tourisme ont trait à :

- l'érosion côtière marine ;
- l'image d'insécurité en Afrique ;
- la vétusté du parc hôtelier et la clandestinité des certaines structures d'hébergement ;
- l'insalubrité dans les principales villes touristiques ;
- la faiblesse de la promotion internationale.

XX.3.2.2. En matière de culture

Les artistes et acteurs culturels de Thiès sont confrontés au manque d'infrastructures culturelles et à un manque d'accompagnement par les autorités politiques locales ; la Culture étant une compétence transférée aux collectivités locales qui mettent la priorité souvent sur d'autres secteurs tels que le Sport et/ou la Santé.

Les contraintes peuvent se résumer :

- au non renouvellement des structures et des créations ;
- à la faible mise en valeur des sites et monuments historiques ;

- à l'absence de cadres adéquats d'espace de diffusion de l'activité culturelle et artistique (Théâtre de verdure, salle de cinéma médiathèque, vidéothèque, Galeries) ;
- au manque de formation ;
- au manque d'articulation entre les formations artistiques présentes dans la région ;
- à la quasi-inexistence de sponsors pour une meilleure divulgation des activités ;
- à l'absence de subventions aux troupes artistiques fonctionnelles et la rétention des fonds de dotation du Centre Culturel.

CONCLUSION

L'économie de la région est fortement influencée par le tourisme qui contribue à la création d'emplois. L'offre touristique est assez diverse dans la région. Elle est essentiellement balnéaire à Mbour, plus axé sur un tourisme de transit et d'affaires dans le département de Thiès et principalement d'ordre religieux à Tivaouane. La région se caractérise par une diversité ethnique et la culture est ancrée au quotidien de la population. Le patrimoine de la région est constitué de sites historiques et de monuments. Le patrimoine culturel immatériel se caractérise par des expressions et rites culturelles propres aux ethnies.

ANNEXES

ANNEXES 1 : Structure de la population de la région de Thiès suivant la localité et le sexe

NOM LOCALITE	2017			2018		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
REGION THIES	999818	995219	1995037	1027194	1022570	2049764
ZONE URBAINE	511907	509552	1021459	531059	528669	1059728
ZONE RURALE	487911	485667	973578	496135	493901	990036
DEPARTEMENT MBOUR	377932	368037	745969	388299	378133	766432
COM. JOAL- FADIOUTH	27005	24188	51193	27746	24852	52598
COM. M'BOUR	131149	128456	259605	134747	131980	266727
COM. GUEKOKH	15215	14933	30149	15633	15343	30976
COM. THIADIAYE	8165	8536	16702	8389	8771	17160
COM. N'GAPAROU	5691	4932	10623	5847	5067	10914
COM. POPOGUINE	4772	4876	9648	4903	5010	9913
COM. SALY PORTUDAL	15782	14269	30051	16215	14660	30875
COM. SOMONE	3160	2916	6076	3246	2996	6243
ARRONDISSEMENT FISSEL	46784	47830	94614	48067	49142	97209
CR. FISSEL	20873	21916	42789	21446	22517	43963
CR. N'DIAGANIAO	25910	25914	51825	26621	26625	53246
ARRONDISSEMENT SESSENE	50051	47753	97804	51424	49063	100487
CR. N'GUENIENE	19976	18479	38455	20524	18986	39510
CR. SANDIARA	15998	15708	31707	16437	16139	32576
CR. SESSENE	14077	13566	27643	14463	13938	28401
ARRONDISSEMENT SINDIA	70157	69349	139506	72082	71251	143333
CR. MALICOUNDA	34919	33146	68065	35877	34056	69932
CR. DIASS	16552	17347	33899	17006	17822	34829
CR. SINDIA	18686	18856	37543	19199	19373	38573
DEPARTEMENT THIES	369613	375169	744782	379752	385461	765213
COM. KHOMBOLE	8399	8985	17383	8629	9231	17860
COM. POUT	13163	13299	26463	13525	13664	27189
COM. CAYAR	13367	12936	26303	13734	13291	27025
ARRONDISSEMENT THIES NORD	57919	58174	116092	59507	59769	119277
CA. THIES NORD	57919	58174	116092	59507	59769	119277
ARRONDISSEMENT THIES SUD	115655	122639	238294	118828	126003	244831
CA. THIES EST	72045	75258	147303	74021	77323	151343
CA. THIES OUEST	43610	47381	90991	44806	48680	93487
ARRONDISSEMNT NOTTO	35317	34055	69372	36286	34990	71275
CR. NOTTO	23366	23403	46769	24007	24045	48052
CR. TASSETTE	11950	10652	22603	12278	10945	23223
ARRONDISSEMNT THIENABA	69003	68995	137998	70896	70888	141784
CR. N'DIEYENE SIRAKH	16950	16635	33585	17415	17091	34506
CR. N'GOUNDIANE	13848	13673	27521	14228	14048	28276
CR. THIENABA	13385	13665	27049	13752	14039	27791
CR. TOUBA TOUL	24819	25023	49842	25500	25710	51209
ARRONDISSEMNT KEUR MOUSSA	56790	56086	112876	58348	57625	115972
CR. DIENDER GUEDJI	18547	18604	37151	19055	19115	38170
CR. FANDENE	16375	14907	31283	16824	15316	32141
CR. KEUR MOUSSA	21868	22574	44443	22468	23194	45662
DEPARTEMENT TIVAOUANE	252361	251926	504286	259283	258836	518120
COM. MEKHE	12185	13403	25588	12519	13771	26290
COM. TIVAOUANE	38776	38797	77573	39839	39861	79701
COM. M'BORO	15720	15166	30885	16151	15582	31732
ARRONDISSEMENT MEOUANE	62141	62003	124143	63845	63703	127549

NOM LOCALITE	2017			2018		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
CR. MEOUANE	19165	20554	39720	19691	21118	40809
CR. TAIBA N'DIAYE	12306	12529	24834	12644	12872	25516
CR. DAROU KHOUDOSS	30670	28919	59589	31511	29713	61224
ARRONDISSEMENT MERINA DAKHAR	44500	43582	88082	45720	44777	90498
CR. KOUL	14782	15190	29972	15188	15607	30795
CR. MERINA DAKHAR	18311	17762	36073	18814	18249	37062
CR. PEKESSE	11406	10629	22035	11719	10921	22640
ARRONDISSEMENT NIAKHENE	31704	31000	62704	32574	31850	64424
CR. M'BAYENE	5150	5252	10402	5292	5396	10687
CR. N'GANDIOUF	14937	14359	29297	15347	14753	30100
CR. NIAKHENE	4998	4941	9938	5135	5076	10211
CR. THILMAKHA	6619	6448	13067	6801	6625	13426
ARRONDISSEMENT PAMBAL	47336	47976	95312	48634	49292	97926
CR. CHERIF LÖ	10102	9764	19866	10379	10032	20411
CR. MONT- ROLLAND	7604	8146	15750	7813	8369	16182
CR. NOTTO GOUYE DIAMA	12013	12315	24328	12343	12653	24996
CR. PIRE GOUREYE	13144	12927	26071	13505	13282	26786
CR. PAMBAL	4472	4823	9296	4595	4956	9551

Source : ANSD., Projections de 2018

ANNEXE 2 : Structure de la population de Thiès suivant l'âge et le sexe

	2017			2018		
AGE	HOMME	FEMME	ENSEMBLE	HOMME	FEMME	ENSEMBLE
0	31 997	31 491	63 488	32 608	32 108	64 716
1	31 255	30 737	61 992	31 886	31 374	63 260
2	30 520	30 006	60 526	31 166	30 656	61 822
3	29 695	29 187	58 882	30 448	29 942	60 390
4	28 161	26 602	54 763	29 639	29 136	58 775
5	27 809	26 220	54 029	28 105	26 556	54 661
6	27 468	25 828	53 296	27 791	26 201	53 992
7	27 106	25 421	52 527	27 450	25 809	53 259
8	26 729	25 002	51 731	27 088	25 402	52 490
9	26 355	24 583	50 938	26 711	24 983	51 694
10	25 932	24 131	50 063	26 338	24 565	50 903
11	25 498	23 677	49 175	25 901	24 111	50 012
12	25 065	23 223	48 288	25 467	23 657	49 124
13	24 629	22 768	47 397	25 035	23 203	48 238
14	24 179	22 312	46 491	24 600	22 749	47 349
15	23 719	21 854	45 573	24 151	22 293	46 444
16	23 198	21 382	44 580	23 674	21 828	45 502
17	22 622	20 903	43 525	23 154	21 357	44 511
18	21 996	20 417	42 413	22 579	20 878	43 457
19	21 371	19 932	41 303	21 955	20 393	42 348
20	20 742	19 452	40 194	21 331	19 908	41 239
21	20 008	18 949	38 957	20 694	19 423	40 117
22	19 153	18 425	37 578	19 962	18 920	38 882
23	18 222	17 887	36 109	19 109	18 397	37 506
24	17 253	17 343	34 596	18 181	17 861	36 042
25	16 340	16 813	33 153	17 214	17 317	34 531
26	15 542	16 303	31 845	16 300	16 784	33 084
27	14 913	15 826	30 739	15 504	16 275	31 779
28	14 415	15 374	29 789	14 877	15 799	30 676
29	13 959	14 935	28 894	14 380	15 348	29 728
30	13 498	14 496	27 994	13 925	14 910	28 835
31	13 056	14 044	27 100	13 462	14 468	27 930
32	12 626	13 575	26 201	13 021	14 017	27 038
33	12 205	13 097	25 302	12 592	13 549	26 141
34	11 805	12 616	24 421	12 172	13 071	25 243
35	11 425	12 151	23 576	11 773	12 591	24 364
36	11 041	11 706	22 747	11 388	12 121	23 509
37	10 652	11 296	21 948	11 006	11 677	22 683
38	10 259	10 912	21 171	10 618	11 268	21 886
39	9 886	10 549	20 435	10 226	10 884	21 110
40	9 523	10 190	19 713	9 855	10 523	20 378
41	9 108	9 792	18 900	9 483	10 156	19 639
42	8 634	9 347	17 981	9 070	9 759	18 829

AGE	2017			2018		
	HOMME	FEMME	ENSEMBLE	HOMME	FEMME	ENSEMBLE
43	8 127	8 875	17 002	8 599	9 315	17 914
44	7 614	8 401	16 015	8 094	8 845	16 939
45	7 149	7 969	15 118	7 583	8 373	15 956
46	6 742	7 579	14 321	7 106	7 931	15 037
47	6 433	7 263	13 696	6 701	7 544	14 245
48	6 204	7 006	13 210	6 394	7 229	13 623
49	5 997	6 766	12 763	6 167	6 973	13 140
50	5 810	6 543	12 353	5 961	6 735	12 696
51	5 655	6 342	11 997	5 760	6 500	12 260
52	5 548	6 178	11 726	5 606	6 300	11 906
53	5 475	6 038	11 513	5 500	6 137	11 637
54	5 427	5 917	11 344	5 428	5 998	11 426
55	5 387	5 804	11 191	5 380	5 877	11 257
56	5 285	5 646	10 931	5 319	5 747	11 066
57	5 123	5 447	10 570	5 218	5 590	10 808
58	4 915	5 217	10 132	5 058	5 393	10 451
59	4 703	4 989	9 692	4 853	5 166	10 019
60	4 517	4 781	9 298	4 643	4 939	9 582
61	4 281	4 519	8 800	4 427	4 704	9 131
62	4 027	4 231	8 258	4 195	4 447	8 642
63	3 764	3 927	7 691	3 947	4 162	8 109
64	3 494	3 616	7 110	3 689	3 864	7 553
65	3 260	3 345	6 605	3 425	3 558	6 983
66	3 017	3 077	6 094	3 160	3 257	6 417
67	2 816	2 866	5 682	2 925	2 996	5 921
68	2 646	2 696	5 342	2 729	2 790	5 519
69	2 490	2 545	5 035	2 565	2 625	5 190
70	2 361	2 422	4 783	2 413	2 478	4 891
71	2 192	2 259	4 451	2 247	2 316	4 563
72	2 025	2 097	4 122	2 086	2 161	4 247
73	1 863	1 940	3 803	1 928	2 006	3 934
74	1 717	1 800	3 517	1 773	1 855	3 628
75	1 615	1 706	3 321	1 634	1 722	3 356
76	1 465	1 569	3 034	1 499	1 594	3 093
77	1 307	1 427	2 734	1 361	1 465	2 826
78	1 151	1 290	2 441	1 214	1 333	2 547
79	1 012	1 168	2 180	1 069	1 205	2 274
80+	7 632	9 200	16 832	7 651	9 212	16 863
TOTAL	999 815	995 215	1 995 030	1 027 196	1 022 569	2 049 765

Source : ANSD., Projections de 2018